Monseigneur TURINAZ

ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL

ENCORE QUELQUES MOTS

SUR

LES PÉRILS

DE LA FOI ET DE LA DISCIPLINE

DANS L'ÉGLISE DE FRANCE

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

L'APOLOGÉTIQUE DE L'IMMANENCE

NANCY
ÉTIENNE DRIOTON
LIBRAIRE DE L'ÉVÊCHÉ
12, Faubourg Stanislas, 12

PARIS
ROGER & CHERNOVIZ
7, Rue des Grands-Augustins, 7
RETAUX, Rue Bonaparte, 82

1904



ENCORE QUELQUES MOTS

SUR

LES PÉRILS

DE LA FOI ET DE LA DISCIPLINE

DANS L'ÉGLISE DE FRANCE

AVANT-PROPOS

Quelques objections contre la première brochure les *Périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France.* — Quelques autres objections. — Les inventions de mes adversaires. — Leurs très bonnes intentions. — Les félicitations obtenues par plusieurs d'entre eux. — Vous allez troubler la paix. — La première brochure a-t-elle été utile? — Pourquoi une seconde brochure?

La brochure les *Périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France,* publiée il y a deux ans, a soulevé de nombreuses et violentes protestations. Les démocrates chrétiens prétendent avoir le droit de traiter avec des expressions que je citerai plus loin et que l'on pourra apprécier, ceux qui se permettent de ne pas penser comme eux et surtout ceux qui se permettent de blâmer leurs doctrines ou leurs actes. Mais ils n'entendent pas qu'on ait le droit de les réfuter. On a d'abord reproché à cette brochure de ne s'être pas bornée aux questions de doctrine, d'avoir atteint et cité les personnes, d'avoir fait ainsi des *personnalités.* Mais il est évident pour quiconque veut réfléchir un instant que je n'ai pu signaler des erreurs, des entreprises et des actes sans indiquer les ouvrages, les journaux et les revues qui contiennent et propagent ces erreurs et sans dire, par conséquent, les noms des auteurs de ces ouvrages, de ces articles de journaux et de revues comme aussi des auteurs des entreprises et des actes que j'avais le droit de blâmer. Il faut vraiment vouloir ne tenir aucun compte de l'histoire de l'apologétique chrétienne et de la théologie, de

l'histoire même de l'Eglise pour formuler de telles objections. Quel est donc le théologien, l'apologiste, l'écrivain catholique réfutant des erreurs ou des entreprises qu'il croit funestes, qui n'ait cité les auteurs de ces erreurs et de ces entreprises ? Cette méthode était d'autant plus nécessaire dans la lutte que j'avais engagée, que mes adversaires ont été fidèles à un système que tant d'autres ont pratiqué avant eux, en prétendant que les citations de leurs textes ne sont ni assez précises, ni assez complètes. Tel, dont j'ai reproduit un texte d'une page et demie, déclarait que cette citation n'était point suffisante. Si je n'avais pas indiqué le titre des ouvrages, les chapitres et les pages et les noms des auteurs, mes adversaires auraient prétendu que je n'avais pu apporter aucune preuve sérieuse et qu'il n'y avait, dans tout ce que j'avais pu dire, que des insinuations sans aucune valeur.

On a affirmé que la forme de ma brochure était vive et violente. En réalité, on n'a pu signaler ni forme violente, ni injures et j'ai pu invoquer, pour justifier une certaine ardeur nécessaire dans toute discussion, les exemples de Notre-Seigneur Jésus Christ, de Saint Paul et des plus grands Docteurs et des' plus grand Saints : Saint Athanase, Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Bernard et tant d'autres.

On m'a opposé Saint François de Sales et voici ce que j'ai répondu :

« On travestit la vie de saint François de Sales. Il a été certainement un admirable modèle de charité et de douceur, mais il fut aussi un modèle d'action ferme et énergique. Il a lutté, non seulement contre les protestants, mais contre plusieurs communautés religieuses dégénérées de son diocèse, contre les mauvais prêtres dont il mit un certain nombre en prison, contre le Chapitre de sa cathédrale qui lui interdit même un jour l'entrée

de cette cathédrale, contre le Sénat de Savoie qui alla jusqu'à faire saisir son *temporel*, comme on disait alors.

« Dans son livre des *Controverses* (1), le saint apôtre du Chablais rappelle une à une toutes les erreurs des premiers siècles de l'Eglise, à commencer par celles de Simon le Magicien et de Judas lui-même, puis des Manichéens, des Donatistes, etc., et il prouve que toutes ces erreurs sont acceptées et enseignées par les protestants, ses adversaires.

« Mais écoutons-le dans son livre de *la Défense de l'étendard de la sainte Croix* (2) : « Mon adversaire ayant fait un *amas d'inepties et de mensonges* en son traité (le traité qu'il réfute) sans *aucun ordre* ou *disposition*, il m'a semblé que je devais retirer toutes ses pièces l'une après l'autre et considérer où elles se pouvaient rapporter... Il est malaisé de tenir posture avec celui qui *escrime de seule rage* sans règle ni mesure. » Le Saint déclare que le traité de son adversaire « *n'est rien qui vaille, ce n'est pas seulement un mensonge bien agencé* ».

Je n'ai rien écrit d'aussi sévère dans ma première brochure, ni dans la correspondance dont elle a été l'occasion. J'ajoute qu'on ne trouvera rien dans la brochure que je publie en ce moment, qui approche de cette sévérité.

Les démocrates chrétiens ont une faculté merveilleuse d'invention. Ils ont annoncé vingt fois que j'avais été appelé à Rome pour y recevoir de sévères leçons, que le Pape avait désapprouvé ma brochure. Quelques-uns d'entre eux m'avaient vu plusieurs fois à Rome. Tout cela n'existait que dans leurs désirs et leurs rêves.

Lorsque je suis allé à Rome, au mois de novembre 1902, huit mois après la publication de ma brochure,

(1) Edition complète d'Annecy, t. Ier, p. 141 et suiv.

(2) Avant-propos, 3e partie, édition d'Annecy, t. II, p. 19 et 20.

pour faire mon pèlerinage *ad limina*, j'ai été reçu par N. S. Père le Pape Léon XIII avec une plus grande bienveillance que jamais. Il a daigné m'adresser les paroles suivantes que j'ai publiées à cette époque et que je tiens à rappeler en ce moment : « Il faut que les catholiques écoutent la voix du Pape, et quand un évêque comme vous, qui n'a d'autre but que le service de l'Eglise et le bonheur de la France, parle et écrit, il faut que les catholiques l'écoutent. Vous avez défendu par tous vos écrits les doctrines et les lois de l'Eglise. » Puis, en parlant de ce qu'il avait fait pour rendre moins difficile la situation des catholiques en France, il m'a dit : « J'ai fait tout ce que je pouvais faire. » Et il daigna ajouter : « Comme vous aussi, vous avez fait tout ce que pouviez faire. »

Léon XIII a bien voulu aussi me parler spécialement de ma *Lettre ouverte* à M. Clémenceau qui avait paru quelques semaines auparavant et qu'il avait lue tout entière. Et il s'exprima en ces termes : « Il fallait réfuter ces accusations et ces erreurs et vous les avez réfutées d'une façon absolument victorieuse. » Comme je me permettais d'apprendre à Sa Sainteté que j'avais reçu des félicitations d'un bon nombre des cardinaux de Rome, d'archevêques et d'évêques de France, le Pape m'a répondu : « Eh bien ! je tiens à y ajouter mes remerciements et mes félicitations. »

J'entends encore une foule de gens qui protestent en invoquant les bonnes, les très bonnes, les excellentes intentions de tous ceux dont je me permets ou dont tout autre se permet de réfuter les doctrines, de blâmer les entreprises ou les actes. Mais ces bonnes, ces très bonnes, ces excellentes intentions ont toujours été invoquées en faveur de tous les hérétiques, en faveur de tous ceux qui, dans la suite des siècles, ont inventé, enseigné, propagé les pires doctrines et accompli les

œuvres les plus déplorables. Tous ceux-là ont eux-mêmes proclamé aussi la perfection de leurs intentions. C'est donc la suppression de toute réfutation de l'erreur, de toute lutte pour la vérité, de toute résistance à des entreprises funestes que vous nous imposeriez !

J'ai d'ailleurs un argument bien simple à vous proposer. En face des preuves très nombreuses et indiscutables que je vais donner pour appuyer chacune de mes affirmations, de deux choses l'une, ou bien vous dites vrai et les intentions sont parfaites, ou bien vous vous trompez et vous vous laissez prendre à des protestations intéressées que contredisent les doctrines et les faits. Dans le premier cas, je donne aux catholiques que vous défendez et qui sont si bien intentionnés l'occasion de manifester avec éclat leurs parfaites intentions en renonçant à leurs erreurs, en se soumettant à la doctrine de l'Eglise et aux enseignements des Souverains Pontifes, en renonçant à des entreprises et à des actes qui sont condamnables. C'est à leur avantage et à votre satisfaction que je travaille et vous devriez me remercier. Dans le second cas, c'est vous qui devez reconnaître votre erreur et démontrer ainsi vos bonnes intentions et votre loyauté.

On m'a opposé et on m'oppose encore les félicitations reçues par plusieurs de ceux dont je combats la doctrine et les actes.

Ma réponse sera facile et décisive. C'est celle que j'ai donnée déjà à un journal avec lequel j'ai dû soutenir une polémique, au sujet de ma première brochure, et que j'affirmais avoir été atteint par plusieurs des condamnations portées contre les démocrates chrétiens. Le journal me répondait en citant des lettres de félicitations reçues de S. E. le Cardinal Rampolla, écrivant au nom même du Pape. Ceux qui ont félicité des démocrates chrétiens, par exemple le groupe du *Sillon* que

je démontrerai bientôt être l'avant-garde, les troupes de couverture et la partie la plus active de la *Démocratie chrétienne*, ne se plaindront pas si j'interprête leurs félicitations comme j'ai interprêté celles du Pape, ce dont le Pape ne m'a pas blâmé, ainsi que le démontrent ses paroles que je citais il y a un instant.

Ces lettres et ces témoignages sont des réponses gracieuses, bienveillantes, à des manifestations de dévouement, de soumission, de respect à l'égard des personnes, à des manifestations d'intentions excellentes, d'idées et de sentiments qui sont en eux-mêmes dignes d'approbation, mais elles ne sont rien de plus ! Où en serions-nous, si tant de lettres de félicitations qui s'adressent aux manifestations dont je viens de parler, décidaient les questions de doctrine et les plus graves questions de doctrine ? Pour qu'on pût opposer ces félicitations aux démonstrations que je vais établir, appuyées d'une part sur les enseignements de l'Eglise et des Souverains Pontifes et, d'autre part, sur des textes et des documents opposés à ces enseignements, il faudrait admettre que ces félicitations suppriment ou bien ces enseignements, ce qui est évidemment impossible, ou bien qu'elles suppriment ces textes, ces documents, ce qui est encore évidemment impossible Donc ces félicitations ont leur but et leur valeur, mais elles ne peuvent atteindre mes démonstrations qui restent tout entières.

Mais j'entends une fois de plus l'éternelle objection des intéressés ou des aveugles : « Vous allez semer la division, troubler la paix, tandis que nous avons un si grand besoin d'union et que nos luttes sont déjà si douloureuses. » Comme si l'union et la paix peuvent avoir d'autres principes que la vraie doctrine, la soumission à l'autorité et l'observation des règles de la discipline ! Etrange mais perpétuelle contradiction ! Ces défenseurs si zélés de l'union et de la paix n'ont jamais un mot de

reproche pour ceux qui créent les pires divisions par l'erreur et par la révolte. En présence des textes les plus évidents et des faits les plus déplorables, ils parlent de bonnes intentions, de zèle et de dévouement. Pour ces amis admirables de l'union et de la paix, le pasteur qui défend son troupeau détruit la paix, trouble les brebis qui s'agitent et s'effrayent et qui auraient été si bien enlevées, déchirées et dévorées dans le silence le plus complet et la paix la plus parfaite ! Quelles idées ont donc de l'autorité et des devoirs de l'épiscopat et quel cas font des exemples de tous les grands et saints évêques ceux qui formulent de tels reproches ?

Mais ma première brochure a-t-elle été utile?

Je ne traite pas une pareille question pour la vaine satisfaction de démontrer que je ne m'étais point trompé et, qu'en somme, j'ai été victorieux ; mais, pour pouvoir conclure de l'utilité de la première brochure, à l'utilité de la seconde que je publie en ce moment et qui en est comme l'achèvement. Malgré le mot d'ordre du silence donné et observé avec soin, du moins autant que cela était possible, la brochure s'était répandue en une année à plus de neuf mille exemplaires et elle franchissait les frontières de la France et suscitait des polémiques en Italie, en Allemagne et ailleurs. Il y a deux mois encore, un grand libraire de Paris en réclamait à Nancy un bon nombre d'exemplaires.

L'ouvrage de M. l'abbé Sifflet et deux écrits de M. l'abbé Denis, que j'avais combattus, ont été mis à l'*Index* (1). Deux livres de M. l'abbé Loisy, dont j'avais signalé à l'avance dans ma brochure les erreurs fondamentales et leurs déplorables conséquences, ont été condamnés par plusieurs évêques de France, puis par les Congrégations du Saint-Office et de l'*Index*. Les Congrès écclésiastiques ont été supprimés en France et

(1) L'un et l'autre se sont soumis.

les évêques d'Autriche, réunis en assemblée générale, les ont absolument condamnés. Des journaux dont les erreurs religieuses et sociales étaient très nombreuses et très graves, n'ont plus pénétré dans nos Séminaires, et nos séminaristes ne portent plus les titres de séminaristes *démocrates* ou de séminaristes *sociaux*. Ils sont simplement des séminaristes catholiques. Ils ne rédigent plus des journaux qui circulent de séminaire en séminaire. Nous ne voyons plus des laïques sans mission et sans autorité traiter dans les séminaires les questions les plus hautes de l'apologétique ou de la théologie, et mêler à des doctrines exactes des doctrines très contestables et d'incontestables erreurs et recueillir des applaudissements. Nous ne voyons plus des laïques sans autorité et sans mission secondés par un certain nombre de prêtres dont nous avons dû réfuter les doctrines et les tendances funestes, réunir dans certains lieux, en dehors de toute intervention de l'épiscopat, des séminaristes et des jeunes prêtres d'un grand nombre de diocèses, pour leur donner des enseignements déplorables consignés dans des documents dont l'authenticité n'a pu être contestée.

Nous ne sommes plus condamnés à voir des congrès de *séminaristes* traiter les questions de la foi et de la discipline, de l'instruction et de la formation du clergé, et quelques-uns de leurs auteurs arriver à des découvertes merveilleuses telles que celle-ci : « Il n'y a plus que Dieu et le peuple et le peuple est la moitié de Dieu. »

Mais on m'objectera qu'à la fin de ma brochure j'avais demandé aux évêques de France de faire ce qu'ont fait si souvent les évêques de tant d'autres pays, de publier une déclaration résumant les principales doctrines entreprises ou tendances opposées à la foi et à la discipline dans l'Eglise de France, à l'heure pré-

sente. Cette déclaration devait être l'application des enseignements de l'Eglise et surtout des récents enseignements de Léon XIII aux doctrines erronnées, aux tendances dangereuses, aux innovations et aux tentatives coupables. Il est vrai, ma demande n'a point été entendue, bien que cette déclaration n'eût soulevé aucune lutte contre le pouvoir civil et que l'épiscopat fût resté ainsi sur un terrain qui est le sien et qui ne peut lui être contesté par personne. Je l'avoue : j'ai fait cette demande avec bien peu d'espoir de réussir. Je n'en suis pas moins convaincu que l'acte que je demandais aurait été très utile. N'eût-elle obtenu que l'adhésion de la moitié des évêques de France, cette déclaration aurait arrêté un grand nombre de prêtres et de fidèles sur des voies mauvaises ; elle aurait éclairé la bonne foi d'un grand nombre ; elle aurait détruit en très grande partie au moins l'influence de doctrines qui se sont répandues partout ; elle aurait sauvé bien des âmes.

Un exemple fera mieux comprendre ma pensée. J'avais signalé, dans ma brochure, les erreurs fondamentales qui sont comme les principes du système de M. l'abbé Loisy, système qu'on décore du nom de *critique*, et qui atteint nos Saintes Ecritures et les Dogmes catholiques. J'avais signalé son erreur sur la prétendue évolution des Dogmes, sur un développement de la foi qui est en réalité la transformation et la négation de la foi ; son erreur sur l'obligation d'adopter les dogmes et les Saintes Ecritures au mouvement de la science et de la pensée contemporaine. J'ai signalé son opposition manifeste aux traditions catholiques sur l'étude des Saintes Ecritures et, en particulier, aux enseignements de Léon XIII dans la bulle *Providentissimus Deus*. J'affirmais que de telles erreurs « conduisaient logiquement à la négation de l'autorité divine de l'Eglise, de la

divinité de Jésus-Christ, à l'incrédulilé absolue et à l'athéisme ».

Quelques mois plus tard, mes prévisions étaient réalisées. M. Loisy publiait son ouvrage intitulé l'*Evangile et l'Eglise* et, bientôt après, un autre ouvrage intitulé *Autour d'un petit livre* pour essayer de justifie le premier.

Malgré les condamnations portées par quelques évêques de France et la condamnation portée beaucoup plus tard par Rome, les livres de M. l'abbé Loisy ont eu, parmi les fidèles et surtout parmi le jeune clergé, en France et partout une influence déplorable. Ils ont été lus avec avidité, et Dieu sait si les ravages qu'ils ont produit dans la foi d'une multitude d'âmes pourront jamais être réparés. Un prêtre vénérable m'écrivait d'une très grande ville de France, qu'il vivait dans un milieu de jeunes prêtres et qu'il n'y avait pas un seul de ces jeunes prêtres qui ne dépassât M. Loisy, et qui ne le déclarât modéré et timide.

Si ma demande avait été exaucée, si seulement la moitié des évêques de France avaient fait la déclaration que je sollicitais, certainement l'autorité et l'influence de M. Loisy auraient reçu une puissante atteinte. Peut-être eût-il renoncé, devant une telle opposition, à la publication de ses ouvrages. Et, s'il n'y avait point renoncé, certainement les conséquences de cette publication n'eussent point été les mêmes.

Mais pourquoi une nouvelle brochure sur les périls de la foi et de la discipline ? Parce que de très grands périls de la foi et de la discipline existent encore ; parce que des doctrines erronées et funestes sont encore répandues dans l'Eglise de France ; parce que des tentatives sont faites encore contre les règles de la discipline et portent le désordre dans les rangs des catholiques et du clergé ; parce que le devoir de l'évêque est de combattre l'erreur et d'enseigner la vérité, d'indiquer les

abîmes et de montrer les droits sentiers. Pourquoi cette nouvelle brochure ? Parce qu'il faut éclairer les âmes de bonne foi et mettre des documents authentiques et des preuves irrécusables sous les yeux du très grand nombre, qui juge d'après les apparences, ou se laisse tromper par des protestations habiles et intéressées.

Pour ne rien avancer sans apporter des preuves certaines, j'ai multiplié les citations des textes, j'ai fait tout ce qui m'était possible afin que toutes ces citations soient exactes et assez complètes pour donner sur le point en question la pensée de l'auteur. Il se peut cependant que, malgré tous mes efforts, je me sois trompé, mais je suis prêt à reconnaître les erreurs qui me seraient échappées.

Dans ma première brochure sur *Les périls de la foi et de la discipline,* une seule erreur dans la citation d'un texte a pu être démontrée ; il s'agissait de deux mots supprimés dans le travail typographique. Et j'ai établi jusqu'à l'évidence que la suppression de ces deux mots ne changeait en rien le sens de la phrase, et que l'erreur que je réfutais restait tout entière (1).

Je tiens à déclarer cette fois encore que je n'obéis ni à des préjugés, ni à un parti-pris ; je n'ai aucun sentiment de malveillance ou d'antipathie contre les personnes. Je n'ai qu'un mobile et qu'un but : accomplir un très grave devoir de ma charge épiscopale et l'accomplir aujourd'hui comme toujours sans braver et sans craindre personne.

(1) Ce qu'il y a de remarquable, c'est que celui qui me reprochait, en termes très peu polis, la suppression de ces deux mots m'avait cité inexactement en supprimant tout un membre de phrase très important, et s'était cité inexactement lui-même et en se contredisant formellement à quelques pages de distance.

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Les démocrates chrétiens, malgré les enseignements de Léon XIII et de Pie X, malgré les condamnations nombreuses portées contre leurs doctrines, leurs entreprises et leurs actes, poursuivent leurs efforts pour amener à eux le clergé et surtout les séminaristes et les jeunes prêtres, les fidèles et, depuis quelque temps en particulier, la jeunesse catholique.

Un grand nombre d'âmes sincères se laissent tromper par des protestations bruyantes, par les affirmations audacieuses de prétendues approbations pontificales, de succès, de services rendus, d'œuvres nombreuses et magnifiques.

Les périls de la foi et de la discipline, qui viennent de la démocratie chrétienne et qu'on aurait pu croire écartés pour un certain temps, se manifestent de nouveau chaque jour. Il faut donc, une bonne fois, dire la vérité tout entière et accomplir les ordres que saint Paul donnait à son disciple Timothée : « Je t'en conjure, annonce la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, supplie, menace en toute patience et doctrine..... Veille et ne te refuse à aucun travail, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis ton ministère (1). »

(1) Timoth. IV, 2 et seq.

I

Les doctrines, les entreprises et les actes de la démocratie chrétienne en présence des enseignements de Léon XIII et de Pie X sur la démocratie chrétienne. — Le *Sillon* et le *Motu proprio* de Pie X. — Le *Sillon* et la démocratie chrétienne.

L'*Encyclique Rerum novarum.*

Déjà avant la publication de cette Encyclique, Léon XIII avait plusieurs fois donné ses enseignements sur les questions sociales. Il avait condamné des erreurs sur la mission exagérée de l'Etat, sur la lutte des riches et des pauvres, des ouvriers et des patrons, sur le rôle de la justice et de la charité, sur le travail « considéré comme une fonction sociale parce qu'il intéresse la société », etc... Toutes ces erreurs avaient été combattues par les adversaires des démocrates chrétiens et, entre autres, par les Congrès des Jurisconsultes catholiques, spécialement par celui qui avait été tenu à Angers, sous la présidence de Mgr Freppel. J'avais moi-même publié sur ces questions une lettre pastorale, le 2 février 1891, quelques mois avant l'Encyclique et le Pape avait daigné accorder à cette lettre pastorale un bref d'approbation.

Mais il est inutile que j'insiste sur ces erreurs qu'a frappées de nouveau l'Encyclique *Rerum novarum*. Je vais démontrer avec une surabondance de preuves que ces erreurs et bien d'autres encore ont été enseignées, soutenues, propagées avec ardeur par les démocrates chrétiens après la publication de l'Encyclique, en opposition formelle avec cette Encyclique, dont ils ont parlé et dont ils parlent encore avec tant d'enthousiasme.

Voyons d'abord comment les Démocrates chrétiens, qui veulent établir sur terre le règne de la justice, ont traité les catholiques qui se sont permis de ne pas entendre et interpréter comme eux l'Encyclique *Rerum novarum*.

« Il paraît que dans le Nord (1) on ne décolère pas contre moi, c'est toujours ce malheureux discours de Liège qui suscite les colères et qui a le don d'exaspérer les *philistins*... Le *R. P. Castelein*, M. *de Claye*, l'abbé *Onclair*, l'*Emancipateur de Cambrai*, la *Gazette de Liège*, la *Vérité* et nombre d'autres ont un compte ouvert chez moi ; on peut être sûrs qu'ils seront remboursés capital et intérêt. » (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 23 septembre 1893).

Dans le numéro du 9 décembre, l'épithète a varié et l'adresse est aux *pharisiens* ; elle reparaît le 6 janvier 1894 et en maints autres numéros : « Aussi je ne m'étonne pas des sentiments qu'a dû éprouver l'honorable *philistin* fourvoyé parmi mes auditeurs. Tenez, voulez-vous que je vous dise ? Ces gens-là ressemblent à *Tartufe* prenant son mouchoir. » (Abbé Naudet.)

Ce n'est pas seulement en France que ces gens-là se trouvent, paraît-il, parmi les catholiques ; il y en a en Belgique : « Il s'est rencontré là-bas, parmi les cathoques, tout un parti réactionnaire qui ne lui (à M. l'abbé Pottier) a point ménagé les épines. A leurs yeux, l'Encyclique ne dit pas ce qu'elle dit et, ma foi, le dirait-elle, qu'elle n'aurait ni le droit de le dire, ni l'autorité que donne une exacte connaissance des choses... Qu'on ne se fasse pas d'illusions, il les convaincra d'erreur, mais il ne les amènera pas à la vérité, et les philistins sont

(1) « Il ne faut pas oublier, *dit M. l'abbé Naudet à propos de M. l'abbé Lemire*, que l'on était dans le département du Nord, département qui est le boulevard des esclavagistes, des Philistins et autres antidémocrates. » (*Le Monde*, vendredi 1er février 1895.)

d'excellents catholiques.» (De Martinsart, *Justice Sociale*, samedi 20 janvier 1893).

Mais c'est surtout à Lille, au Congrès catholique de 1892, que s'est trouvé le type achevé du philistin : « La réunion avait pour président un vénérable chanoine (M. l'abbé Fichaux), homme d'intelligence assez au courant des questions, mais *philistin* comme trente mille hommes et ayant, à ce qui paraissait, volontairement fermé son esprit aux idées sociales qui contrariaient les théories *du vieux jeu* si cher à son cœur... Lors se leva et se mit à discourir un monsieur fort important dans l'endroit, parlant du reste très bien, avocat jusqu'au bout des ongles et *philistin* au moins tout autant que le chanoine qui nous présidait. » Il s'agit ici de M. Gustave Théry. (*Justice sociale : Mes souvenirs*, 3 mars et 10 mars 1894).

L'Université catholique de Lille n'échappera pas aux procédés charitables de cette école : « On annonce la création, à l'Université catholique de Lille, d'une section des sciences sociales et politiques. Malheureusement les noms des professeurs chargés de cours ne nous donnent qu'une demi confiance. *Seul* le P. de Pascal est bien connu comme étant d'une opinion conforme aux enseignements pontificaux. Les *autres* professeurs ont peu de renommée en fait de doctrine sociale ou sont teintés d'un libéralisme d'assez mauvais aloi. Citons le chanoine Didiot, le P. Fristot, M. Béchaux, M. Hubert Valleroux. Ce sont là des noms peu sympathiques aux chrétiens sociaux. Il n'y manquerait plus que le chanoine Fichaux, et il est vraiment étonnant qu'on ne l'ait point mis dans la collection des *libérâtres* qui feront de l'Université catholique de Lille le dernier refuge des doctrines manchestériennes. » (*La Terre de France*, 15 juillet 1894.)

Rendant compte d'une séance du groupe de la *Société*

de Libération politique et sociale de Dunkerque en date du 24 décembre 1893, la *Terre de France* publie le procès-verbal suivant : « M. B. demande qu'on recherche, pour les détruire, tous les journaux relatant la doctrine du R. P. Doyotte au Congrès de Lille, car les francs maçons du xxe siècle ne manqueront pas d'exhumer cette doctrine et de l'imputer à honte à la doctrine chrétienne. — M. L. croit qu'il pourrait y avoir là-dessous un cas pathologique qui serait beaucoup plus du ressort de la médecine que de la théologie. — M. N. pense que, loin d'étouffer les doctrines du P. Doyotte et du chanoine Fichaux, il vaut mieux les publier, pour démontrer péremptoirement la divinité de l'Eglise, qui se tient debout et vivante après dix-huit siècles, malgré les aberrations si inconcevables de quelques-uns de ses représentants attitrés. » Après longues délibérations le groupe ne pouvant se mettre d'accord sur le fond, se rallie, à l'unanimité, à la motion de M. P. qui propose d'envoyer au R. P. Doyotte et à M. le chanoine Fichaux l'article de la *Justice sociale* intitulé : « *pharisiens* ».

« Nous, *les catholiques*, nous avons le droit de demander si nos adversaires du Nord *sont des catholiques aussi* et des enfants soumis au Saint-Siège, pour lesquels le vieil axiome chrétien : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, reste vrai éternellement. » (M. l'abbé Naudet dans le *Monde*, 28 novembre 1894). (1)

Voyons maintenant quelle a été de la part de ces catholiques qui traitent ainsi leurs frères et quels frères ! et qui les accusent de repousser et de mépriser les enseignements de l'Encyclique *Rerum Novarum*. Voyons

(1) Il faut voir, dans la brochure intitulée, *Monsieur Léon Harmel au Congrès de Monvaux* quelle a été, à l'égard de religieux et de prêtres très respectables et très distingués et des patrons du Nord, la façon d'agir du patriarche de la démocratie chrétienne, secondé par son ami M. Bœglin dans le *Nouveau Moniteur de Rome*.

quelle a été leur soumission à cette même Encyclique.

1° Le Pape Léon XIII a consacré toute la première partie de cette Encyclique à démontrer et à défendre contre le socialisme qu'il condamne le droit de propriété privée, son inviolabilité, son principe qui est de droit naturel, sa nécessité.

Voici ce que répondent les démocrates chrétiens :

« L'injustice est partout : injustice dans les lois, injustice dans les mœurs, injustice dans les conditions mêmes de l'existence. » (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 3 mars 1894).

« Nous croyons que le mal présent a sa source dans une violation constante des lois de la justice. » (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 15 juillet 1893). « En présence des misères et des injustices au milieu desquelles nous vivons, nous pensons qu'une pareille situation est contre nature et qu'un régime écononomique produisant naturellement un tel état de choses est essentiellement vicieux, qu'il est le renversement de l'ordre voulu par Dieu, qu'il doit subir complète transformation. » (*Le Bien du Peuple*, de M. l'abbé Pottier, 5 mars 1893).

« Oui, c'est surtout le système qui est en faute : c'est l'organisme qui est vicieux, c'est le régime économique qu'il faut transformer. Il faut replacer le droit de propriété, l'organisation du travail sur les bases qu'ils trouvent dans l'ordre objectif, les seules naturelles, les seules voulues par Dieu. Mais il faut le vouloir franchement, sans faux respect pour des formes prétendues immuables, sans parti-pris contre les transformations que peut réclamer la justice. La grande force des socialistes ne vient-elle pas précisément de ce que, jusqu'à présent, ils ont été les seuls, pour ainsi dire, à se placer sur ce terrain ? Le mot fameux : la propriété, c'est le vol, n'est pas purement un mensonge, disait le grand évêque de Mayence. » (*Le Bien du Peuple*, 3 mars 1893).

« Qu'est-ce que la propriété ? Les uns disent : c'est un droit, les autres disent : c'est une fonction. Il me semble qu'on pourrait concilier les deux opinions en disant : *C'est une autorité qui confère des droits dans la mesure où elle impose des devoirs envers la société.* La notion de la propriété qu'on a ressuscitée de nos jours est absolument contraire à cette idée et c'est pour cela qu'elle nous paraît *profondément injuste* et *destructive de l'ordre social.* En fait *de propriété* et dans toute l'étendue du terme, *il n'y a pas de droit absolu.* Combien cet enseignement est méconnu aujourd'hui dans notre société (1) ! » (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 5 mai 1894).

« La propriété née du travail ne peut s'appliquer qu'à un certain nombre d'objets. Ce mode d'appropriation ne peut *évidemment* s'appliquer à la terre elle-même. La propriété foncière n'est fondée que sur la loi humaine. » (Abbé Naudet, *Justice sociale*, 2 décembre 1893). « Le *soi-disant droit de propriété* des hommes n'est autre chose qu'un *droit d'usufruit.* La fausse théorie du droit de propriété du libéralisme économique est un crime perpétuel contre la nature. » (*Le Bien du Peuple* de M. Pottier, 5 mars 1893).

« Quand le système économique est tel que les patrons monopolisent la propriété de tous les instruments du travail, la propriété est détournée du but auquel le Créateur l'a ordonnée, et les pouvoirs publics, auxquels incombe de réglementer ce droit de propriété, ont évidemment à prendre un ensemble de mesures pour que pareille situation ne soit pas possible ou pour la corriger, si elle existe. » (Pottier, *Le Bien du Peuple*, 16 juillet 1893). « Puisque ce dont nous souffrons est l'injuste répartition des richesses, ce n'est qu'en la faisant disparaître que l'ordre renaîtra dans la société. » (*Le Bien du Peuple*, 27 novembre 1892).

(1) *Le XXe siècle*, revue sociologique de Marseille.

« Qui a en premier lieu le droit de vivre des produits de la terre ? Est-ce le propriétaire qui la possède légitimement sans l'exploiter, est-ce le locataire ? A mon avis, c'est celui qui arrose la terre de ses sueurs, qui la féconde, qui peine toute l'année pour en tirer sa substance. Le fermier a le droit de tirer de la terre qu'il exploite ce qu'il lui faut pour subsister honorablement. Si, *après cela*, il lui reste de quoi payer son propriétaire, il le doit en conscience, conformément à son contrat. *Tout en possédant exclusivement une chose il faut cependant, pour l'usage qu'on en fait, la considérer comme commune*. Qu'on applique cela aux biens immeubles. Si, sous le rapport de l'usage, *la fortune est commune entre le riche et le pauvre*, à plus forte raison, sous le rapport de l'usage, *les biens immeubles sont communs entre le propriétaire et le locataire* et celui-ci doit *avant tout* y trouver sa subsistance. C'est là ce que cherche à assurer l'Union démocratique (de M. l'abbé Pottier), ni plus ni moins. » (*Le Bien du Peuple*, 31 décembre 1893).

« Nous voulons que tout homme soit propriétaire. Dieu a donné à l'homme tout au moins la parcelle de terre qui, cultivée, doit subvenir à son existence et à celle de sa famille. Donc l'homme a droit, de par sa naissance, à une parcelle de terre. Cette parcelle de terre doit être possédée en propriété individuelle ou en propriété collective. C'est là une question secondaire et sans importance pour le moment. Ce qui importe, c'est qu'il est acquis que *l'homme naît propriétaire* et que son premier vagissement peut être interprété comme l'affirmation de son droit à la propriété. Or, cette parcelle de terre indispensable à transformer en pain le travail de l'homme est un droit de nature, un droit divin, il est donc imprescriptible, il est insaisissable. La société doit être réglementée de telle sorte que l'homme ne puisse pas perdre ses droits de nature, ne puisse pas perdre sa dot

divine et, en dernière analyse, ne puisse pas plus perdre la parcelle de terre nécessaire à son existence qu'il ne peut perdre sa part d'atmosphère respirable. » (Lancry, *La Justice sociale*, 6 janvier 1893).

« Nous affirmons qu'en stricte équité tout Français a droit, en France, au moment de son mariage, à une dot sociale, à une dot sociale insaisissable. Nous estimons que cette dot sociale doit être : 1° dans les campagnes, de 24 ares de terre ; 2° dans les villes, d'une valeur équivalente et de même caractère que ces 24 ares, par exemple d'un logement, d'un atelier, d'un instrument de travail, etc. *La justice et la stricte équité* de cette doctrine peuvent être surabondamment démontrées. Les terrianistes prétendent que tous les hommes ont un *droit strict* à la propriété et que la terre est l'objet primordial de ce droit. La vérité, c'est que le terrianisme est simplement la doctrine de la Bible, des Pères de l'Eglise et de saint Thomas. Le terrianisme, c'est du christianisme tout pur. »

Suit un article intitulé : *S. Thomas terrianiste*, comme on avait dit : Saint Martin socialiste « D'après le *droit naturel*, il n'y a pas distinction entre les propriétés ; la propriété privée est une *institution de droit civil*. La communauté des biens « était le régime » aux temps primitifs : les premiers hommes possédaient toutes choses en commun. Le régime (actuel) de la propriété est *souverainement injuste*.» (Alnel, *Terre de France*, 15 novembre 1893).

2° Léon XIII a enseigné dans cette Encyclique la nécessité des inégalités des conditions « sans lesquelles une société ne peut exister, ni se concevoir ». Il a enseigné la concorde entre les classes, « concorde qui engendre l'ordre et la beauté ».

Ecoutons maintenant les démocrates chrétiens. Si, d'un côté, comme nous venons de le voir, ils font bon

marché du septième commandement, d'un autre côté ils ne veulent plus que les rapports entre patrons et ouvriers soient régis par la suavité du quatrième (commandement), mais par les principes modernes de l'indépendance et de l'égalité absolues des hommes, poussées jusqu'à l'abolition du patronage, pour faire place à la participation de l'ouvrier sur le pied de l'égalité à la discipline de l'usine, à la direction du travail et aux bénéfices, sans partager les pertes, le tout « sous la protection de Celui qui, étant le premier et le plus grand des démocrates, a voulu, du haut du Calvaire, tracer notre programme de liberté-égalité et de fraternité ». (Abbé Naudet, *Discours de Liège,* page 7).

« Marchez donc, sachant que vous êtes des hommes, que vous êtes les égaux de tous ! qu'il n'y a pas de noblesse supérieure à la vôtre et que sans vous le monde ne vivrait pas. » (Page 17).

« La vertu d'humilité est très chrétienne, elle est peu humaine. N'est-il pas plus pratique, pour produire entre patrons et ouvriers une certaine égalité, garantie d'un accord durable, d'élever les ouvriers au niveau des patrons, en les faisant grimper sur les épaules les uns des autres, en les groupant en syndicats ? L'amitié ne se rétablira-t-elle pas plus facilement ? L'esprit chrétien ne sera-t-il pas mis plus naturellement en pratique quand le syndicat et le patron traiteront d'homme à homme et non plus de maître à esclave ? » (*Justice sociale,* 2 septembre 1893)

« Dans cette théorie (usuelle) le patron serait investi d'une autorité dont les ouvriers ne sont pas juges, etc... Or toute cette théorie, entrée si profondément dans bien des consciences parfaitement honnêtes, est une pure illusion. La *prétendue autorité* du patron comprise comme nous venons de le dire, n'a de base que dans la volonté des intéressés. Le patron est un contrac-

tant ; les ouvriers sont les parties co-contractantes. Il faut renoncer à la chimère de cette autorité. Toute supériorité factice ne compte pour rien. Il faut qu'il en soit ainsi du haut en bas de l'échelle de la société. Telle sera *l'égalité démocratique* réalisée par l'organisation des intérêts. L'esprit démocratique fera consacrer l'inégalité des personnes dans l'égalité des conditions. » (Le *Bien du Peuple* de M. Pottier, 2 juillet 1893).« L'Etat est mauvais, il faut le contraindre à restaurer le droit du travail, le droit ouvrier. »(*Justice sociale*, 4 novembre 1894).

« Aujourd'hui encore il y a certainement beaucoup de patrons bons. Mais ces bons chefs ont des systèmes mauvais. Le peuple ne veut plus en entendre parler. » (Le *Bien du Peuple*, 6 avril 1893). « Ces deux puissances qui se partagent le monde (les hommes du travail comme ceux du capital) sont égales aux yeux de Dieu et elles doivent, dans le plan de sa sagesse et de sa justice, marcher d'égal à égal, débattant d'égal à égal les questions qui les intéressent : salaires, assurances, réglementation, perfectionnements professionnels, etc. C'est pourquoi, pour rendre égales les forces du travail en présence du capital, nous disons aux ouvriers : Associez-vous, syndiquez-vous. » (Abbé Naudet, *Discours de Calais*).

« Les syndicats professionnels doivent d'abord organiser la puissance du travail en associant les ouvriers jusqu'ici isolés. Nous demandons à l'autorité publique de reconnaître et de protéger les syndicats ainsi entendus. Il conviendra même que force de loi soit accordée à leurs décisions sur les intérêts professionnels. » (*Programme de Liège*, 9 octobre 1892). « Il n'y a qu'un seul moyen, c'est l'union syndicale des ouvriers entre eux. Une fois qu'ils seront unis en syndicats, ils seront assez forts pour que l'on doive compter avec eux. L'on fixera des tarifs et des conditions équitables qui seront

imposés aux patrons de mauvaise volonté, en invoquant, s'il le faut, le secours et l'appui des pouvoirs publics. » (Le *Bien du Peuple*, 15 octobre 1893).

Voici ce que M. Harmel écrivait le 23 juillet 1903, dans le *Bien du Peuple*, de Liège : « Les journaux conservateurs considèrent l'ouvrier comme un être inférieur et dangereux, comme un *servile* pour lesquels l'oppression et la révolte sont les seules alternatives ; craignant la seconde, ils sont *pour la première...* Il n'y a plus que *deux forces sociales : le clergé et le peuple ouvrier ;* c'est en les unissant que nous préparerons la société de l'avenir et les triomphes de Jésus-Christ. Quant aux classes aisées (excepté sans doute M. Harmel et les siens), le *paganisme et la jouissance les ont réduites à l'impuissance* et leur maladresse constante les achève. On me demande de répondre à ces attaques : je ne le ferai pas, ne perdons pas notre temps *à répondre aux morts.* »

Ainsi, après avoir demandé la revision du régime légal de la propriété et de l'injuste répartition actuelle des richesses, on demande la revision du régime du travail ; après avoir voulu organiser la lutte contre le capital, on suscite la lutte contre le patronage par la constitution de syndicats ouvriers qui auront à déterminer : les conditions d'engagement de l'ouvrier et son salaire, les garanties contre son renvoi, le renvoi de contre-maîtres ou employés, etc., et même le droit de faire examiner par un délégué les bilans des sociétés, d'assister aux assemblées générales, de participer aux bénéfices, etc.

3° Léon XIII a consacré une partie considérable de son Encyclique à démontrer que la solution des questions sociales et le salut sont dans l'influence de la religion, dans ses institutions, dans la résignation et la charité.

« Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition » : c'est « la résignation » à la base. Un second, c'est de « rappeler aux deux classes leurs devoirs mutuels et, avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice. L'ouvrier doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner le salaire qui convient » : c'est « la justice » dans le contrat du travail. Enfin, satisfaction étant donnée aux principes et aux exigences de la justice, base indéniable de la propriété privée et des droits mutuels, l'Eglise a reçu du Ciel « un enseignement d'une excellence et d'une importance extrêmes que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Eglise seule de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique » concernant l'usage des biens : « Elle ordonne aux riches de ce siècle de donner, de communiquer facilement leurs richesses. » C'est « la charité » au sommet. « C'est un devoir, dit Léon XIII, non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne, un devoir par conséquent dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. »

« C'est pourquoi, dit-il encore, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. »

Ainsi le Chef de l'Eglise, ayant constaté les nombreuses misères et les graves périls de l'état social présent et voulant y porter remède, défend et maintient avant tout les bases essentielles de la société, qui reposent à la fois sur les inégalités des conditions et les principes de justice, puis, sans exciter les multitudes, sans fomenter des troubles, sans se laisser entraîner par la soif

d'innovations qui s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse, il montre le salut dans la religion et l'Eglise. « Puisque la religion seule, dit-il, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes ; que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle ; qu'ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne et, *par dessus tout*, qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la *charité, reine et maîtresse de toutes les vertus*. »

Tout cela est intelligible, tout cela est simple et, à la lumière de ces enseignements surnaturels et pacificateurs, on comprend une fois de plus que vraiment Jésus-Christ est Sauveur, qu'il apporte en lui la solution de toutes les difficultés, « et qu'il n'y a de salut par aucun autre : car nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés » (1).

Voici les théories nouvelles et les nouvelles méthodes des disciples enthousiastes de Léon XIII :

« La résignation certes est une très belle vertu ; mais quand on nous dit : Il faut vous résigner, au Ciel vous serez heureux ; cela ne suffit pas. » (Naudet, *Discours de Liège*, *Le Bien du Peuple*, 4 décembre 1893). « Nous n'avons jamais placé notre idéal dans une société qui se contenterait de mettre la résignation à sa base et la charité au sommet. » (*Justice sociale* du 15 juillet 1893).

« Souffrir, c'est bien, la résignation est une très belle vertu, mais comme le dit Mgr Ireland, on ne prêche pas la vertu à ceux qui sont moralement incapables de la pratiquer. » (*Justice sociale*, 28 octobre 1893). « Le peuple veut se révolter parce qu'il souffre. Vous lui répondez de

(1) Act. IV, 12.

se convertir ; mais un archevêque américain vous dit Jusqu'à ce que la condition des ouvriers sera améliorée, il est inutile de leur parler de la vie surnaturelle et de devoirs. Apportez-leur des soulagements matériels avant de leur proposer des remèdes spirituels. Vous les avez éloignés du Christianisme. Vous avez prêché la résignation avant de faire cesser les souffrances iniques et la soumission avant de faire cesser les abus. » (*Justice sociale*, 17 mars 1894).

« Je ne me sentirais pas dans mon rôle de prêtre, si je devais dire à l'ouvrier qui se plaint de son sort : Patience et résignation.» (Naudet, *Discours de Lille, Justice sociale*, 24 mars 1894). « Le Seigneur Jésus n'a pas dit à la foule de se résigner : on ne se résigne pas à mourir de faim. » (Abbé Naudet, *Discours de Liège, Le Bien du Peuple*, 4 décembre 1893).

Croyez-vous que si on se refuse ainsi à prêcher la résignation en bas, c'est afin de mieux solliciter la charité d'en haut ? Ecoutez encore :

« La charité, elle aussi, est une très belle vertu. Je l'aime de tout mon cœur ; mais cela ne m'empêche pas de penser et de dire qu'il est déplorable d'être si souvent obligé d'y recourir. » (Naudet, *Discours de Liège*). « La charité n'est faite que pour l'impuissant, pour le blessé tombé dans la lutte, pour le vaincu de la vie ; elle n'est pas faite pour les forts, pour les vivants ; ceux-là ne doivent vouloir et ne veulent devoir leur pain quotidien qu'à eux-mêmes, qu'à leur travail... Ils n'ont pas besoin de charité, ils ne demandent que la justice. » (Naudet, *Discours à Calais : La Croix du Pas-de-Calais*, 22 décembre 1893).

Enseignant les mêmes doctrines dans les colonnes du *Monde*, M. l'abbé Naudet disait le samedi 8 décembre 1894 : « Il faut donc chercher à lui (au monde ouvrier) rendre la vie moins dure, non pas, je le répète, en lui

donnant *l'aumône qui humilie*, mais en ayant recours à la justice qui le grandit, etc... » On est allé même jusqu'à la faire descendre, la charité, elle et les saints les plus illustres qui l'ont pratiquée, du piédestal de gloire où l'Eglise et les siècles les avaient placés pour en faire quelque chose de commun et de vulgaire qui ne doit, après tout, sa valeur qu'au principe même du socialisme.

Les démocrates repoussent ces moyens enseignés avec tant de force par Léon XIII et veulent les remplacer par le bouleversement social et (ils disent et écrivent le mot) par la *révolution*.

Les uns citent volontiers, sans les flétrir comme il convient, et même en les excusant, les excitations les plus violentes de l'anarchie : « La misère grandit et s'exaspère, dit la *Terre de France*, dans son numéro du 15 juin 1894, pages 539 et suivantes, la faim multiplie les victimes. Aussi la foule en arrive à se dire que ces anarchistes dont on l'épouvante sont peut-être les seuls à rester dans l'ordre logique des choses et qu'après tout ils ne sont ni si méprisables, ni si haïssables, pour vouloir changer une société si impitoyable, si affreusement pervertie... Une certaine école, avec les meilleures intentions du monde, se contente de prêcher la vertu et la modération. — « On ne prêche pas la vertu à des ventres vides », disait avec raison Mgr Ireland. Moins de sermon et du pain, ajoutent les misérables.

L'aumône, ils la considèrent comme une humiliation que l'on ajoute aux amertumes dont ils sont abreuvés. » Suit une citation d'une verve anarchiste contenant, selon l'expression de l'auteur, le plus formidable réquisitoire contre la théorie de l'aumône, qui se termine par ces mots : « Voilà pourquoi, riche, nous ne te maudissons jamais plus âprement qu'en tes largesses. Nous aime-

rions mieux te voir sourd aux gémissements des pauvres et leur refuser les miettes de tes tables. »

Lisez dans la même revue, *Terre de France*, numéro de février 1893, l'article qui a pour titre : *Riches et richesses* : « Arrière tout subterfuge et toute misérable équivoque ! Ce n'est point le mauvais riche, comme on affecte de le dire, c'est le riche, *quel qu'il soit*, que Jésus frappe de ses sanglants anathèmes. » Ce n'est pas comme mauvais riches, « *c'est en tant que riches seulement* que saint Jacques les accuse de *retenir le salaire des ouvriers*, de condamner et de *tuer* le juste... c'est *en tant que riches seulement* qu'il les accuse d'opprimer les pauvres... Par le seul fait de l'ordre social actuel, le riche prend le bien d'autrui, s'approprie le salaire des ouvriers, opprime, dépouille et tue le juste sans résistance. » (Cf. pages 72 et 73.)

« Dans la sphère économique, à la place d'un ordre de justice, d'égalité, il n'y a partout que désordre, corruption systématique, misère légale et ruine forcée... J'irai plus loin. Notre société bourgeoise tend à faire des ouvriers une race d'ilotes, inférieurs comme autrefois à la caste des hommes libres. Il y a *cas de révolution*, et cette révolution imminente, chaque jour plus visible, ne peut être conjurée que par l'avènement du quatrième état. » (*Terre de France* du 1er avril 1894).

« Puisque ce dont nous souffrons *est l'injuste répartition des richesses*, ce n'est qu'en la *faisant disparaître que l'ordre* renaîtra dans la société. » (Le *Bien du Peuple*, de M. l'abbé Pottier, 27 novembre 1892.)

4° Léon XIII s'est appliqué d'une façon toute spéciale à combattre la doctrine erronée et funeste qui exagère le rôle et l'intervention de l'Etat. Il y revient au moins cinq fois dans le cours de son Encyclique et il n'admet l'intervention de l'Etat dans la solution des questions

sociales que dans la mesure où elle est nécessaire pour réprimer les abus ou écarter les dangers.

Mais qui donc, avant et après la publication de cette Encyclique, a exagéré dans toutes les questions sociales le rôle et la mission de l'Etat ? Qui donc a parlé de *syndicats obligatoires*, de *corporations obligatoires*, d'*assurances obligatoires*? « Pour couronner mon programme social, disait M. l'abbé Naudet, j'appelle hautement et sans crainte l'intervention de l'Etat pour en sanctionner les articles élaborés par la corporation. » (Discours reproduit dans le *Bien du peuple*, 13 août 1893.) « Pour assurer à l'ouvrier la protection dont il a besoin, il faut l'organisation corporative et pour que cette organisation soit efficace, nous la voulons obligatoire. » (Discours de M. l'abbé Naudet, *Bien du peuple*, samedi 24 novembre 1894.)

Il serait facile de multiplier ici les citations.

Cette intervention exagérée de l'Etat, nous l'avions déjà combattue dans notre lettre pastorale qui a précédé l'Encyclique *Rerum novarum*. Cette intervention exagérée a été combattue par les économistes, adversaires des démocrates chrétiens, par M. Claudio Janet dans son livre *Le socialisme d'Etat*, par M. Rambaud dans *Ses Eléments d'économie politique*.

Donc les démocrates chrétiens, qui ont exalté et exaltent encore avec un enthousiasme factice l'Encyclique *Rerum novarum*, ont vu tous les principaux points de leurs doctrines sociales condamnés par cette Encyclique; donc les démocrates chrétiens ont maintenu et propagé avec une ardeur et une audace plus grandes que jamais ces doctrines en opposition flagrante, sur tous les points importants, avec les enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum*.

La Lettre de Léon XIII au clergé français, du 8 septembre 1899.

Toute cette admirable Lettre a évidemment pour but de rappeler au clergé, à ceux qui le dirigent et le forment, les grandes traditions surnaturelles. Toute cette Lettre est dirigée contre les doctrines et les tentatives destinées à *laïciser* le clergé, à le *naturaliser* dans sa formation, dans ses études, dans sa vie, dans son ministère et son action. Mais qui a essayé d'exécuter de tels projets? Je l'ai démontré jusqu'à l'évidence dans ma première brochure au § VIII intitulé *Les séminaristes sociaux*. J'ai cité ces paroles de M. l'abbé Dabry: « Ne pourrait-il pas y avoir le pèlerinage des prêtres qui iraient se faire *baptiser hommes*, etc. » Et encore: « Je vois peu de choses dans l'esprit général, dans les habitudes, dans la méthode des catholiques et même *dans toute l'organisation ecclésiastique* qui ne soit marqué du signe de la ruine. »

« L'autel construit dans le style du XVIIe siècle est destiné à aller rejoindre le trône.

« L'édifice tout entier est à rajeunir et à mettre en harmonie avec les goûts et les besoins des générations qui viennent. »

Et M. l'abbé Naudet disait: « La formation du clergé est trop exclusivement cléricale et n'est pas assez *humaine*. » (*Vers l'avenir*, p. 68.)

Qui a prétendu qu'il fallait abandonner dans l'instruction des séminaristes les traditions du passé? Qui a attaqué et attaque encore en France, en Italie et ailleurs la philosophie de saint Thomas, les doctrines scolastiques, l'apologétique traditionnelle pour faire pénétrer partout la philosophie de Kant, que Léon XIII condamne si sévèrement dans cette lettre?

Qui a mérité que le Pape rappelât ses déclarations contre ce qu'il appelle « de dangereuses témérités dans l'étude des Saintes Ecritures » ? Quels sont ceux auxquels le Pape rappelle « la discrétion, la modestie, la prudence sacerdotales que certains prêtres traitent de surannées et d'incompatibles avec les besoins du ministère au temps où nous vivons » et une fois de plus la soumission à l'autorité et à la direction des évêques, « le respect dû aux prêtres anciens et expérimentés »? Qui donc s'est efforcé d'enseigner aux séminaristes et aux jeunes prêtres le mépris de l'épiscopat et de tout l'ensemble du clergé dans tel document que j'ai cité dans ma première brochure et dont l'authenticité n'a pu être contestée ?

L'Encyclique *Graves de Communi* du 18 janvier 1901.

Lorsque parut cette Encyclique, les démocrates chrétiens firent de nouveau entendre des chants de triomphe. Le Pape, d'après eux, louait et approuvait la démocratie chrétienne. Dès lors aucune discussion n'était plus possible. *Les réfractaires, les philistins, les pharisiens* devaient s'incliner profondément devant l'orthodoxie parfaite, la puissance et la gloire de la démocratie chrétienne.

Mais ce n'était qu'une manœuvre plus ou moins habile, peut-être le résultat de désirs ardents et d'illusions obstinées.

Le Pape distingue la démocratie *sociale* qu'il condamne absolument, de la démocratie *chrétienne*. De la démocratie chrétienne il dit non pas ce qu'elle est, mais ce qu'elle doit être. « Le sens de ce mot *démocratie ne doit pas être détourné vers un sens politique*. On *ne doit* lui attacher d'autre signification que celle d'une bien-

faisante action chrétienne parmi le peuple... Elle *doit* s'appuyer sur les principes posés par la foi divine comme sur sa base même. Il *lui faut* pourvoir aux intérêts des petits, de telle sorte qu'elle guide vers la perfection, comme il convient, les âmes créées pour les biens éternels. » Le Pape insiste pour qu'il en soit ainsi, pour que la démocratie suive ces règles que déjà il avait enseignées dans l'Encyclique *Rerum novarum* et qui, nous l'avons vu, n'étaient pas observées. C'est pourquoi il y revient encore.

Le Pape demande une fois de plus aux prêtres et aux catholiques d'aller au peuple. Mais nous prétendons aller au peuple plus et mieux que les démocrates chrétiens.

Dans cette Encyclique, le Pape condamne encore les erreurs suivantes : 1° Le rôle infime assigné à la charité et le blâme infligé à l'aumône dont il affirme le mérite et la nécessité. 2° Il condamne l'erreur qui prétend que la question sociale est seulement une question économique. « La vérité est, dit-il, qu'elle est principalement une question morale et religieuse, et que pour cette raison elle doit être résolue *avant tout* par la règle des mœurs et le jugement de la religion. » 3° Le Pape réprouve les accusations injustes de ceux qui prétendent que rien n'a été fait avant eux pour le bien du peuple ou qui prétendent « que les œuvres et les institutions dont l'existence et la prospérité sont dues à la piété et à la générosité des générations précédentes, doivent périr ou disparaître, absorbées par de nouvelles institutions ». 4° Il rappelle la condamnation de l'Américanisme. 5° Il affirme de nouveau la nécessité du concours des classes supérieures et riches et de l'union entre les différentes classes sociales. 6° Il affirme de nouveau la nécessité de la soumission aux évêques, auxquels il dit : « Que votre sollicitude soit éveillée en

ces matières et que votre autorité reste entière pour diriger, pour retenir, pour empêcher. »

Je cherche en vain, chez les adversaires des démocrates chrétiens, quelques traces des erreurs que condamne ainsi Léon XIII, et pourtant elles existent puisque le Pape les poursuit de nouveau de ses décisions.

Pourquoi le Pape revient-il avec tant d'insistance sur ces erreurs, sinon parce qu'il a constaté qu'elles se maintiennent malgré tout et que ses enseignements sur de si graves sujets n'ont point été au moins suffisamment acceptés ?

Mais, nous dit-on, le Pape a approuvé, dans cette Encyclique, la démocratie chrétienne. Certainement ; mais la démocratie qu'il a approuvée est l'action chrétienne populaire, l'action bienfaisante à l'égard du peuple. Or cette action chrétienne populaire, les démocrates chrétiens ne peuvent la revendiquer comme leur appartenant. Elle a toujours été pratiquée dans l'Eglise. Elle a toujours été pratiquée par les vrais évêques, les vrais prêtres et surtout par les Saints. Nous prétendons l'avoir pratiquée avant les démocrates chrétiens, plus qu'eux et mieux qu'eux.

S'il s'agit d'une autre démocratie, elle est condamnée par le Pape, et je viens de dire à qui s'adressent les principales décisions de cette Encyclique.

On insiste en ces termes : « Le Pape a approuvé les expressions de *démocratie chrétienne* et, par conséquent, tous les catholiques doivent accepter ces expressions et se dire démocrates chrétiens ». Je réponds d'abord que la première partie de cette affirmation, fût-elle exacte, la seconde partie ne s'ensuivrait pas. La logique et le bon sens disent qu'approuver ne veut pas dire imposer. Le Pape eût-il approuvé ces expressions, il ne s'ensuit point qu'il nous les impose. Mais je nie absolument que le Pape ait approuvé ces expres-

sions : *démocratie chrétienne.* Il déclare les tolérer et il les tolère en affirmant qu'*il importe peu qu'on les emploie.* Ou les mots n'ont plus de sens, ou il y a là une distinction de la plus haute importance.

« Quant aux moyens, dit Léon XIII, qui conduisent à ce résultat (l'ardeur des catholiques à soulager et à relever le peuple) *peu importe* qu'on les désigne sous le nom *d'action chrétienne populaire* ou sous le nom de *démocratie chrétienne*, pourvu toutefois que les enseignements émanés de Nous soient suivis intégralement et avec la soumission qui leur est due. »

Nous demandons aux démocrates chrétiens de bien réfléchir aux dernières paroles de ce texte, en présence des enseignements de l'Encyclique *Graves de communi* que nous venons de résumer.

Les instructions formulées d'après l'ordre de Léon XIII par la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (27 janvier 1902).

Ces instructions rappellent les enseignements déjà donnés par le Saint-Siège et citent les documents qui les contiennent. Elles insistent sur les erreurs et les tendances funestes déjà condamnées par l'Encyclique *Rerum Novarum*, par la Lettre au Clergé Français, par l'Encyclique *Graves de communi.* Elles condamnent l'action politique mêlée à l'action bienfaisante et charitable, et en particulier elle ordonne la soumission des écrivains et des journalistes aux évêques et elle s'exprime ainsi :

« Les journalistes démocrates chrétiens comme tous les journalistes catholiques doivent respecter l'autorité des évêques...... De ce devoir s'éloignent aussi ceux qui s'opposent à cette autorité par d'habiles tergiversations, par des procédés obliques et dissimulés. » Ces instruc-

tions déclarent que « pour les fondations de cercles, sociétés, etc., on veillera avec soin à donner un langage et un esprit vraiment chrétien aux règlements, programmes manuels et autres documents, à faire préalablement examiner et approuver par l'ordinaire les statuts et règlements. Sans cette approbation aucune de ces institutions ne pourra représenter ni être considérée comme une institution catholique digne de la confiance du clergé et des catholiques. »

Citons encore ces paroles :

« Il faut considérer comme tout à fait contraire au véritable esprit de charité, et par suite de la démocratie chrétienne, un langage qui pourrait inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société.

« On ne pourrait approuver dans les publications catholiques un langage qui, s'inspirant d'une nouveauté malsaine, semblerait railler la piété des fidèles et parlerait de nouvelles orientations de la vie chrétienne, de nouvelles directions de l'Fglise, de nouvelles aspirations de l'âme moderne, de nouvelle vocation sociale du clergé, de nouvelle civilisation chrétienne, etc. Plus encore que les simples fidèles, les prêtres et spécialement les jeunes, doivent avoir en horreur cet esprit de nouveauté ; et bien qu'il soit souverainement désirable qu'ils aillent au peuple, conformément à la volonté du Saint-Père, néanmoins ils doivent en cela procéder avec la nécessaire subordination à leurs supérieurs ecclésiastiques. »

Ai-je besoin de demander une fois encore à qui s'adressent ces instructions et qui sont ceux qu'elles atteignent ?

Les démocrates objectent que, lors du pèlerinage des ouvriers à Rome, le 7 octobre 1898, le Souverain Pontife a consacré la démocratie de ses paroles souveraines.

M. Léon Harmel avait, en effet, dans l'adresse présentée à Sa Sainteté au nom des pèlerins, exprimé son espoir dans la « démocratie chrétienne » pour ramener les masses populaires dans le sein de l'Eglise.

Le Pape répondit par de graves et précieuses leçons dont voici le texte :

« Pour vous, très chers fils, qui êtes la France du travail, vous n'ignorez pas qu'à vous aussi, incombent d'importants et graves devoirs qui intéressent la société tout entière. Et puisque vous venez de faire allusion à *la démocratie*, voici ce que, à ce sujet, Nous devons vous inculquer :

« Si la démocratie s'inspire aux enseignements de la raison éclairée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte, avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire, la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas un instant de vue les règles de cette charité surhumaine que Jésus-Christ a déclarée être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. Si, au contraire, elle s'abandonne à la révolution et au socialisme ; si, trompée par de folles illusions, elle se livre à des revendications destructives des lois fondamentales sur lesquelles repose tout l'ordre civil, l'effet immédiat sera, pour la classe ouvrière elle-même, la servitude, la misère et la ruine.

« Loin de vous, très chers fils, une pareille et aussi sombre perspective. Fidèles à votre baptême, c'est à la lumière de la foi que vous jugez et appréciez les choses de cette vie, vrai pèlerinage du temps à l'éternité.

« Tandis qu'ailleurs ces questions spéciales troublent et tourmentent les hommes du travail, vous, gardez vos âmes dans la paix, en vous confiant à ces patrons chrétiens qui président avec tant de sagesse à vos laborieuses journées, qui pourvoient avec tant de justice et d'équité à votre salaire et, en même temps, vous instruisent de vos droits et de vos devoirs, en vous interprétant les grands et salutaires enseignements de l'Eglise et de son chef.

« Ah ! puisse la France voir se multiplier, de plus en plus, des patrons qui ressemblent aux vôtres, et notamment à ce Bon Père, qui, depuis des années, se fait un bonheur de vous conduire à Nos pieds ! »

L'empressement que mirent certains démocrates à détourner ces paroles de leur sens, força pour ainsi dire l'*Osservatore romano* à leur donner quelques jours plus tard cette leçon :

« Le Chef suprême du monde catholique vient de dire magistralement et clairement quelle *doit être pour* les catholiques cette démocratie, dont on parle tant aujourd'hui, même dans le camp catholique, dans le but louable de la rendre chrétienne et de la mettre au service de l'Eglise et de la société, mais *avec le péril de passer sans* S'EN APERCEVOIR *dans le camp libéral et socialiste.*

« Le Saint-Père Léon XIII a enseigné et expliqué comment les catholiques peuvent être démocrates, *sans dire pour cela, comme l'ont prétendu quelques-uns, qu'on doit être démocrate pour servir efficacement les intérêts de l'Eglise et ceux du peuple. Dans le cas actuel certains ont fait une confusion injustifiée entre la démocratie et les démocrates.* »

Pour quiconque, en effet, lit sans parti-pris les paroles que nous venons de citer, Léon XIII ne dit pas ce qu'est la démocratie chrétienne dans ses doctrines

et dans ses œuvres, mais ce qu'elle doit être ; il ne dit pas qu'elle produira de très grands fruits parce qu'elle fait telles œuvres, mais *si* elle remplit un bon nombre de *conditions* qu'il énumère. Pourquoi a-t-il pris cette forme du conditionnel ? On ne peut admettre qu'un esprit aussi lucide que celui de Léon XIII n'ait eu pour admettre cette formule les plus graves raisons.

Il est vrai, le Pape dit que ceux qui sont devant lui acceptent cette lumière de la foi, cette influence de la religion dont il vient de parler. Il loue les patrons chrétiens et, en particulier, M. Harmel dont il rappelle le titre de *Bon-Père*. Mais il ne s'agit point ici de tous les démocrates chrétiens, même de France. Quant aux éloges que Léon XIII donnait à M. Harmel en 1898, il s'appuyait sur l'opinion d'un très grand nombre de catholiques français et de personnages romains éblouis par la réclame de M. Harmel en sa faveur et en faveur de son œuvre du Val-des-Bois. Mais depuis lors la lumière s'est faite, des documents ont été publiés dans ma première brochure sur les *Périls de la foi,* et, qu'on le remarque, rien que des documents dont pas un n'a pu être contesté et qui ont dissipé bien des illusions. Et si M. Harmel a prétendu qu'il avait été reçu au Vatican au mois de septembre 1902 comme il l'avait été autrefois, c'est qu'il s'obstine à multiplier les illusions (1).

Les enseignements de Pie X

Dès son avènement au Souverain Pontificat, Pie X a dû s'occuper de la question de la démocratie chrétienne. Pour maintenir la paix parmi les catholiques, pour

(1) A cette époque, bien des tentatives de tout genre de M. Harmel soutenues avec une nouvelle ardeur par les démocrates chrétiens de Rome, soit auprès du Pape, soit ailleurs, n'ont pas réussi. M. Harmel qui avait autrefois aidé de son argent et loué

apaiser les dissensions soulevées par les questions sociales, il a dû combattre lui aussi les doctrines erronées, les entreprises et les tendances funestes. Il l'a fait par un *Motu proprio* du 18 décembre 1903, où il reproduit, en indiquant les documents, les principaux enseignements de son prédécesseur. Nous reproduisons seulement une partie du § 13 ainsi conçu :

« En outre, la démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique, ni ne doit jamais servir au parti et au but politique : ce n'est pas son rôle. Mais elle doit être une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et sur les préceptes de l'Evangile. (Encyclique *Graves de communi ;* instructions de la S. Congrégation des affaires extraordinaires). »

Nous citons encore cette conclusion très importante du *Motu proprio :*

« Ces règles fondamentales, Nous, de notre propre mouvement et de science certaine, avec Notre Autorité apostolique, Nous les renouvelons dans tous leurs détails et Nous prescrivons de les transmettre à tous les comités, cercles et unions catholiques de toute nation et de toute forme. Ces sociétés devront les tenir affichées dans leurs lieux de réunion et les relire souvent

publiquement M. Mouthon, directeur de la *France libre*, quand il outrageait les évêques et, en particulier, S. E. le cardinal archevêque de Lyon, voulut encore à Rome seconder ce cher ami quand déjà il avait attaqué les Chartreux dans le journal *Le Matin* et reçu un formel démenti au sujet de la lettre de S. E. le cardinal Rampolla qu'il avait inventée. Il le présenta chez plusieurs cardinaux. Chez un d'entre eux et des plus éminents il demanda et, malgré le refus très net, très formel et multiplié de Son Eminence, il insista pour qu'elle reçût M. Mouthon et lui exprimât son opinion sur plusieurs questions de la plus haute importance. Il affirmait que son ami profiterait de ces confidences avec la plus grande délicatesse pour les intérêts de l'Eglise, mais il n'eut aucun succès.

dans leurs séances. Nous ordonnons en outre aux journaux catholiques de les publier intégralement et de s'engager à les observer et de les observer en fait religieusement : sinon qu'ils soient sérieusement avertis ; et si après avoir été avertis ils ne se corrigent pas, qu'ils soient interdits par l'autorité ecclésiastique. »

Ce *Motu proprio* qui rappelle quelques-uns des principaux enseignements de Léon XIII sur la démocratie chrétienne a jeté comme une stupeur parmi les démocrates chrétiens. Mais comment ce *Motu proprio* a-t il produit une pareille impression, s'il ne fait que répéter les principaux ènseignements de Léon XIII ? C'est qu'à la fin du *Motu proprio* se trouvent les ordres et les menaces sur lesquels nous allons insister. Les démocrates ont compris qu'ils étaient en présence d'une volonté ferme, qui ne laisserait pas donner à ces enseignements une interprétation fausse et qui se ferait obéir. Voilà ce qui explique les faits que je signalerai bientôt.

Le *Commune*, journal démocrate chrétien hebdomadaire d'Orvieto, publiait, le 29 août 1903, un article intitulé : *Dans l'attente*.

S. E. R. Mgr Merry del Val, pro-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a été chargé par le Saint-Père d'écrire la lettre suivante à Mgr l'Evèque d'Orvieto :

« Le Saint-Père me donne ordre de faire savoir à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime la douloureuse impression que lui a faite la lettre publiée le 29 août dernier par le journal hebdomadaire *Il Commune*, qui se publie en votre ville, et il ne pouvait en être autrement, car tout l'article d'un bout à l'autre doit être qualifié comme souverainement irrévérencieux et plein de rébellion contre toute autorité. L'impression douloureuse qu'en a ressentie le Saint-Père est encore aggravée par ce fait que, plusieurs fois déjà, le même journal a exprimé les mêmes sentiments.

« En même temps qu'il désapprouve absolument tout ce qui est exposé dans cette lettre, soit quant aux principes, soit quant aux personnes, le Saint-Pere m'autorise à déclarer que jamais il ne reconnaîtra aucune œuvre d'action populaire chrétienne qui ne soit rattachée et soumise à l'œuvre des congrès catholiques. Il rappelle en outre l'obligation pour tous les clercs et les prêtres constitués en quelque fonction de ne prendre part d'aucune manière aux associations qui, sous le nom de *partis*, portent la division dans les esprits et les séparations dans le camp catholique, en détruisant cette unité pour laquelle Notre Très-Saint Rédempteur adressait sa dernière prière à son Divin Père, et cette charité qui est l'unique caractère distinctif des vrais chrétiens. »

Le 19 mars 1904, Pie X écrivait au comte Stanislas Medolago Albani, président du deuxième groupe de l'œuvre des congrès catholiques :

« Nous sommes persuadé que le Deuxième Groupe emploiera tous ses efforts à éloigner ses adhérents, non seulement des sociétés qui sont une cause directe de perversion intellectuelle et morale, mais encore de ces institutions *neutres*, qui, sous couleur de protéger les ouvriers, poursuivent une autre fin que le véritable avantage moral et économique des particuliers et des familles.

« A cet effet, nous déclarons que dorénavant on ne tiendra pas pour institutions sociales catholiques celles qui ne donneront pas au deuxième Groupe de l'Œuvre des Congrès leur adhésion pleine et entière. Pour épargner au clergé de lourdes responsabilités, il lui est interdit de prêter aucun concours aux sociétés, bonnes en apparence, à qui cette surveillance pèserait, quoiqu'elle n'aille point sans une protection efficace. *En décidant de la sorte, Nous sommes assuré d'être l'interprète*

de Nos vénérables frères les Evêques, pour qui l'action catholique populaire a été trop souvent une source d'ennuis, ou même d'amers déplaisirs.

« Nous profiterons de l'occasion pour recommander à l'attention du deuxième Groupe les esprits portés à embrasser les nouveautés, de peur qu'ils ne deviennent la proie de ceux qui, par de spécieux dehors, cherchent à s'en faire des instruments pour l'exécution de desseins à tout le moins suspects. *Appliquez-vous surtout à contenir dans de justes limites l'impétuosité des jeunes gens.* N'écoutant que des sentiments généreux sur lesquels la raison n'exerce pas encore assez d'empire, ils *aspirent à tout réformer, s'aventurent dans des tentatives audacieuses*, et finissent, avec tout leur désir de faire mieux, par n'arriver même pas à bien faire. Au cas où vos amicales remontrances ne rencontreraient chez eux qu'indocilité, *vous les excluriez de votre œuvre :* car ce qui importe, c'est moins le nombre que la concorde et l'affection mutuelle, dont le bien véritable a toujours besoin. »

Le *Cittadino* de Mantoue a reproduit, en janvier 1904, un passage de l'allocution adressée par Pie X aux pèlerins de cette ville, dont il fut l'évêque pendant neuf ans. S'adressant aux prêtres, le Pape s'exprima ainsi :

« Mais néanmoins, de nos jours, il y a trop de prêtres, surtout parmi les jeunes, — je ne parle pas de vous, car les rapports que m'en a fait votre évêque sont satisfaisants, — qui voudraient faire la loi aux évêques; *ces prêtres s'imaginent tout savoir, ils estiment n'avoir pas besoin de conseils, être seuls à connaître l'esprit et les besoins des temps nouveaux ;* ils sont entiers dans leurs desseins, obstinés dans leur manière de voir, présomptueux à ce point qu'ils veulent faire la pluie et le beau temps, quel que soit le sujet ou les circonstances dont il s'agit, *sans aucun égard pour les évêques,* foulant aux

pieds, non seulement leurs désirs, mais leurs conseils, leurs exhortations, et, Dieu les en garde, leurs commandements mêmes. Ceux-là, certes, ne respirent pas la bonne odeur de Jésus-Christ, mais la puanteur de l'enfer ; ce sont de *petits lucifers (luciferetti) qui seront infailliblement humiliés par Dieu.* »

En France, aucun des prêtres et des catholiques qui suivent le mouvement des doctrines n'ignore que M. le chanoine Delassus a, dans un ouvrage intitulé : *L'Américanisme et la Conjuration antichrétienne*, et très souvent dans la *Semaine Religieuse* de Cambrai, combattu les innovations dans les doctrines et dans la discipline, et, en particulier, la *démocratie chrétienne.* Il a été au premier rang de ceux que les démocrates chrétiens ont attaqués avec violence et on pourrait dire qu'il a été accablé par eux de reproches et d'injures.

La *Justice sociale* continue, après les deux lettres que je publie ici et après la concession de la dignité faite par Notre Saint Père le Pape à M. Delassus, cette série d'attaques et de grossières injures (1).

Voici le texte du Bref par lequel Notre Saint Père le Pape Pie X a conféré à M. le chanoine Henri Delassus, directeur de la *Semaine Religieuse* de Cambrai, les honneurs de la prélature romaine :

A Notre cher Fils, Henri Delassus, chanoine,

PIE X, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons appris par le témoignage très explicite de l'archevêque de Cambrai, que depuis un bon nombre

(1) Dans le n° de la *Justice sociale* du 21 mai 1904, nous trouvons les injures suivantes à l'adresse de M. Delassus : « Le coup de pied — ânerie — balourdise — tartuferie — escobarderie — méchanceté — gros mensonge ! Eh bien ! zut ! je m'en fiche. » Le style c'est l'homme.

d'années vous êtes directeur du périodique intitulé *Semaine Religieuse*, et que, par des ouvrages livrés à l'impression. vous avez pris la défense de l'Eglise. De plus, en accomplissant les fonctions du ministère ecclésiastique, vous avez donné d'éclatantes preuves de piété, de foi, de doctrine, de prudence et de sagesse.

Nous vous jugeons digne de recevoir une récompense proportionnée à d'aussi grands mérites.

Par ces lettres et en vertu de Notre autorité, Nous vous créons, élisons et déclarons prélat romain, c'est-à-dire prélat de Notre maison.

ALOÏSIUS.

En transmettant ce Bref mémorable à son digne destinataire, Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, écrit à Mgr Delassus la belle lettre que voici :

Cambrai, le 16 mai 1904.

Monseigneur et cher Directeur,

J'ai la grande joie de vous transmettre le Bref pontifical que Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat m'avait gracieusement annoncé dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire à la date du 15 avril dernier, et par lequel Sa Sainteté le Pape daigne vous élever aux honneurs de la Prélature.

Je suis heureux de cette promotion parce qu'elle est, — et je tiens à le dire très haut — le témoignage de l'estime que le Saint-Siège fait de l'étendue, de la solidité et de la sûreté de vos connaissances théologiques ; la récompense de votre zèle et de votre piété envers le Saint-Siège apostolique, le couronnement d'un labeur, d'un dévouement, d'une existence enfin qui ne connurent jamais la défaillance.

Travaillez sans relâche, cher Monseigneur, et ne déposez pas les armes. Les temps deviennent de plus en plus difficiles ; dans une foule d'esprits, la vérité est

obscurcie, la saine doctrine est travestie ; chaque jour nous entendons émettre les opinions les plus étranges, énoncer les nouveautés les plus audacieuses, soutenir des théories absolument subversives ; on prétend s'affranchir de tout principe et de toute règle, discuter toutes choses, surtout celles qui appartiennent au domaine de la religion, sans les avoir auparavant sérieusement étudiées, et l'on sème ainsi largement le doute et l'erreur. Il importe que le flambeau de la vérité soit tenu haut et ferme ; il importe que les règles de discipline soient vengées.

† M.-A. Sonnois,
Archevêque de Cambrai.

Notre but est de traiter des périls de la foi et de la discipline en France et nous n'avons pas sous la main un assez grand nombre de documents au sujet de la *démocratie chrétienne* en Italie. Nous croyons cependant devoir signaler quelques documents d'une importance spéciale. M. l'abbé Murri, le chef des jeunes démocrates chrétiens d'Italie avait été blâmé et censuré sur l'ordre du Pape par S. E. le Cardinal Vicaire.

Le 12 juin 1903, l'abbé Murri fut reçu en audience par Léon XIII et aussitôt quelques journaux présentèrent cette audience comme un témoignage d'encouragement et de confiance donné à l'abbé Murri.

L'*Osservatore Romano* remit les choses au point, et dans un communiqué officieux affirma que Léon XIII avait rappelé à l'abbé Murri la censure dont il avait été frappé par le Cardinal Vicaire et lui avait donné « d'opportuns avertissements et directions afin d'éviter à l'avenir de justes doléances et des incidents déplaisants ».

Aussitôt l'abbé Murri déclara que, reprenant sa pleine liberté d'action, il se retirait de l'œuvre des Congrès.

Tels sont les faits qui ont donné lieu à la publication de la lettre suivante de M. Toniolo.

M. Toniolo, professeur distingué de l'Université de Pise, est un excellent catholique qui s'est laissé dominer par de très grandes illusions sur la démocratie chrétienne. Ses illusions ont déjà subi de douloureuses épreuves et nous croyons qu'elles ne sont pas au terme de ces épreuves. Il s'est efforcé une fois de plus, dans les circonstances que nous venons de rappeler, d'arrêter ses dangereux amis.

Nous ne pouvons donner que quelques passages de sa lettre adressée à M. l'abbé Murri.

Pise, 29 juin 1903.

« Je suis revenu de Rome cette nuit, le cœur rempli de douloureux et sombres pressentiments à votre endroit, cher et vieil ami, vous à qui je n'ai jamais dissimulé ni mon admiration pour votre talent et votre enthousiasme, ni les défauts et les périls de votre propagande dont j'approuve d'ailleurs certaines grandes et légitimes opérations. Je suis revenu, dis-je, l'âme angoissée parce que retentissait en moi l'écho d'une parole que venait de m'adresser un illustre archevêque dont l'intelligence est, certes, aussi élevée que le cœur est grand, et qui n'est pas moins sincèrement l'ami des jeunes et du peuple qu'inébranlablement fidèle à Pierre et à ses sages directions.

« Voici cette parole : « Sous une forme amoindrie mais « toujours lamentable, nous sommes de nouveau, en pré« sence du cas de Gioberti. »

« Quant à moi, il y a déjà longtemps que je me sens tourmenté de cette crainte, plus inquiétante encore à cause des conséquences qui pourraient en résulter, si elle se réalisait, pour plusieurs de ces jeunes gens que non-seulement vous, mais moi-même, mais nous tous, nous aimons d'un amour sincère. Que cette crainte fût vaine, je l'ai toujours espéré ; qu'elle puisse être dissi-

pée, même aujourd'hui, même demain, par une de ces explications sincères, confirmées par des actes, qui écartent jusqu'aux plus légers nuages, je le souhaite et le demande de nouveau avec instance. Mais je ne puis nier, mon cher Dom Romolo, que votre article de la *Cultura*, reproduit par l'*Avenire*, me paraît être, à tout le moins, le symptôme d'une catastrophe.

« Et je me dis, à part moi, est-il possible que pour une âme droite et croyante, l'une de ces audiences intimes du Saint-Père, qui remplissent le cœur de joie surnaturelle et y déposent les germes d'héroïques vertus pour la défense de la papauté et de la civilisation chrétienne, devienne pour d'autres une pierre d'achoppement et une cause de ruine ?

....

« Mais, en attendant, vous d'abord, les jeunes ensuite, et avec eux tous les hommes d'intelligence et de caractère reconnaîtront la justesse d'une autre parole que m'adressait l'illustre personnage auquel j'ai fait allusion en commençant et qui vient ici très à propos pour conclure : *« si parva licet componere magnis ;* l'heure est venue de savoir quels sont parmi nous les Lamennais et quels sont les Lacordaire ».

Il faut ajouter que les sollicitations de M. Toniolo n'eurent pas tout le succès qu'il espérait.

On objectera, sans doute, le congrès de Bologne, la bénédiction et l'approbation que lui a envoyées Pie X. J'étais à Rome au moment où se tenait le congrès et j'ai su que la bénédiction et l'approbation ont été envoyées en s'appuyant sur les déclarations de S. E. l'archevêque de Bologne. N. S. Père le Pape a montré son extrême indulgence et son extrême bonté envers ce congrès. Il est certain que, en particulier contre un des votes les plus importants de ce congrès, permettant à des instituteurs catholiques de se faire inscrire dans la *Ligue nationale*,

fondée à Brescia, des décisions pontificales ont été prises.

« Le IIIe groupe de l'Œuvre ayant pris conseil en haut lieu sur ce qu'il y avait à faire, vient de notifier, en ces termes, la décision qui lui a été signifiée.

« A la suite des divergences de vue qui se sont fait jour récemment dans le camp catholique, quant à l'interprétation et à l'application de l'ordre du jour approuvé par le congrès de Bologne relativement à l'organisation professionnelle des maîtres catholiques, le IIIe groupe notifie que la Suprême Autorité Ecclésiastique, interrogée à ce sujet, a déclaré que *les maîtres qui veulent s'affilier à des ligues d'enseignement catholiques, ne doivent pas appartenir à des sociétés analogues plus ou moins hostiles à la religion et même simplement neutres.*

« Toute cause de dissentiment étant ainsi dissipée, le IIIe groupe a la confiance que la *Ligue* des maîtres catholiques poursuivra son action pour renforcer ses propres troupes et pour atteindre plus facilement le but qui est le sien, et que les maîtres catholiques seront encouragés à donner leurs noms aux associations constituées en conformité avec les instructions de l'autorité ecclésiastique ».

Brescia, 19 mai 1904.

N. Bezzara, *président.*

Pavanelli de Lorenzo, *secrétaire.*

C'est la troisième fois, depuis le congrès de Bologne, que l'Œuvre des Congrès reçoit du Saint-Siège une direction de ce genre.

Dans la lettre adressée le 19 mars au comte Medolago Albani, Pie X recommandait au IIe groupe d'employer « tous ses efforts à éloigner ses adhérents non seulement des sociétés qui sont une cause directe de perversion intellectuelle et morale, mais encore de

ces institutions *neutres* qui, sous couleur de protéger les ouvriers, poursuivent une autre fin ».

En exécution de cet ordre, le IIe groupe de l'Œuvre, par une circulaire datée du 23 mars, a interdit aux associations catholiques de secours mutuels d'envoyer des représentants au congrès de la Prévoyance qui s'est tenu à Florence au mois de mai.

Le Groupe du *Sillon* n'a pas accompli l'ordre pourtant si clair et si formel, qui termine le *Motu proprio* de Pie X, de transmettre ces règles fondamentales à tous les comités spéciaux, de les publier dans les journaux intégralement, de s'engager à les observer et de les observer en fait religieusement. Or, le *Motu proprio* est daté du 18 décembre 1903 et il n'a été publié que dans le numéro du *Sillon* du 10 mai 1904.

Ajoutons que plusieurs fois des catholiques et, en particulier, des prêtres distingués ont reproché à M. Marc Sangnier sa résistance aux ordres de Pie X. Il a répondu qu'on lui avait conseillé de ne pas publier le *Motu proprio*. Il y a là, sans doute, une confusion et une erreur, car M. Marc Sangnier est assez intelligent pour comprendre que personne ne peut lui donner un pareil conseil ou que ce conseil, il devait le repousser avec indignation.

En se résignant enfin à faire cette publication, le *Sillon* l'a fait précéder d'une dissertation sur la *démocratie chrétienne*, évidemment à la gloire de cette démocratie et où nous lisons des propositions plus qu'étranges, telles que celles-ci :

Après avoir rappelé l'Encyclique *Graves de communi*, le *Sillon* ajoute : « Dès lors la démocratie chrétienne fait *partie intégrante et nécessaire du catholicisme ! !* » Et un peu plus loin : « *Il n'est donc plus loisible de refuser d'être démocrate chrétien.* » J'ai dit plus haut ce que valent de pareilles affirmations. Mais elles ont pour but comme

tout l'article et aussi quelques passages qui suivent de l'Encyclique *Rerum novarum* de dissimuler, pour ainsi dire, ce terrible *Motu proprio* qu'on ne voulait pas publier.

Ce n'est point tout encore. Le *Sillon* supprime tout simplement le passage si important et si pratique du *Motu proprio* que nous avons cité plus haut et qui en ordonne la publication et l'observation avec les menaces les plus graves, si ces ordres ne sont pas accomplis.

Il y a là l'aveu manifeste que cet ordre et ces menaces ont atteint le *Sillon* et que le *Sillon* redoutait au suprême degré cette publication.

Tout cela se comprend si l'on remarque, comme je le démontrerai bientôt, que le *Sillon* appartient essentiellement à la démocratie chrétienne, qu'il aspire, depuis quelques années, à en être l'avant-garde, destinée à couvrir par de grandes manifestations et d'éclatantes protestations l'ensemble de la démocratie et de la faire adopter par la jeunesse catholique. Nous verrons que le *Sillon* ne parle que de démocratie, que les principales erreurs qu'enseigne la démocratie chrétienne ont été enseignées et défendues par le *Sillon*.

Nous nous demandons si le *Sillon* ne s'est pas senti atteint spécialement par deux articles du *Moto proprio*, celui qui rappelle que « la démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique et ne doit jamais servir aux partis et à un but politique ». Sans doute, le *Sillon* traite les questions sociales et même les questions religieuses, mais son action n'est-elle pas politique et n'avait-il point dernièrement encore l'ambition de voir supprimer *l'Action Libérale*, qui est essentiellement politique, parce que le *Sillon* doit suffire à tout ?

La politique du *Sillon* a pour objectif et pour fin la République : « Puissions-nous ne jamais oublier, disait M. Marc Sangnier, que si nous avons le droit de tra-

vailler dans toute notre liberté civique, à bâtir cette République démocratique dont le rêve ardent et sûr habite nos cœurs, nous devons toujours élever nos yeux jusqu'à cette loi divine qui domine ce qui évolue et change, qui commande aux peuples comme aux rois et à l'empire duquel nul n'a jamais le droit de se soustraire. » (*Sillon* du 10 mai 1904; quelques pages avant le texte du *Motu proprio.*)

M. Harmel écrivait au *Sillon*, le 29 octobre 1902 : « Nous qui sommes sincèrement républicains, ne faisons-nous pas ainsi une œuvre de défense républicaine plus réelle que les sectaires qui étouffent la République en la constituant au profit de leurs passions antipatriotiques et antihumanitaires. Courage donc ! et que sur tous les points de la France, ceux qui ont souci de la Patrie s'unissent à vous. »

L'autre article est celui qui rappelle à la démocratie chrétienne, l'obligation très étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique rendant à leurs évêques et à leurs représentants pleine soumission et pleine obéissance.

Cet article se réfère manifestement à ce passage des instructions de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

« Pour les fondations de cercles, sociétés, etc., on veillera avec soin à donner un langage et un esprit nettement chrétiens aux règlements, programmes, manuels et autres documents, à faire préalablement examiner et approuver par l'Ordinaire, les statuts et réglements. Sans cette approbation, aucune de ces institutions ne pourra se présenter ni être considérée comme une institution catholique, digne de la confiance du clergé et des laïques catholiques... En résumé, c'est la volonté du Saint-Siège, comme d'ailleurs l'exige la notion même de la hiérarchie ecclésiastique, que les

laïques catholiques ne précèdent pas, mais suivent leurs pasteurs. »

Sans doute, le *Sillon* est plein de respect, de reconnaissance et même d'enthousiasme pour les évêques qui le félicitent. Mais il n'en est pas de même à l'égard d'autres évêques, n'eussent-ils formulé encore aucun jugement sur le *Sillon*, s'ils n'approuvent pas la démocratie chrétienne. Ainsi, à Nancy, comme je l'ai dit dans une note publiée dans la *Semaine religieuse* du 27 juin 1903, le *Sillon* s'est établi, non seulement sans demander l'autorisation de l'autorité épiscopale, mais sans l'avertir. Il s'y est établi par le concours d'un très petit groupe de démocrates chrétiens, en pleine révolte contre leur évêque, qu'ils avaient accusé dans leurs journaux de *lâcheté et de trahison.* Ils s'associaient, pour le combattre, avec M. Mouthon, alors directeur de la *France libre* et organisateur des congrès démocratiques de Lyon, aujourd'hui rédacteur au *Matin.* Ils envoyaient à M. Mouthon contre leur évêque des affirmations absoment fausses et de la plus haute gravité, et ils ont toujours refusé de les rétracter. Quand la *France libre* attaquait l'évêque de Nancy et d'autres évêques, les démocrates chrétiens de Nancy répandaient gratuitement dans la ville épiscopale par centaines les numéros qui contenaient ces attaques. Si l'évêque ne s'était servi de son autorité, ce petit groupe aurait jeté la division parmi les catholiques et le clergé ; il aurait amené la ruine de toutes les œuvres catholiques dans ce diocèse.

Une note très modérée publiée dans la *Semaine religieuse* rappelait cette fondation du *Sillon* faite en dehors de toute autorité épiscopale et exprimait ses craintes au sujet des doctrines, des tendances et des relations du *Sillon;* aucun compte n'a été tenu de cet avertissement.

Un autre avertissement a été donné plus tard, dans

les termes les plus bienveillants et avec documents à l'appui, au jeune homme qui est le plus influent parmi ce petit groupe du *Sillon* de Nancy. Il n'a produit aucun résultat. Au mois de septembre dernier, pendant que le Directeur général du *Sillon* était à Rome, ce petit groupe a demandé la bénédiction du Pape, comptant bien l'exploiter contre l'évêque comme l'avaient fait il y a quelques années leurs amis les démocrates (1). Mais la Secrétairerie d'Etat a envoyé la formule de bénédiction à l'évêque afin qu'il la transmît s'il le jugeait convenable. Et il n'a point transmis la bénédiction.

Et tous ces gens ne parlent que de dévouement à l'Eglise, d'union et d'amour !

Voilà quelle a été à Nancy l'installation du *Sillon*, quels y sont ses amis et ses associés.

On comprend facilement que le *Sillon* redoutât la publication du *Motu proprio* et qu'il s'y soit résigné, après six mois, de très mauvaise grâce, et en prenant ses précautions.

Si j'ai tenu à établir une démonstration aussi complète et à multiplier les preuves, c'est que, comme je le disais en commençant, la démocratie chrétienne redouble en ce moment ses efforts pour séduire et entraîner la jeunesse catholique. Cette grande œuvre est réservée au *Sillon*, que louent, qu'exaltent, que favorisent tous les démocrates chrétiens et même d'excellents catholiques et d'excellents membres du clergé, trompés sur la valeur et le but du *Sillon*.

Les textes qui établissent l'union intime, on pourrait dire l'identité, du *Sillon* et de la démocratie chrétienne sont très nombreux. Citons-en quelques-uns :

(1) Il est intéressant de savoir que quelques mois après cette démarche, S. E. le Cardinal Rampolla déclarait à l'évêque de Nancy qu'il regrettait l'envoi de cette bénédiction et qu'il avait été trompé.

Dans le numéro du *Sillon* du 25 août 1902, article *Réalité démocratique*, nous lisons :

« Après l' « Illusion aristocratique » est venue l' « Illusion démocratique » : tout, au « Sillon », ne serait-il qu'une illusion ? Loin de nous cette pensée : le « Sillon » est la preuve évidente de la réalité démocratique.

« La *démocratie* n'est pas une illusion, c'est un fait : c'est *l'écoulement de l'autorité du haut en bas de la société.* En *1789*, les digues qui retenaient l'autorité ont été brusquement rompues par suite de leur pourriture : *royauté, noblesse et clergé avaient manifestement méconnu leur mission.* »

Numéro du 10 juin 1899. — Visite de Mgr Ireland au *Sillon.*

Paul Renaudin le salue « au nom de ses amis ».

« Mgr Ireland, dit-il, sait *depuis combien longtemps* nous le connaissons et l'*admirons ;* comment nous essayons d'adapter à notre pays ses *méthodes*, et surtout d'imiter le zèle des catholiques américains pour la gloire de l'Eglise et le bien du peuple. Nous sommes donc de *ses disciples déjà anciens :* c'est dire quelle joie c'est pour nous, etc... »

« Dissipez les malentendus ! » dit le prélat.

« Mais, Monseigneur, en France il n'y a point de terrain neutre. » On parle alors des « cléricaux » et des « francs maçons ». Mgr Ireland poursuit : « Vous n'avez pas de *terrain neutre : faites-en un.* »

Voici de vraies merveilles.

La démocratie est si parfaite qu'elle se trouve dans *l'idéal républicain* du christianisme et dans la Sainte Trinité (numéro du 10 août 1904).

Catholicisme et Démocratie. — Article de Charles Boucaud.

Conclusion de l'article : « Si l'homme est incapable

de *démocratiser la divinité*, Dieu le peut. Et le christianisme n'est précisément pas autre chose que la *démocratisation de la vie divine*, *de la* « *vie éternelle* », comme dit l'Evangile. Par lui, la souveraineté de Dieu est véritablement mise en « participation ». Dieu, qui aurait pu nous traiter en monarque, a préféré nous proposer *l'idéal républicain jusque dans nos rapports avec lui :* il nous a envoyé, en effet, son Fils, pour nous convier à nous joindre intimement à ce Fils, à lui devenir semblable. Dieu, par ce moyen, nous convie à nous solidariser avec sa seconde personne et à devenir ainsi *membres adjoints de sa Trinité*.

« Par leur assimilation à la seconde personne de la Trinité, les hommes pénètrent dans la société des trois personnes divines et participent à leur majestueuse *égalité*. Le Christ, qui aurait pu faire de nous ses sujets, a préféré amoureusement faire de nous ses cohéritiers et ses frères, ses concitoyens dans la cité de Dieu. »

Le « Sillon », numéro du 10 octobre 1902 :

« Nos relations avec nos amis de Paris sont demeurées excellentes. Fréquemment ils sont venus au « Sillon » applaudir à nos idées, fréquemment aussi nous sommes allés chez eux leur fournir le témoignage de notre sympathie. MM. l'abbé Lemire, Fonsegrive, l'abbé Gayraud, nous apportaient le réconfort de leur parole, et dans des conversations intimes, mieux qu'en de grands discours, nous ont laissé entrevoir la parfaite communion de leurs âmes et des nôtres. »

(*Sillon*, 10 juin 1900, p. 426.)

« Les petits cercles, chacun s'en occupe maintenant, et la *Justice sociale*, du si bienveillant abbé Naudet, en entretient ses lecteurs. En feuilleton, M. Thomas, etc... Et c'est pour nous, jeunes gens, un précieux encouragement que de voir vos aînés s'intéresser à notre action. »

(*Sillon*, 10 septembre 1901, suppl.)

Même suppl., Eloge et défense des Séminaristes-sociaux.

Le *Sillon* a tenu, le 11 juillet 1903, le « Congrès de Picardie ». Dans le compte-rendu publié dans le numéro du 25 juillet, nous lisons :

Vœu unanime. — A l'unanimité, le Congrès émet le vœu « que les œuvres sociales créées par les cercles d'études soient des œuvres *non confessionnelles* ». (Ainsi souligné.)

Cette union, cette identité du *Sillon* et de la démocratie chrétienne est affirmée chaque jour sous toutes les formes. Le sujet perpétuel des discours si nombreux du directeur du *Sillon*, et qu'il traite avec un talent que je ne conteste pas, est toujours la démocratie, *l'avenir de la démocratie*, *l'organisation de la démocratie*, *la vie de la démocratie*. Nous venons de démontrer quelles sont les erreurs de la démocratie chrétienne, malgré et contre les enseignements de Léon XIII et de Pie X. Jamais le *Sillon* n'a manifesté une désapprobation, un regret, ni affirmé un dissentiment entre lui et les chefs de la démocratie chrétienne. Ce sont, au contraire, de perpétuels éloges.

Nous allons voir le *Sillon* approuvant, enseignant, défendant comme les autres démocrates chrétiens toute une série de très graves erreurs qu'ont frappées depuis quelques années les jugements du Saint Siège.

II

Seconde série d'erreurs enseignées, propagées et défendues par la démocratie chrétienne.

Le congrès des religions.

Le projet d'un congrès des religions, qui devait se réunir d'abord à Paris, puis à Chicago, a été approuvé et soutenu par les membres les plus connus de la démocratie chrétienne, par NN. SS. Ireland, Keane, etc., en France par MM. Charbonnel, Naudet, Lemire, Klein, Goyau, Fonsegrive, etc. Ce mouvement déplorable ne s'arrêta en France que devant l'opposition énergique de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris et la lettre de Léon XIII à Mgr Sattoli, délégué apostolique aux Etats-Unis.

L'américanisme.

La grande part prise par les démocrates chrétiens aux doctrines et aux efforts des américanistes est l'évidence même. On peut dire que tous les américanistes ont été des démocrates chrétiens et que tous les démocrates chrétiens ont été américanistes. M. l'abbé Dabry l'écrivait, dans le numéro du 14 mars 1889 : « Pourquoi ce livre (*La Vie du P. Hecker*) a-t-il été plus particulièrement bien accueilli par les démocrates chrétiens et ardemment attaqué par leurs adversaires ? c'est-à-dire par les libéraux et les gallicans (? !)... Malgré les différences de fond, l'américanisme et les démocrates chrétiens se sont reconnus comme frères et se sont donné réciproquement des témoignages d'affection et d'estime... »

Nous pourrions citer un grand nombre de textes. Contentons-nous de citer un texte du *Sillon* du 10 avril 1899, qui a soutenu et défendu les erreurs de l'américanisme comme toutes les erreurs de la démocratie chrétienne : « Ne serait-il pas plus franc d'avouer que le Pape semble en train de renier peu à peu dans tout ce qu'elle a d'humain et par suite de destructible, bien entendu, l'œuvre de son glorieux pontificat. Cela peut et doit nous attrister, cela ne peut ni ne doit nous décourager. »

Nous avons dit plus haut en parlant de l'union du *Sillon* et de la démocratie chrétienne avec quelle admiration Mgr Ireland avait été accueilli dans une assemblée de ce groupe. M. Houtin dit dans son livre que nous allons citer, page 400, en parlant des jeunes : « On peut juger de leur désarroi par l'organe d'un groupe de ces jeunes gens, le *Sillon*. Il s'était enthousiasmé pour l'américanisme. »

En réalité, le livre de M. Albert Houtin, *L'Américanisme*, qui vient d'ailleurs d'être condamné par la Congrégation de l'*Index*, est, sous une apparence assez habile d'impartialité, un plaidoyer en faveur de l'Américanisme et de la démocratie chrétienne. J'ai l'honneur d'être violemment attaqué dans ce livre et par des procédés qu'il me serait facile de relever et que je ne veux pas qualifier. M. Houtin est convaincu que l'américanisme est encore vivant, qu'il se manifeste et se manifestera encore dans la lutte entreprise pour amener l'Eglise à se conformer à l'esprit du siècle, au mouvement des esprits, ce qui est bien l'idée fondamentale des démocrates chrétiens : « J'ai résolu, dit M. Houtin à la fin de son avant-propos, de jeter un peu de lumière sur un champ de bataille où beaucoup de combattants sont encore aux mains et qui pourrait bien devenir le théâtre d'une grande guerre. »

Mme Marie du Sacré-Cœur et la transformation de l'instruction et de l'éducation des jeunes filles

Nous retrouvons encore ici, dans cette entreprise qui a échoué sous la condamnation de Rome, l'action on pourrait dire enthousiaste de tous les démocrates chrétiens. Ils louèrent Mme Marie du Sacré-Cœur avant et après sa condamnation. Ils la louent et la défendent encore, comme on peut le constater en lisant le livre de M. l'abbé Naudet, *Pour la femme*, publié en 1903 (voir chap. VIII). M. Houtin, dans son livre *L'Américanisme*, au § IX de la 2e partie, loue encore et essaye de défendre le projet de Madame Marie du Sacré-Cœur, et il cite le *Sillon*. Quand ce projet fut condamné, les démocrates chrétiens de Rome multiplièrent les démarches et les sollicitations pour que Mme Marie du Sacré-Cœur fût reçue par le Pape et qu'elle obtînt de conserver le costume de religieuse. Et après le procès, on prétendit que, en réalité, son projet lui-même n'avait pas été condamné !

M. l'abbé Loisy et ses ouvrages

Que les démocrates chrétiens aient été, dès le principe, presque sans exception, les partisans zélés et même enthousiastes de M. Loisy, de sa critique, de sa doctrine sur l'évolution de la foi, sur les Saintes Ecritures, c'est ce qui ne peut être contesté par personne. M. Naudet avait déclaré que « si on supprimait certaines pages des deux premiers chapitres, le livre *L'Evangile et l'Eglise* lui paraissait ce qu'on *a écrit de plus beau en théologie historique après le cardinal Newman !* »

M. l'abbé Dabry écrivait dans l'*Observateur français :*
« Que l'auteur ait toujours raison et qu'aucune de ses assertions ne soit discutable, ce n'est pas nous qui le

prétendrons ; certes, la tâche était assez rude, le sujet assez épineux, l'adversaire assez redoutable, pour qu'il ait pu, ici ou là, abuser de tel argument, outrer telle thèse ou un peu trop atténuer telle autre. Mais le monument est incomparable, mais le geste est superbe. Les jeunes ont dans ces deux cents petites pages une mine inépuisable pour s'instruire.

« L'Evangile, si obscur par endroits, apparaîtra lumineux à travers cette exposition d'un maître, auquel nous ne saurions être assez reconnaissants d'avoir défendu la foi au nom de la science, *d'avoir exalte le catholicisme et glorifié notre pays.* »

Dans la *Justice sociale* du 9 janvier 1904, M. Naudet écrivait :

« Les journaux vous ont annoncé sans doute que plusieurs ouvrages de M. l'Abbé Loisy et notamment ceux dont parlait ma dernière lettre viennent d'être inscrits au catalogue de l'*Index*, ce qui veut dire *qu'on ne peut les lire désormais sans une spéciale autorisation*. Les catholiques n'auront aucune difficulté à s'incliner devant cette décision de l'autorité compétente. D'après nos principes, l'Eglise est juge en toute matière qui ressortit au domaine de la foi ; soyez assuré que le bon prêtre qu'est M. l'Abbé Loisy n'a pas d'autre sentiment.

« Mais, permettez-moi de le redire, « l'affaire Loisy » n'est qu'un pur incident. La question biblique telle qu'on la pose aujourd'hui a une bien autre portée et continuera de poser ses problèmes. »

Dire que la condamnation portée contre tels ouvrages par la congrégation de l'*Index* n'a pas d'autre effet que d'obliger à avoir une autorisation spéciale pour les lire, c'est dépasser les limites d'une singulière audace !

Au sujet d'un article dans lequel M. Loisy avait développé son erreur fondamentale sur l'évolution de la foi et sur les emprunts qu'ont fait nos dogmes aux religions

anciennes, aux doctrines philosophiques, aux notions scientifiques, le *Sillon* du 25 mai 1899 disait :

« Nous pouvons peut-être aller encore plus loin.

« Qu'importe que le dogme catholique ait emprunté à des idées philosophiques, les éléments de son développement ! », et ailleurs « De même que les germes organiques, dit-il, puisent autour d'eux dans l'air et le sol les éléments nutritifs qu'ils s'incorporent, les germes dogmatiques. pour atteindre leur développement complet, ont besoin d'aller chercher dans le milieu ambiant des idées philosophiques ou populaires, des données qui leur soient homogènes et de se les assimiler. »

Numéro du 10 juin 1899 :

« Je pense que le catholicisme est une vie avant d'être un dogme, que le dogme lui-même doit exprimer la vie intellectuelle de l'Eglise, et que si le dogme défini présente un réel intérêt et doit être connu, la théologie ne présente qu'un intérêt très secondaire là où elle ne se contente pas d'indiquer sommairement l'orientation la plus générale de la conscience sociale de l'Eglise dans les questions vitales. »

Numéro du *Sillon* du 25 novembre 1903 :

On presse les membres du *Sillon* d'assister aux conférences de l'abbé Naudet sur la Bible, la science et la foi. Or, dans ces conférences, M. Naudet a fait plusieurs fois l'éloge de l'abbé Loisy. La *Justice sociale*, favorable aux idées de Loisy, n'a guère cessé, depuis longtemps, de louer à outrance le *Sillon*.

Voir la collection de ses numéros en 1903. Janvier 1904.

M. Houtin, toujours fidèle à ses amis, écrit, au sujet du développement de la foi : (1)

« La publication du livre apologétique de M. Loisy,

(1) L'*Américanisme*, p. 449.

L'Evangile et l'Eglise, jeta quelque lumière sur la question, mais comme les théologiens se refusent à reconnaître les résultats d'une étude impartiale des évangiles, le problème sera longtemps agité en pure perte d'efforts. Il n'en devient pas moins de plus en plus troublant pour les croyants. »

M. Fonsegrive a publié, dans la *Quinzaine* du 16 décembre 1903, un article qu'il a intitulé : *A propos d'exégèse* et qui est, en réalité, une tentative de défense de M. Loisy. Il y a, dans cet article, l'incohérence qui distingue les écrits de M. Fonsegrive :

Il vient dire « la parole de la *paix*, de la liberté et de la docilité » ! et il remplit d'abord toute une page des injures les plus violentes contre tous ceux qui se permettent de ne pas penser comme lui sur des questions qu'il connaît mal ou qu'il ne connaît pas du tout, contre tous ceux qui se sont permis de ne pas être de l'avis de M. Loisy et de M. Klein.

Il va dire « une parole *de charité pure* ». En faveur de qui ? De M. Loisy !

Il y a, dans cet article, des erreurs philosophiques à relever. Mais à quoi bon ? Nous voulons simplement, après avoir reproduit les injures, signaler les passages favorables à M. Loisy, puis nous ferons quelques observations :

« Et d'abord, dit M. Fonsegrive, je condamnerai toute parole de haine, toutes ces insinuations odieuses sur la droiture et les intentions d'un écrivain faillible, sans doute, comme nous tous, mais estimable et dont la science, l'austère labeur, le talent et le caractère devraient s'imposer à l'unanime respect.

« Nous ne blâmerons pas moins tous ces méprisables procédés d'inquisition, ces chicanes misérables, ces injonctions impertinentes qui prétendent mettre en suspicion l'orthodoxie d'un prêtre éminent parce qu'il

s'est promené dans les bois de Meudon avec son confrère, M. Loisy.

« M. l'abbé Klein a des supérieurs : c'est à eux et à eux seuls qu'il a des comptes à rendre. Le public est incompétent en ces matières, et, seule l'autorité ecclésiastique a droit de parler. M. Klein ne doit aucun compte à des sycophantes sans esprit, sans talent, sans autre autorité que celle que leur vanité s'attribue, et, prêchant sans cesse aux autres l'obéissance, toujours prêts à désobéir eux-mêmes.

« On sent, à lire certains articles, la joie que donnerait à de certains hommes la chute, l'hérésie déclarée de quelques catholiques, prêtres ou laïques, qu'ils n'aiment pas. Semblables à ces oiseaux qui viennent voler autour des maisons où là mort va se poser, ils crient déjà de plaisir dans l'attente du cadavre.

« Oiseaux noirs, oiseaux immondes, nous n'aurons jamais assez de mépris pour leur ingrate nature, assez de pitié pour leur misère, assez de tritesse pour leur aveuglement.

« Ces aveugles ne voient pas qu'en aigrissant les discussions, qu'en exaspérant les consciences, ils travaillent à l'œuvre de ténèbres. Ils poussent à l'abîme. Rôle de perdition et non pas œuvre de salut. Et, chose étrange ! ces fanatiques de l'orthodoxie se rencontrent avec les pires ennemis de l'Eglise. Que réclament-ils et que réclament avec eux le *Journal de Genève*, la *Revue chrétienne*, tous les recueils libres-penseurs et sectaires ? (1) — La condamnation éclatante de M. Loisy (2). »

(1) Il est absolument inexact que les protestants et les libres-penseurs et sectaires aient réclamé la condamnation de M. Loisy, mais il est si doux de dire aux catholiques et aux évêques qui ont condamné M. Loisy une injure de plus.

(2) Nous ne soulignons rien dans les textes qui précèdent parce qu'il faudrait tout souligner.

« Que ma seconde parole soit une parole de charité pure.

« Un homme écrit, on estime qu'il se trompe, que doit-on faire ?

« L'éclairer.

« L'éclairer par des raisons, par des lumières projetées sur son esprit, par un appel plus profond, plus intime à sa science et à sa foi.

« Et d'abord, il convient de le comprendre, de savoir ce qu'il a prétendu faire, de se rendre compte du but qu'il a poursuivi, des méthodes qu'il a voulu employer. On peut après se demander si le but était bien choisi, si les méthodes étaient pertinentes, si elles ont été rigoureusement suivies.

« C'est, je le crains, *ce qu'on a le moins fait vis-à-vis des livres de M. Loisy.* »

Et comme conclusion :

« Il est facile maintenant de voir pourquoi le trouble produit par les écrits de M. Loisy a été si grand, et du même coup pourquoi on a opposé aux travaux de M. Maurice Blondel et de quelques autres une résistance si grande.

« Tous ces penseurs sont entrés *résolument dans la conception moderne.* Il ne *leur parait pas qu'elle contredise en rien la foi.*

« Mais leur attitude ne pouvait évidemment pas être regardée comme légitime par tous les tenants *de l'ancienne philosophie*, c'est-à-dire par presque tous les théologiens et les philosophes catholiques. Elle ne fut même pas comprise.

« Mais nous laissons à l'autorité son rôle et ses responsabilités. Nous n'avons pas qualité pour la presser de parler et il nous paraît aussi peu respectueux de préjuger de ses décisions que de paraître lui rappeler ses devoirs.

« Il se peut que ces livres troublent des âmes. Que ces âmes donc *ne les lisent pas* ou qu'on *leur ordonne de ne pas les lire.* »

« Il se peut aussi que ces livres *libèrent d'autres âmes et leur découvrent des horizons de vitalité catholique qu'elles ne soupçonnaient pas.*

« *S'il convient de penser aux premières, ne faut-il pas aussi penser aux secondes ?* »

M. Fonsegrive dit dans une note, d'après un journal dont il ne donne pas le nom, qu'un évêque a, dans l'assemblée des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, attaqué M. l'abbé Klein au sujet de promenades faites dans le bois de Meudon avec M. Loisy. Mgr Péchenard a pris la défense de M. Klein. A ce propos, M. Fonsegrive a écrit : « M. l'abbé Klein a des supérieurs ; c'est à eux seuls qu'il a des comptes à rendre. »

Il oublie que les supérieurs de M. l'abbé Klein, en tant que professeur de l'Institut catholique, ce sont aussi les évêques qui dirigent l'Institut et qui ont le devoir sacré d'empêcher les professeurs d'enseigner et même d'affirmer l'erreur et surtout des erreurs comme celles dont il s'agit ici et qui sont, je vais le démontrer, la négation de la divinité de l'Eglise, de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la négation du christianisme. Il est déplorable que M. Fonsegrive n'arrive pas à comprendre des choses si élémentaires. Selon lui, il ne s'agissait que de promenades avec M. Loisy, à Meudon. Il sait parfaitement le contraire, car on ne peut pas supposer qu'il n'ait pas lu l'ouvrage de M. Loisy, intitulé : *Autour d'un petit livre*, et la lettre qu'il contient adressée à M. Klein. Or, M. Loisy qui a indiqué des divergences d'opinion qui le séparent de tel ou tel de ses correspondants, par exemple de l'archevêque auquel il écrit au sujet de la divinité de Jésus-Christ et encore

d'un évêque auquel il écrit sur la critique des évangiles, n'indique aucune divergence entre lui et M. Klein. Il le loue sans réserve et il l'appelle *docteur en Israël.* Il écrit ceci : « Je sais que le chapitre de mon petit livre ou j'ai parlé de l'Eglise *vous a semblé une assez bonne description du fait ecclésiastique.* »

Or ce chapitre contient tout simplement la négation de la divinité de l'Eglise catholique, et, si l'Eglise catholique n'est pas divine, Jésus-Christ n'est pas Dieu et il faut nier le christianisme. Voilà donc ce que, d'après M. Loisy, M. Klein *trouve assez convenable* et voilà comment il s'agit de promenades dans le bois de Meudon ! !

Cet évêque qui a, selon M. Fonsegrive et le journal qu'il cite, attaqué M. Klein, il le sait et on le sait, car d'autres journaux et, entre autres le *Siècle,* l'ont nommé, est l'évêque de Nancy. C'est donc principalement à l'évêque de Nancy qu'il adresse les injures reproduites plus haut, c'est à cet évêque qu'il attribue « ces méprisables procédés d'inquisition, ces chicanes misérables, ces injonctions impertinentes, etc... » Cet évêque est le premier « parmi ces sycophantes sans esprit, sans talent, sans autre autorité que celle qu'il s'attribue, etc., etc., un de ces oiseaux noirs, oiseaux immondes pour la nature desquels M. Fonsegrive n'aura « jamais assez de mépris. »

Eh bien ! l'évêque de Nancy n'est point ému par de telles injures. Oui, il a été assez aveugle, assez criminel pour exprimer cette pensée à l'assemblée des évêques : « A mon avis, nous devons exiger sur ce point une *déclaration* très nette de M. Klein qui a déjà été condamné solennellement par la lettre de Léon XIII sur l'américanisme. L'intérêt et l'honneur de l'Institut catholique l'exigent. »

La demande ne portait que, sur cette déclaration.

Mgr Péchenard a cru devoir entreprendre la défense de M. Klein et aucun membre de l'assemblée ne prenant la parole, l'évêque de Nancy a dit qu'il laissait cette fois encore à Mgr Péchenard et à l'assemblée la responsabilité qu'ils voulaient prendre avec toutes ses conséquences. Et l'incident a été clos. Mais à peine la réunion était-elle terminée que M. Klein était averti de la motion faite par l'évêque de Nancy. Et le lendemain plusieurs journaux rapportaient l'incident en l'exagérant et en le transformant, et parmi eux, le *Siècle* nommait l'évêque de Nancy.

J'ai, certes, le droit de dire que je n'ai jamais hésité à exprimer dans quelques circonstances que ce soient mes opinions, cependant j'ai dû, à la réunion tenue au mois de février dernier par la commission épiscopale de l'Institut, faire insérer au procès-verbal une très énergique protestation contre la trahison du secret de nos délibérations, protestation qui sera lue dans l'assemblée générale, au mois de novembre. Tout cela est profondément regrettable pour M. Fonsegrive qui m'a contraint de dire de telles choses et pour ses amis. Il est évident, en effet, que ce ne sont pas ceux qui pensent comme l'évêque de Nancy qui ont averti M. Klein, le *Siècle* et d'autres journaux.

Jésus-Christ, l'Eglise, la Réforme, le Concile de Trente.

Le *Sillon*, n° du 10 avril 1899 : « Le catholicisme a toujours été et est plus que jamais, depuis le Concile de Trente, une œuvre de la raison humaine. »

N° du 25 mars 1901 : Jean Lionnet apprécie une tragédie intitulée : « Le Nouveau Christ ». Il conclut en ces termes : « Ce christ n'enseigne pas... » ... « Il n'est ni chrétien, ni socialiste, ni anarchiste. Il n'a point de doctrine. On ne sait pas ce qu'il expie... Cependant

il est beau et il aime les malheureux : Aimons-le » (1).

N° du 10 juin 1899 : *Extrait d'une lettre de A. D.*

« Il me semble que l'on nous a compliqué au-delà du nécessaire notre religion, notre christianisme catholique... Je revendique... la liberté vraie et le respect sincère de la pensée catholique pour les opinions dites nouvelles, quand elles ne vont pas réellement contre une vérité définie. »

N° du 10 juin 1899, extrait d'un article du *Sillon* de M. Henri Mazel. La France se protestantise-t-elle? « Héritière des philosophes grecs et des jurisconsultes romains, elle (l'église militante), a parfois, au cours des siècles, trop perdu de vue l'unité des cœurs en poursuivant l'unité des doctrines ; en satisfaisant les intelligences, elle a oublié sa mission principale de désaltérer les âmes, et elle a trop accentué son caractère impératif, rituel et temporel.

« Le malheur pour l'Eglise est que cette demi-victoire (contre la réforme) la poussa vers une position fausse.

« Le concile de Trente avait dû ne pas se contenter de confirmer et préciser le dogme, il avait légiféré pour la discipline, le droit canon, le temporel. La besogne qu'il fit fut bonne, mais dure. C'est de lui que l'Eglise garde cette position ramassée, hargneuse, hostile, favorable seulement pour la défensive. Aussi la vit-on, de siècle en siècle, plus forte dans son domaine propre et plus faible dans le champ des peuples. Comme elle profite mal de son admirable renaissance du dix-septième siècle !

(1) Dans la livraison du 25 juin 1899, la direction générale du *Sillon* a reconnu et regretté les écarts de quelques-uns de ses amis et ceci est vraiment digne d'éloges. Mais, depuis lors, les écarts de ses amis et de M. Marc Sangnier lui-même, n'ont pas manqué et les dates des textes que nous venons de citer et de tant d'autres cités dans le cours de cette brochure en sont les preuves.

L'apologétique.

Le *Sillon* qui n'hésite devant aucune question et aucun problème est opposé à la philosophie de Saint Thomas et à l'apologétique dont elle est la base. Voyez entre autres, en tête des numéros des 25 janvier, 10 février et 25 février 1899, le long travail du *Sillon* sur l'Encyclique *Æterni Patris*. Mais il admire l'apologétique de l'immanence dont je vais bientôt démontrer l'impuissance et l'opposition à la doctrine catholique. Nous lisons dans le numéro du 10 avril 1904, p. 251 :

« Dans son admirable *Essai de philosophie religieuse*, l'abbé Laberthomière a montré comment la vérité meurt en nous aussitôt que nous nous reposons dans la croyance naïve que nous la possédons toute entière... »

La morale et l'éducation des femmes.

Sur la morale et l'éducation des femmes, les démocrates chrétiens ont admis et ils maintiennent des opinions déplorables. Nous avons déjà vu que, dans son livre *Pour la femme*, M. l'abbé Naudet approuvait de nouveau Mme Marie du Sacré-Cœur et Mme d'Adhémar qui voulaient faire enseigner aux jeunes filles la *dogmatique* de l'amour et leur apprendre à 14 ans tout ce qu'une femme peut savoir plus tard. Il loue les écoles mixtes de jeunes gens et de jeunes filles, l'éducation si libre des jeunes filles américaines. Il maintient, dans ce livre, la morale bien plus qu'étrange que je lui avais reprochée dans ma première brochure : « Quelles que soient les raisons qui amenèrent sa chute, fut-elle tombée jusqu'au ruisseau, la fille est relevée par la maternité. Car si elle garde l'enfant, si elle accepte de porter devant tous le poids de son « infamie », cette créature est grande qui fait à son amour,

à son devoir maternel le plus redoutable des sacrifices, celui de son repos et de son honneur... Eh bien ! nous disons que cette femme est grande : la faute a son expiation. Et si cette mère reste ce qu'elle doit être. nous devons même oublier sa faute et ne pas craindre de la saluer en passant ». (1)

Les accusations contre les catholiques qui ne pensent pas comme les démocrates. L'amour et l'indulgence sans limites pour les ennemis de l'Eglise, l'abandon des plus hauts intérêts catholiques et des plus saintes causes.

Voici comment ces héros de l'amour traitent les catholiques qu'ils appellent leurs *adversaires*. Leurs adversaires, selon eux les pires ennemis du catholicisme, ce sont tous ceux qui se permettent de ne pas admettre toutes les doctrines et de ne pas admirer toutes les entreprises et toutes les paroles de ces *jeunes*, dont le moindre tort est de n'avoir ni science ni expérience (2).

« Mais comment ne pas voir aussi, dit M. Marc Sangnier, que c'est justement la tactique de nos adversaires de construire habilement un « *bloc* » dans lequel ils introduisent avec le catholicisme une foule de vieilleries et de conceptions étroites et méchantes ! Ils peuvent alors plus aisément ameuter contre nous les indignations et les haines, fortes surtout peut-être des malentendus qu'ils se sont plu à entretenir.

« Plusieurs aussi parmi ceux qui passent pour les défenseurs attitrés de l'Eglise, — et il n'est pas de petite commune où ce rôle ne soit dévolu, sans contestation, à quelques-uns — semblent avoir à cœur, consciemment ou non, de maintenir l'intégrité du bloc ; ils entendent

(1) *Pour la femme*, Ch. VI, p. 158-159.

(2) L'article dont nous allons citer de larges extraits est en tête du *Sillon* du 25 novembre 1902. Il a pour titre : *Les ennemis intérieurs du catholicisme*. Il est signé Marc Sangnier.

bien ne pas céder une pierre de leurs forteresses, si démantelées pourtant, et s'ils enferment dans les profondeurs de leurs âmes héroïques la foi des aïeux, c'est, à n'en point douter, en compagnie *des vieilles idoles d'un égoïsme stérile et malfaisant.*

« Ces hommes font le jeu des adversaires de notre religion : ils acceptent et réclament même, au besoin, le faux terrain sur lequel on les convie pour continuer à les tailler en pièces en toute sécurité. Ils ne voient dans le catholicisme qu'une force de conservation sociale ; ils entendent se servir de la vérité universelle pour protéger des intérêts particuliers ; ils demandent seulement aux prêtres de faire respecter un ordre qu'ils se sentent depuis longtemps impuissants à assurer eux-mêmes ; ils réclament que les disciples du pauvre Nazaréen aillent prêcher aux foules une résignation profitable aux puissants : ils paieront ces difficiles et délicats services de riches et abondantes aumônes ; d'ailleurs, n'est-ce pas là un échange naturel de bons procédés : tous ceux qui sont dans les « *bonnes idées* » ne se doivent-ils pas assistance ?

« Au reste, ces champions du catholicisme savent bien que la haine veille à leur porte et que la France d'aujourd'hui les supporte comme à regret et avec colère ;... mais ce n'est évidemment pas de leur faute : *pas un instant, ils ne songent à accuser leur inintelligence des besoins présents, leur paresse et leur incurie sociale, leur morgue hautaine, leur dureté, leurs vices élégants, la stérilité de leur foi vaine, l'engourdissement de leur volonté quiètement épanouie dans son néant, pas un instant ils ne soupçonnent qu'ils n'ont jamais compris, qu'ils n'ont jamais senti le Christ :* non ! tout le mal provient de la malice des *autres* qui ont horreur des « *gens bien pensants* ».

« Tels sont les ennemis intérieurs du catholicisme. *On*

saisit les dangers de l'union, si l'on nous contraignait à l'étendre jusqu'à eux ! (1)

« D'ailleurs, ce ne sont pas là des périls nouveaux dans l'histoire de l'Eglise de Dieu. A travers le cours des siècles, nous la voyons sans cesse comme écrasée entre les ennemis de l'extérieur qui veulent l'étouffer par la violence et les ennemis de l'intérieur qui s'essayent à la vicier et à la fausser à leur profit, réclamant de sa docilité des services honteux qu'elle ne saurait jamais leur rendre. Ces derniers ennemis sont les plus *odieux* et les plus *redoutables* ; la brutalité des premiers n'a jamais fait que fertiliser l'arbre divin, en l'arrosant de larmes et de sang : l'*hypocrisie des seconds a desséché les rameaux, flétri les fleurs et pourri les fruits.* Elle a fait plus encore, en fournissant à des cœurs droits et loyaux des armes contre la vérité et *en opposant en quelque façon Dieu à lui-même.*

« Il importe donc que nous le criions bien haut : on n'a pas le droit de rendre l'Eglise de Dieu solidaire de ceux *qui dénaturent sa morale et la soufflettent d'autant plus injurieusement qu'ils se réclament d'elle.* »

C'est pour les ennemis de l'Eglise que le *Sillon* réserve son amour et une indulgence sans limites.

Numéro du 25 octobre 1901. — Les prophètes de la cité nouvelle : Article de J. Nanteuil.

« Victor Hugo, Enjolras, Combeferre, Courfeyrac, tout libres penseurs qu'ils s'intitulent, sont bien véritablement des chrétiens... Tous, ceux, quels qu'ils soient, qui admettent cet idéal de beauté, de justice et de bonté, même s'ils furent injustes et haineux pour le catholicisme, tous ceux-là sont avec nous. ».

Le *Sillon* et Zola. N° du 10 octobre 1902 :

(1) Ainsi donc l'union des vrais catholiques du *Sillon* avec tous ces catholiques égarés serait pleine de dangers. O apôtres de l'amour et de l'union !

Comment Zola nous enseigne l'idéal.

« ...Les hommes pèchent et point les choses ...un livre posé sur une table n'est pas en soi un objet immoral. Nous voulons croire pour l'humanité et pour Zola qu'entre eux... il ne s'est point échangé un tel fardeau de scandale.

« ...De cette mainmise sur nous de notre animal et de l'énergie inconsciente des choses, Zola a été le puissant et incomparable poète... Ceux qui veulent dédier un marbre à Zola doivent savoir que sa place est prête au carrefour d'*où la route conduit à l'idéale vérité.* »

Mais revenons à l'article dont nous citions il y a un instant des passages si impitoyables pour les catholiques qui n'admirent pas le *Sillon*. Voici la part des ennemis acharnés de l'Eglise, de ceux qui s'acharnent à détruire la France chrétienne :

« Les jacobins semblent triompher aujourd'hui : ... ils se figurent dévorer une Eglise anémiée et à demi-morte déjà ; ils ne font que déchirer un *manteau vieilli* qui, *sans eux*, serait *tombé en poussière*, laissant apparaître la *robe nouvelle* dont les siècles vont revêtir l'éternelle vivante...

« Si l'on appelle catholicisme l'état d'esprit *démodé*, la *mentalité surannée et inféconde* que nous ne connaissons que trop, hélas ! j'en conviens, le catholicisme agonise et les sectaires ont gagné la partie... Mais qu'ils ne soient pas trop fiers de leur inutile victoire !... Une autre partie va se jouer aussitôt après... et je me figure, en vérité, qu'ils ne gagneront pas celle-là.

« *C'est qu'en effet une race nouvelle s'est déjà levée* ; elle respecte la grande tradition nationale, mais elle sait aussi que la tradition est comme un fleuve qui doit, pour ne pas se corrompre, marcher toujours à travers les monts et les plaines ; elle admire les aînés et comprend bien qu'elle n'est forte en somme que parce qu'elle est la fille

de leurs dévouements et de leurs vertus ; elle *est humble* parce qu'elle mesure sa petitesse et la lourdeur de la tâche, mais confiante aussi parce qu'elle sait, à ne s'y pas tromper, que l'avenir l'attire irrésistiblement...

« Que pourront faire contre cette invincible poussée de vie les majorités éphémères, les lois sectaires, les persécutions mesquines ou violentes ?... Encore une fois, le vrai danger n'est pas de ce côté, et quelque étrange que cela puisse paraître à plusieurs, l'ennemi redoutable n'est pas au dehors, il *est au-dedans*... »

Vous avez bien lu ! Ce que les Jacobins détruisent aujourd'hui (et, tout considéré, il faut sans doute leur en être reconnaissant), c'est « un manteau vieilli » et qui, sans eux, serait « tombé en poussière ». Ainsi donc, les congrégations religieuses détruites par les Jacobins, manteau vieilli et qui sans eux, serait tombé en poussière ! Nos établissements et nos œuvres de charité détruites ou si profondément atteintes, nos établissements et nos écoles congréganistes bientôt complètement frappées à mort, nos établissements ecclésiastiques d'instruction et d'éducation chrétienne si menacés et déjà si éprouvés, manteau vieilli ! La liberté de l'enseignement, les droits sacrés de la conscience et des familles, manteau vieilli ! La liberté de la prédication évangélique, le droit du Pape de choisir les évêques, manteau vieilli ! Et ce manteau vieilli est déchiré, il disparaît pour laisser apparaître la *robe nouvelle* dont va être revêtue l'éternelle vivante qui n'est autre que la race nouvelle qui s'est déjà levée, c'est-à-dire la puissance, la gloire, les bienfaits du *Sillon*.

Et, si vous ne comprenez pas les choses ainsi, si vous n'êtes pas reconnaissants ou du moins indulgents envers ceux qui accumulent les ruines et les désastres dans la France chrétienne, vous êtes dans « cet état d'esprit

démodé, vous êtes d'une mentalité surannée et inféconde » que M. Marc Sangnier connait si bien et qu'il combat si heureusement !

Nous ne ferons pas à ceux qui se sont laissés tromper et qui ont favorisé le *Sillon* l'injure de croire qu'ils admettent ces lamentables erreurs (pour ne rien dire de plus) du *Sillon* que nous relevons en ce moment et tant d'autres que nous avons signalées dans le cours de cette étude. Ils sont donc, malgré tout, parmi ceux que le *Sillon* appelle ses adversaires et ils doivent être classés parmi les ennemis intérieurs, les pires ennemis du catholicisme !

Citons encore au sujet de la liberté d'enseignement et de la suppression des congrégations enseignantes les textes suivants de M. Marc Sangnier, numéro du 25 novembre 1903 :

« Supprimer la liberté d'enseignement, mais n'est-ce donc pas justement combler le fossé qui sépare la jeunesse catholique de la jeunnesse laïque, et, si l'on n'a pas l'amusante prétention d'espérer que le vote d'une loi détruira, comme en un clin d'œil, tout l'esprit chrétien, introduire dans le corps même de l'Université laïque d'inévitables *germes de cléricalisme ?* »

Voilà pour le bienfait procuré à la jeunesse par la suppression de la liberté d'enseignement.

Moindre n'est pas le service rendu à l'Eglise par la dispersion des congrégations.

« Donc, après avoir mêlé le levain à la pâte, en allant chercher dans les cloîtres les dévouements cachés ; dévouements cachés, qui peut-être s'y consumaient *(dans les cloîtres)* trop ignorants des besoins contemporains, (!) pour les lancer dans la voie de l'apostolat (?) ; après avoir pris soin même de dépouiller ces apôtres modernes du costume qui aurait pu, en les singularisant, rendre moins aisée leur pénétration dans tous

les milieux *(que de services rendus à l'Eglise !)*, ils veulent que dans chaque école, que dans chaque lycée d'Etat, il y ait un intense foyer d'action catholique... »

Il faut être plus de mille fois aveugle pour croire que des jeunes gens élevés dans nos établissements ecclésiastiques et perdus dans la masse des élèves des établissements de l'Etat pourront accomplir un apostolat utile. Il ne peut être question d'ailleurs que des élèves des trois plus hautes classes ayant un développement intellectuel, une formation et une instruction religieuse, plus complets. Mais ceux-là, en les comptant jusqu'au dernier, ne seront que trois ans dans ces établissements de l'Etat. Et après eux, qu'en sera-t-il des autres encore imparfaitement formés dans nos établissements, puis de la masse immense qui ira tout droit, dès le commencement, aux établissements de l'Etat puisque les nôtres seront supprimés ?

Nous ferions injure à nos lecteurs, en discutant le passage qui concerne les congrégations religieuses.

Nous retrouvons le même esprit, les mêmes aberrations, les mêmes concessions faites aux pires ennemis de l'Eglise dans les extraits du compte rendu donné par le *Sillon* lui-même dans le nº du 10 juin 1904 du récent congrès tenu à Epinal.

« J'invite maintenant le camarade Lapicque (1) à apporter la contradiction sur ma conférence », dit Marc Sangnier. Brusquement le silence se fait.

« Camarades, commence M. Lapicque, c'est d'un cœur fraternel que je viens vous parler, si vous êtes les vrais disciples de Marc Sangnier... »

« Déjà, l'assemblée est saisie ; de toute son attention, elle écoute.

« Marc Sangnier, je n'ai rien à contredire dans votre

(1) M. Lapicque venait de présider le congrès de la libre-pensée. C'est un anticlérical et un dreyfusard acharné.

conférence ; tout ce que vous avez dit, je le sens comme vous , l'idéal social que vous avez magnifiquement exposé, c'est le nôtre... Je souhaiterais qu'il y ait dans mon parti beaucoup de républicains, beaucoup de démocrates comme vous. » — Et il salue la « pensée hardie » du fondateur du *Sillon*. Il affirme sa sympathie pour l'homme de foi, pour l'apôtre dont la parole disait sur la morale chrétienne « des choses extrêmement belles »... Mais il ne peut comprendre qu'à un amour sincère de la démocratie notre ami allie le dogme catholique... Certes, Marc Sangnier rend sa religion respectable, en la traduisant, comme il le fait, avec son cœur devant d'autres cœurs. Mais cette religion est opposée à tous les principes de la démocratie... Et l'*Eglise catholique craint, interdit toute discussion* ; à ses fidèles, elle *demande l'obéissance aveugle.* Comment Marc Sangnier peut-il se croire fils soumis de l'Eglise lorsqu'il prêche, fût ce sur un terrain non religieux, une doctrine explicitement contraire à la doctrine du Pape ?...

... « Ce qui me choque aussi, c'est de vous voir faire reposer sur la foi au Christ votre amour de la démocratie. Qu'avez-vous besoin de ce symbole ? Pour moi, qui suis animé des mêmes sentiments que vous, je me passe de tout symbole, et ce que vous appelez règne du Christ sur la terre, je l'appelle la Cité future. Au reste, ce n'est guère là qu'une question de mots entre vous et moi, tandis qu'entre *votre doctrine et la doctrine catholique*, il y a un pas *immense que vous ne pourrez franchir.* »

« *A plusieurs reprises, des applaudissements ont accueilli les paroles de M. Lapicque :* un certain nombre de ses amis sont dans la salle, et d'autre part sa courtoisie a conquis la sympathie de nos camarades (1). »

(1) Au banquet, un des orateurs exprime cette conviction :
« En dix ans, mes chers camarades, et avant si nous continuons à bien marcher, le *Sillon sera la France* et *quelque chose de plus !!!* »

« Mais il faut à ses objections une réponse plus précise ; avec impatience, nous attendons une justification plus complète, plus directe de notre foi. M. Lapicque la demande à notre ami.

« ... Et pourquoi, s'écrie Marc Sangnier, un catholique ne pourrait-il marcher avec le progrès moderne ? »

« M, Lapicque a fait un geste.

« Oui, je sais à quels articles du Syllabus vous pensez », lui dit Marc, tranquille, souriant ; et, comme déjà si souvent, il expose ce qu'est le Syllabus, sa portée, l'interprétation nécessaire ; il indique les *limites de l'infaillibilité du Pape,* il rappelle la distinction nécessaire entre le pouvoir religieux et *le pouvoir laïque, cette distinction que l'Evangile le premier a proclamée dans le monde.* Comme M. Lapicque lui objecte l'excommunication du Pape, *il explique que l'excommunication n'est qu'une sanction pénale de l'autorité du Pape, et il s'agit ici de l'infaillibilité dogmatique.* C'est une véritable leçon de catéchisme ; c'est, dite avec la simple et lumineuse éloquence de Marc Sangnier, notre foi, la véritable doctrine de l'Eglise, telle que toujours on nous l'a enseignée. Il nous semble que des préjugés doivent avoir disparu, que des barrières doivent être tombées, laissant les hommes rapprochés dans une mutuelle estime, une réciproque sympathie, de communes aspirations vers plus de justice.

« *Avec des catholiques comme vous, je n'hésiterai jamais à marcher la main dans la main.* » *M. Lapicque est debout, près de Marc Sangnier, il lui serre la main. Notre joie débordante éclate en applaudissements, et dans le bruit des cris montent : Vive Sangnier ! Vive Lapicque !*

Voici un autre compte rendu publié dans la revue nationaliste et royaliste *L'action française* du 15 juin 1904 :

« *Deux apôtres : M. Sangnier et M. Lapicque.*

« Nous lisons dans le journal de l'Est, *le Bloc*, « organe de l'Union démocratique républicaine de l'arrondissement de Saint-Dié », l'article suivant publié sous la signature de M. Louis Lapicque, *dreyfusard éminent, dreyfusien de la première heure, apôtre de l'anticléricalisme.*

« Pour l'intelligence de ce texte, ajoutons que les congrès et conférences du *Sillon* et de la *Libre-Pensée* auxquels fait allusion M. Lapicque ont eu lieu le 22 mai à Epinal.

Au Sillon.

« Dimanche, en sortant de notre réunion de Libre-Pensée, je m'en allai au « Sillon ». J'ai été très intéressé par ce que j'ai vu là. Mais le public, catholique ou libre penseur, s'il n'a pour s'informer que le compte rendu du *Vosgien*, ne doit pas y comprendre grand'chose. Le reporter s'extasie sur le beau geste *authentique*, dit il (pour un peu il aurait écrit *historique*), de Marc Sangnier et de Louis Lapicque se serrant la main aux applaudissements *du curé d'Epinal*. Cela vient comme un miracle ; pas d'explications. La conférence de Marc Sangnier était si belle, si belle, qu'on ne peut pas l'analyser.

« Nous n'avons pas les mêmes raisons d'enterrer sous les fleurs la pensée hardie du fondateur du « Sillon ». Marc Sangnier a parlé de la démocratie en vrai démocrate ; il veut développer en chaque être humain la conscience individuelle et le sentiment de la responsabilité. Il parle *en socialiste* ; pour lui, la propriété *n'est ni immuable, ni intangible* ; il a dit en propres termes que le *salariat disparaîtra comme a disparu le servage et l'esclavage.* Pas un appel à la tradition ; tout pour l'avenir. L'idéal social exposé par Marc Sangnier étant

le nôtre, nous, les quelques républicains présents, avons applaudi, c'était naturel ; mais tout le parti de l'Eglise applaudissant aussi, *c'est là l'étrange.*

« Rien ne fut plus jamais directement opposé à la parole explicite comme aux actes de l'Eglise romaine. Et comme on m'accorda courtoisement la parole, voici au moins le sens de ce que je dis :

« Un catholique, c'est un homme qui obéit, et vous savez ce qu'ordonne l'Eglise sur le sujet que vous venez de traiter. Comment pouvez-vous vous croire un fils soumis de l'Eglise en prêchant, fût ce sur un terrain non religieux, une doctrine explicitement contraire à la doctrine du pape ? Si, à la rigueur, vous n'êtes point tenu à la logique comme homme, vous y êtes tenu comme chef d'école ? Que répondez-vous à vos disciples quand, inévitablement, ils vous posent la question que je vous pose ? »

« Ce fut long d'obtenir une *réponse précise.* Marc Sangnier eut un *élan de mysticité* qui était très beau, mais ne pouvait suffire. Le *Syllabus* était si bien dans l'air que je n'eus pas besoin de le citer ; comme Marc Sangnier s'écriait : « Et pourquoi donc un catholique ne « pourrait-il marcher avec le progrès moderne ? » Je n'eus qu'à *lever la main, et le Syllabus fut jeté à l'eau comme n'étant pas de dogme. On contesta toute autorité à l'Eglise, en général, et au pape*, en particulier, *sur tout ce qui n'est point strictement religieux.* Pauvre pape, que ses ennemis ont dépouillé de son pouvoir temporel et que ses fidèles *dépouillent de son pouvoir spirituel !* Mais il lui reste des armes contre ceux-ci.

— « Et si le pape vous excommuniait ?

— « L'excommunication du pape, *je m'en moque* », répondit Marc Sangnier.

« *Et c'est là-dessus que je lui ai tendu la main en*

disant, dans un sourire : « Avec des catholiques comme vous, nous pouvons marcher la main dans la main. »

« Ces messieurs du parti prêtre, parurent enchantés du résultat de la discussion. J'estime que nous n'avons pas lieu d'être mécontents de ce qui se passe dans leur milieu. Je sais que beaucoup de mes amis contestent la sincérité du mouvement sillonniste. Pourquoi toujours refuser à ses adversaires le bénéfice de la bonne foi quand rien n'autorise à mettre cette bonne foi en doute ? Et où serait ici le bénéfice de la mauvaise foi ? Le plus simple n'est-il pas de croire, pour reprendre les expressions du bel hymne de Keller, que notre chanson d'hommes libres éveille de virils échos jusqu'au cœur des esclaves de l'Eglise romaine ? »

Louis LAPICQUE.

L'action française ajoute ceci :

« Après cette lecture, il importe de mettre le lecteur au courant de ce qui suit :

« D'une part, nous connaissons M. Louis Lapicque, pour incapable de se moquer de personne ; et pour plus incapable encore, ayant la religion du devoir et de la conscience, d'altérer la vérité ;

« D'autre part, nous connaissons M. Marc Sangnier pour un catholique orthodoxe, en dépit de ses opinions politiques, et nous le savons bien incapable de rester indifférent à une excommunication.

« M. Lapicque et M. Marc Sangnier en ont peut-être une grande envie : nous ne croyons pourtant pas qu'ils soient d'accord autant que le premier aime à se le figurer. »

Nous croyons nous-même que M. Lapicque et M. Marc Sangnier ne sont pas absolument et complètement d'accord, en toutes choses, mais les affirmations de M. Lapicque sont des plus graves et des plus précises.

Elles n'ont pas été démenties. Si cet accord n'existait pas sur les questions qui venaient d'être traitées, comment M. Lapicque a-t-il pu dire : « Avec des catholiques comme vous, nous pouvons marcher la main dans la main » ? Comment M. Marc Sangnier n'a-t-il pas protesté et comment les catholiques présents, au lieu de protester, ont-ils applaudi ?

Mais ce que nous venons de lire, même dans le *Sillon* où tout est adouci pour le public est bien déplorable. Tout cela démontre à ceux qui ne sont pas aveuglés par le parti-pris non pas à quels périls, mais à quels abîmes on s'efforce de conduire la jeunesse catholique.

Ce qu'il y a au fond de tous ces égarements, de toutes ces défections, de toutes ces erreurs, c'est l'erreur fondamentale et mille fois funeste qui veut amener l'Eglise à se conformer au *siècle*, l'étude des Saintes Ecritures et les dogmes à se conformer à la perpétuelle mobilité de l'esprit humain et aux affirmations changeantes et souvent contradictoires de la science, c'est l'aberration des concessions perpétuelles et universelles, l'aberration de *l'amour* et de l'indulgence sans limites pour les ennemis de l'Eglise, l'aberration des innovations en toutes choses, unie au mépris de tout ce qui est ancien. « On les voit, disait Léon XIII dans sa Lettre au clergé français, (il parle de jeunes prêtres mais ces paroles peuvent avec au moins autant de force s'appliquer à de jeunes catholiques) on les voit aller comme d'instinct au devant des innovations les plus périlleuses de *langage, d'allures, de relations.* » Et le Pape signale ceux « qui ont abouti ainsi à des apostasies qui ont réjoui les adversaires de l'Eglise et fait verser des larmes bien amères à leurs évêques, à leurs frères dans le sacerdoce et aux pieux fidèles. »

Les divisions des catholiques en France et la transformation des directions pontificales.

Avant de toucher à cette délicate question, je tiens à répéter ce que j'ai dit tant de fois. Je me suis toujours tenu, comme prêtre et évêque, en dehors et au-dessus des partis politiques. Je suis Français et évêque : je sers les causes de Dieu et de la France. Si j'ai souvent combattu les lois, les décrets et les actes du Gouvernement, je n'ai jamais attaqué les institutions républicaines. Comme l'immense majorité des catholiques, j'aurais accepté avec reconnaissance une République juste et libérale. Mais j'affirme que les conseils de Léon XIII, qu'on a appelés les directions pontificales, ont été exagérés et transformés, que cette exagération et cette transformation ont jeté les plus déplorables divisions parmi les catholiques de France dans toutes les régions, dans toutes les villes et tous les villages et même dans un très grand nombre de familles.

Le moment viendra peut-être de démontrer par des documents indiscutables, quelle a été la vraie pensée de Léon XIII et quelles ont été les exagérations, le parti-pris qui l'ont transformée.

Je me bornerai, en ce moment, à faire remarquer que ce qui démontre cette exagération, cette transformation et leurs conséquences regrettables, c'est que, depuis plusieurs années, avec l'approbation très explicite de Léon XIII, l'*Action libérale* est revenue au programme de l'*Union de la France chrétienne*, c'est-à-dire l'union des catholiques et des honnêtes gens de tous les partis, pour la défense de la religion et de la société, des libertés civiles et religieuses.

Personne ne contestera que tous les démocrates chrétiens se sont consacrés en France et même à l'étranger, à propager cette exagération et cette transformation,

prétendant que Léon XIII imposait à tous les catholiques d'être républicains, traitant à chaque instant de *réfractaires* tous ceux qui ne pensaient pas comme eux et mettant la République, telle que nous l'avons, au-dessus de l'Eglise, au dessus des intérêts les plus sacrés, au-dessus de toutes les libertés catholiques.

J'ai démontré que les démocrates chrétiens avaient été les admirateurs de l'abbé Loisy avant sa condamnation et que, depuis sa condamnation, ils ont essayé et essayent encore de le défendre par tous les moyens possibles. Ils louent sa science, ses intentions, son caractère, ses vertus. Il est vrai que M. l'abbé Loisy a simplement nié la valeur historique des Evangiles, la divinité de l'Eglise, la divinité de Jésus-Christ, toutes les bases du christianisme. Il y a quelques semaines, le Saint-Père, le Pape Pie X, affirment deux de ses visiteurs, hommes de haute valeur et dont le témoignage n'a pas été contredit, aurait dit ces paroles, qui, on me permettra de le faire observer, sont du simple bon sens : « C'est aux Français et non au Pape à choisir la forme de leur Gouvernement, monarchie, empire ou république. » De telles paroles ont jeté dans la stupeur les démocrates chrétiens. On ne niait pas l'Eglise, Jésus-Christ, le christianisme, mais il était à craindre que l'on abandonnât la République que nous avons. Et un démocrate chrétien du groupe de Rome s'est empressé d'écrire à un journal italien, organe exalté de la démocratie chrétienne, pour protester. Il y a dans ce seul contraste toute une révélation sur l'esprit de la démocratie chrétienne.

C'est à cet esprit, c'est à cette admiration pour la République et aussi à l'importance des intérêts matériels mis au-dessus des intérêts spirituels et catholiques que nous devons le vote récent de M l'abbé Lemire en faveur du voyage de M. Loubet à Rome et sa conduite comme dé-

puté. Il y a longtemps d'ailleurs que M. l'abbé Lemire a démontré qu'il était sur ce point, comme sur tant d'autres, en opposition flagrante avec les enseignements de Léon XIII.

Il disait, il y a quelques années déjà :

« Les députés sont à la Chambre non pas pour la vie future, mais pour la vie présente : non pas pour faire les affaires de l'Eglise, mais pour faire les affaires de la France.

« Alors, Messieurs, les prêtres députés ne sont pas plus que d'autres destinés à fonder un parti catholique !... Nous ne sommes pas à la Chambre les représentants d'un parti catholique, ne nous demandez pas de nous conduire comme si nous étions cela : nous n'avons pas été envoyés avec cette mission, nous ne voulons pas en être les usurpateurs.

« Mais ce que nous devons faire, ce pourquoi nous avons été envoyés au Parlement, c'est de servir le peuple, c'est de travailler au bien moral et matériel de la Démocratie. »

S. S. Léon XIII dit au contraire :

« *Les chefs d'Etat* (les chefs d'Etat dans le régime actuel ce sont bien MM. les députés, puisqu'ils tiennent sous leur dépendance les ministres et le Président de la République lui-même) *doivent mettre au nombre de leurs* PRINCIPAUX DEVOIRS *celui de favoriser la religion*, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, de ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et cela *ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs.* »

M. l'abbé Lemire continue : « Le mandat qui nous a été confié est un mandat civique et non un mandat religieux. »

Soit ! Mais Léon XIII dit que le mandat civique confié à un catholique, et surtout à un prêtre, comprend le

mandat religieux : « Il est évident que les catholiques ont de justes motifs d'aborder la vie politique... ; mais *pour tirer des institutions*, autant que faire se peut, *le bien public, sincère et vrai*, en se proposant d'infuser dans toutes les veines de l'Etat, comme une sève et un sang réparateur, *la vertu et l'influence de la religion catholique.* » (Encyclique *Immortale Dei.*)

« *Qu'ils se servent des institutions publiques*, autant qu'ils le pourront faire en conscience, *au profit de la vérité et de la justice ; qu'ils prennent à tâche de ramener toute constitution publique à cette forme chrétienne que nous avons proposée pour modèle.* » (Ibid.)

C'est en mettant en pratique ces lamentables aberrations que les démocrates chrétiens affirment que les catholiques ne doivent pas voter pour un candidat catholique, quel que soit son mérite, même en lutte avec un franc-maçon, s'il est monarchiste ou même soupçonné de l'être. Ils ont même lutté contre des candidats républicains catholiques sincères, mais plus catholiques que républicains. La République, telle que nous l'avons, et la démocratie, telle qu'ils l'entendent, sont au-dessus de tout !

III

La définition de la démocratie. — Ces expressions: *La démocratie chrétienne* peuvent-elles être utilement supprimées.

Il est très difficile d'obtenir une définition de la démocratie chrétienne. Au congrès catholique international de Fribourg, entendant parler à chaque instant de la démocratie chrétienne, je me permis de demander à une grande assemblée dans laquelle se trouvaient plusieurs des chefs de la démocratie chrétienne ce qu'elle était. J'eus de la peine à obtenir une réponse. Enfin un des chefs les plus vantés se leva, il parla pendant un quart d'heure et termina en disant que de Bonald et de Maistre étaient *des révolutionnaires!* Je le remerciai de cette merveilleuse découverte et je constatai qu'il ne m'avait pas dit un mot de ce que je lui avais demandé, pas un mot de la définition de la démocratie chrétienne. J'ajoute en passant que toutes mes observations contre l'américanisme et la vie du P. Hecker, qui avaient soulevé dans ce congrès de violentes protestations, ont été justifiées par les faits et par les condamnations que le Saint-Siège a portées.

M. Toniolo, un des interprètes les plus autorisés de la démocratie chrétienne, en a donné cette définition: « L'ordre civil où toutes les forces sociales, juridiques et économiques, dans la plénitude de leur développement hiérarchique, coopèrent proportionnellement au bien commun pour aboutir, en fin de compte, à l'avantage prépondérant des classes inférieures *al prevalente vantaggio delle classe inferiori* (1). Je fais

(1) *Rivista internazionale di scienze sociali*, juillet 1897.

observer que cette définition ne s'accorde pas avec les enseignements de Léon XIII. La démocratie qu'elle définit n'est pas évidemment l'action charitable envers le peuple à laquelle doivent s'appliquer les expressions de démocratie chrétienne. De plus, d'après Léon XIII, la démocratie ne doit pas avoir pour but l'*avantage prépondérant* des classes inférieures, car les classes supérieures doivent être maintenues et leurs droits respectés.

J'ai déjà démontré plus haut que, d'après le *Sillon*, malgré les enseignements de Léon XIII renouvelés par Pie X, la démocratie est essentiellement politique ; et M. Marc Sangnier disait encore récemment au congrès d'Epinal :

« La démocratie n'existera vraiment que le jour où les citoyens joueront *un rôle actif dans la direction du pays, où ils seront les gardiens de la chose publique.* Quelle tâche immense s'impose à nous ! Il faut donner à chacun la plénitude *de la conscience civique, le sentiment de la responsabilité...* »

Je crois pouvoir et je crois devoir dire que, d'après toutes les démonstrations que je viens d'établir, la démocratie chrétienne est sinon dans les désirs et les intentions de ses partisans, du moins dans ses doctrines, dans ses entreprises et dans ses actes un *essai de révolution dans la société et dans l'Eglise.*

N'est-ce pas à la révolution dans la société que tendent (malgré les Encycliques de Léon XIII) la suppression de la propriété privée, le bouleversement des classes sociales, la lutte entre les pauvres et les riches, l'indépendance et l'égalité poussés jusqu'à l'abolition des patrons, que cette puissance terrible des syndicats professionnels obligatoires, cette exagération des pouvoirs de l'Etat, du Gouvernement quel qu'il soit?

Pourquoi insister après tous les textes que nous avons

cités ? Les démocrates chrétiens, comme nous l'avons prouvé, n'ont pas même reculé devant le mot de *révolution*.

N'est-ce pas à la révolution dans l'Eglise que conduisent fatalement ces tentatives obstinées pour concilier l'Eglise avec l'esprit du siècle, pour *laïciser, naturaliser* le clergé, ses études, sa formation, sa vie, son ministère, cette invasion des grands séminaires par des laïques sans autorité et sans mission, tant d'efforts pour diriger le jeune clergé en dehors de l'autorité épiscopale et le soulever contre « les prêtres âgés et expérimentés » ?

N'est-ce pas la révolution que cette méthode d'interprétation des Saintes Ecritures et des dogmes qui, comme je l'ai démontré, n'est ni catholique, ni chrétienne, ni théologique, ni historique, ni critique, ni scientifique, ni loyale (1) et qui conduit à la négation du christianisme lui même ?

N'est-ce pas la révolution dans l'Eglise que cette approbation et ce concours donnés à toutes les erreurs qui ont été répandues dans l'Eglise depuis vingt ans, cette obstination à propager et à défendre des doctrines en opposition flagrante avec les enseignements des Papes, tandis qu'on acclame les Encycliques qui condamnent ces doctrines ?

Puisque, en réalité, la démocratie chrétienne n'est pas dans ses doctrines, ses entreprises et ses actes ce qu'elle doit être uniquement, c'est-à-dire l'action bienfaisante, charitable à l'égard du peuple, pourquoi lui laisser un nom qui n'a été jusqu'à présent qu'une cause d'équivoque et d'erreur ? Les catholiques ont pratiqué depuis dix-neuf siècles cette action bienfaisante charitable à l'égard du peuple et se sont passés de ces ex-

(1) Voir *Vraie méthode des études ecclésiastiques*, par Mgr Turinaz, p. 87 et suiv. Drioton, Roger et Chernoviz.

pressions : pourquoi seraient-elles nécessaires ou utiles aujourd'hui ? Pourquoi maintenir des expressions sur le sens desquelles ceux qui se disent démocrates chrétiens ne sont pas d'accord ? Et pourquoi créer, parmi les catholiques, des catégories et des divisions que rien ne peut justifier et qui n'ont eu et ne peuvent avoir que des résultats déplorables ? Pourquoi enfin maintenir des expressions qui n'ont, en réalité, couvert jusqu'à présent que des doctrines fausses, des entreprises et des actes funestes ?

Objectera-t-on que supprimer ces expressions ce serait manquer de respect à Léon XIII qui les a employées ? — Certes, bien d'autres modifications ont été faites dans les œuvres, dans les lois, dans la discipline de l'Eglise depuis dix-neuf siècles, parce que l'expérience en avait démontré la nécessité et l'utilité sans que personne ait vu, dans ces modifications, un manque de respect aux auteurs de ces œuvres, de ces lois etc... — Il ne s'agit ici que d'expressions.

L'objection aurait, une valeur si Léon XIII avait imposé ou approuvé ces expressions. Mais j'ai démontré, en traitant de l'Encyclique *Graves de communi* qu'il n'en était point ainsi. L'auguste Pontife, dans sa bonté et son indulgence, a voulu, en frappant de nouveau de ses condamnations les principales erreurs des démocrates chrétiens et, après avoir repoussé deux des significations données à ces expressions, tolérer ces expressions au moins dans un sens et faire sur ce point une concession. Mais il a déclaré que même dans ce sens restreint à l'action charitable à l'égard du peuple, il *importait peu* qu'on usât de cette tolérance. Donc, si ces expressions et cette tolérance deviennent la cause de malentendus et d'erreurs et servent à écarter la seule signification autorisée, les interdire et les supprimer serait réaliser les intentions de Léon XIII.

Pourquoi enfin rien ajouter au titre de catholique ? En 1898, quelques jours après la réponse de Léon XIII à un discours de M. Harmel que nous avons commenté plus haut, l'*Osservatore romano*, dont on sait les relations avec le Vatican, s'exprimait ainsi :

« Une fois qu'il est admis et reconnu — comme cela l'est en réalité — que la doctrine catholique est une doctrine complète et parfaite, à laquelle on ne peut rien ajouter et d'où l'on ne peut rien retrancher, il en résulte logiquement et nécessairement qu'il faut aussi admettre une chose : c'est qu'au nom de catholique, à ce substantif, il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher...

« Et alors, pourquoi établir tant de catégories de catholiques : libéraux, démocrates, sociaux et même socialistes ? Il est certain que ces subdivisions par voie de qualificatifs, de noms et de surnoms entre catholiques, si elles n'entraînent pas de différence substantielle dans les idées et dans les aspirations, produisent une confusion grave (*non leve*) dans les mots, qui très facilement devient une confusion funeste dans les idées et dans les faits,

« Il arrive en effet, souvent, que l'adjectif prend le dessus sur le substantif dans les idées et dans les faits, et ainsi il peut arriver très facilement que l'on soit plus « libéral » que catholique, plus « démocrate » que catholique, plus « social » que catholique, et même que l'on soit ce que signifie le qualificatif avant d'être ce que comporte le nom lui-même.

« Ce grand nom de catholique n'engendre aucun doute, ne produit aucune confusion comme peuvent le faire des surnoms ambigus, des adjectifs indécis. »

Après avoir cité ce passage de l'*Osservatore Romano*, M. le chanoine Delassus ajoute :

« Remarquons que dans l'appellation « démocrates chrétiens », non seulement on a changé en simple adjec-

tif ce grand substantif « catholique » qui est notre nom, mais qu'on a même eu peur de trop préciser la chose que marque ce substantif réduit à l'état d'adjectif, et qu'on a préféré « chrétien » qui s'applique aux dissidents aussi bien qu'à nous, à « catholique » qui est le nom des vrais enfants de DIEU. Bien plus, ces démocrates ont trouvé que le mot « chrétien », substitué à « catholique » était encore compromettant, et ils ont déclaré que leur démocratie n'est nullement « confessionnelle. » C'est ce que M. l'abbé Gayraud a fait applaudir au Congrès de la démocratie chrétienne à Lyon, tenu en 1898, dans un discours sur « les conditions de la démocratie chrétienne » : « Le parti de la démocratie « chrétienne n'est pas un parti confessionnel ou reli- « gieux. » C'est ce que M. l'abbé Naudet avait dit auparavant dans une conférence donnée à Cherbourg (1). Il ne faisait d'ailleurs que répéter ce qu'il avait écrit l'année précédente dans la *Quinzaine* (n° du 1er mars). Et sur l'observation qui lui fut faite, il répondit en empruntant aux américanistes leur grande pensée pour l'extension de l'Eglise : « Il y a à n'être pas confes- « sionnel un *avantage énorme*, celui de ne pas faire de « petite chapelle, d'entrer dans le grand courant, de « n'ètreplus isolés. » (2)

(1) Voir l'*Univers* du 16 septembre 1898.

(2) L'*Américanisme et la conjuration antichrétienne. Documents*, page 389.

L'APOLOGÉTIQUE DE L'IMMANENCE

L'apologétique de l'immanence veut se substituer à l'apologétique traditionnelle et elle lui adresse, nous le verrons bientôt, les plus graves reproches. Cette apologétique nouvelle peut-elle soutenir de telles prétentions ? Peut elle justifier ces reproches ? A-t-elle même une valeur sérieuse ? Peut-elle être acceptée par les catholiques ? Telles sont les questions que je voudrais résoudre. Je m'attacherai surtout à l'ouvrage du R. P. Laberthonnière, de l'Oratoire, intitulé : *Essais de philosophie religieuse*, dans lequel est exposée d'une façon plus complète la doctrine de cette nouvelle école.

I

L'apologétique de l'immanence nous présente sur plusieurs points de doctrine les plus importants, des notions très obscures ou même absolument inexactes. La démonstration qu'elle prétend établir tourne dans un cercle vicieux et ne peut prouver la divinité de la foi.

« Le caractère de la solution pratique par la foi, dit le R. P. Laberthonnière (1), c'est d'être subjective, personnelle, singulière. A ce point de vue il n'y a pas une solution du problème, mais des solutions. Les autres ont beau avoir résolu le problème, ils ne l'ont résolu que chacun pour leur compte et il me reste à moi à

(1) *Essais de philosophie religieuse*, p. 164, 165. 4

le résoudre aussi pour mon compte. « On vit seul et on » meurt seul, les autres n'y font rien. » Si en un sens, penser c'est penser pour tout le monde, croire ce n'est toujours que croire pour soi, parce que croire c'est vivre, et que personne ne peut vivre à la place de personne. »

« Voilà, j'espère, une proposition que l'on ne contestera pas. On dira plutôt que c'est une banalité. Oui, assurément, c'est une banalité. Néanmoins, cette banalité, pourquoi la méconnait-on ? Pourquoi parle-t-on sans cesse de la foi comme si elle devait être la conclusion d'un raisonnement ? »

Je ferai quelques simples observations. Les premières phrases de ce texte manquent de clarté. Il est absolument inexact que dans aucun sens penser soit penser pour tout le monde, tandis que croire c'est croire pour soi. Il est encore absolument inexact qu'on parle sans cesse (on doit s'entendre évidemment des théologiens partisans de l'apologétique traditionnelle) de la foi comme si elle devait être la conclusion d'un raisonnement. Je démontrerai bientôt que c'est le contraire qui est vrai.

Enfin dire que personne ne peut vivre à la place de personne, n'est pas une banalité mais une naïveté. Ce n'est pas par de telles affirmations obscures, inexactes ou naïves, que l'on peut établir une apologétique de la foi catholique.

Nous lisons à la page 86 : « Il faut une action intérieure qui nous constitue volontairement dans l'être. Et ce que nous avons à faire par cette action, ce n'est pas de franchir un abime, c'est de nous concentrer et de nous fixer par le dedans. C'est là ce qu'on peut appeler le sens philosophique du mot croire. La foi ainsi entendue, par laquelle, dans sa vie librement voulue, on se donne l'être et on le donne aussi à tout le

reste avec le concours de Dieu, n'est donc pas du tout la même chose que la foi par laquelle on croit au témoignage d'autrui ; et on doit comprendre qu'il est ici d'une importance capitale de faire cette distinction ». Constatons d'abord que la foi, telle que l'entend le P. Laberthonnière, n'est pas la même chose que la foi par laquelle *on croit au témoignage d'autrui.* Or, la foi qui croit sur le témoignage d'autrui, la foi qui croit sur l'autorité de Dieu révélant est la foi catholique telle qu'elle a été enseignée, dès l'origine de l'Eglise, et telle qu'elle a été définie par le Concile du Vatican. Il faut donc conclure que la foi si complètement différente, que nous propose le P. Laberthonnière, n'est pas la foi catholique, que, par conséquent, l'apologétique fondée sur cette notion de la foi n'est pas catholique. Ceci est évidemment d'une suprême importance et devrait supprimer le débat par sa base.

Ajoutons que cette notion de la foi n'est pas seulement obscure, mais inintelligible. Qu'est-ce que cette foi « par laquelle, dans sa vie librement voulue, on se donne l'être et on le donne aussi à tout le reste avec le concours de Dieu » ? Comment peut-on par la foi ou autrement se donner l'être ?

« Avoir la foi, la foi vive et complète, dit encore le même auteur, c'est posséder Dieu. Mais nous ne pouvons posséder Dieu qu'en nous donnant à lui ; et nous ne pouvons nous donner à lui que parce qu'il se donne à nous. La foi apparait ainsi comme la rencontre de deux amours et non pas comme la liaison de deux idées. Ce n'est pas une conclusion abstraite, c'est une action vivante » (1).

Il y a ici de regrettables confusions et des erreurs. Il faut distinguer la vertu de foi qui n'agit pas, la foi

(1) Page 166.

morte de la foi vivante et pratique. La foi sans les œuvres et la foi morte est cependant une vertu surnaturelle. C'est ce que le Concile du Vatican enseigne par ces paroles : « C'est pourquoi la foi elle-même, en soi, quoiqu'elle n'opère pas par la charité, est un don de Dieu et l'acte de cette foi est une œuvre appartenant au salut (1). »

Il est encore inexact de dire que la foi apparaît comme la rencontre de deux amours, car la foi conduit à la charité mais n'est pas la charité.

Après avoir dit « que pour connaître il faut d'abord croire, c'est-à-dire qu'il faut d'abord ouvrir les yeux », l'auteur ajoute : « Et qu'est-ce ici qu'ouvrir les yeux ? C'est être homme de bonne volonté. La bonne volonté n'est pas la science. C'est l'attitude humble prise intérieurement en face de Dieu. C'est le consentement donné au désir de lui qu'il met en nous. C'est l'attente du don divin qui doit combler notre insuffisance. Sans doute, cela suppose une certaine connaissance, mais c'est une connaissance de sentiment tout à fait différente de la science. La bonne volonté consiste essentiellement à ne pas vouloir se suffire à soi-même. Et dès lors qu'on ne prétend pas se suffire à soi-même. peu importe qu'on sache ou non nommer Dieu, on l'accepte et on l'attend ; on a la foi implicite. Sans la foi implicite, sans la bonne volonté, ni révélations ni miracles » (2).

Il y a dans ce texte une confusion déplorable et des affirmations erronées. Comment démontrer qu'il faut d'abord croire pour connaître ? Le simple bon sens affirme le contraire et la doctrine catholique nous dit que pour croire les vérités révélées, il faut d'abord les connaître et savoir qu'elles sont révélées. Et comment ces nouveaux docteurs, qui donnent un rôle si prépon-

(1) *Constit. Dei Filius*, ch. III.
(2) Page 176.

dérant à la volonté dans la foi et l'apologétique, oublient-ils l'adage qui est du simple bon sens : *Nil volitum nisi præcognitum ?*

La notion donnée ici de la bonne volonté est obscure et inacceptable. C'est une erreur de confondre la bonne volonté, même entendue dans ce sens, avec la foi implicite, qui est la foi par laquelle, en croyant à telle vérité, nous croyons à d'autres vérités contenues dans celle-ci.

Il est impossible enfin d'admettre que, sans la foi implicite et sans la bonne volonté entendue dans un sens quelconque, il n'y ait ni révélations ni miracles.

« La révélation extérieure sans la grâce intérieure, écrit encore le P. Laberthonnière, n'aurait pas de sens pour nous. Pour être compris quand il parle du dehors, il faut que Dieu parle aussi du dedans. »

Cette affirmation est inexacte. Sans doute, la grâce est nécessaire à l'acte de foi. « *Aspirante et adjuvante gratia* », dit le Concile du Vatican. Mais la raison seule et par elle-même peut saisir le sens de vérités révélées et même constater qu'elles sont révélées.

Du moins l'auteur nous dira-t-il clairement ce qu'il entend par le *dogmatisme moral*, celui qu'il admet, qu'il défend et qui doit remplacer le dogmatisme et l'apologétique tels qu'ils ont été entendus dès l'origine dans l'Eglise catholique ?

Après avoir disserté à travers un grand nombre de pages, l'auteur conclut et se résume en ces deux définitions : « On doit comprendre enfin en quoi consiste ce que nous appelons le dogmatisme moral. Spéculativement, c'est l'application de la certitude par l'action : pour connaître l'être et pour y croire, il faut coopérer à se donner l'être à soi-même dans sa vie librement voulue. Pratiquement, c'est la mise en œuvre de la méthode critique et de la méthode ascétique pour se dépouiller

de toute relativité dans sa manière d'être et dans sa manière de penser » (1).

Nous voilà admirablement éclairés ! Que peut être l'*explication* de la certitude par l'action ? Comment *explique*-t-on la certitude et comment l'action peut-elle l'*expliquer ?* De plus, nous retrouvons ici les paroles inintelligibles déjà citées plus haut.

Qu'est-ce que croire à l'être et comment faut-il d'abord croire à l'être pour le connaître ? Peut-on y croire si on ne le connaît pas ? Comment peut-on coopérer à se donner l'être à soi-même, coopérer avant d'exister ? Que peut être la mise en œuvre de la méthode critique et de la méthode ascétique pour se dépouiller de toute *relativité*, c'est-à-dire, si ce mot a un sens, de toute relation, dans sa manière d'être et dans sa manière de penser ? Comment le dogmatisme moral ou autre peut-il consister à se dépouiller de toute relation ou de toute relativité dans sa manière d'être et dans sa manière de penser ?

Citons encore un certain nombre de propositions, sans entrer dans une discussion qui nous entraînerait à une série de dissertations philosophiques.

L'affirmation (2) de l'être.... c'est le salut et la délivrance.... Être sauvé, délivré.... c'est ne plus avoir à subir ni à craindre les changements qui surviennent temporellement dans les phénomènes ; c'est être au-dessus des atteintes du dehors, attaché à l'immuable et partageant son immutabilité.

Pour être, nous devons nous mettre au-dessus du temps (3).... — Affirmer l'Être, c'est affirmer Dieu.... — Les caractères (4) de l'être sont l'unité et la permanence ; on

(1) *Essais*, 108.
(2) *Ibid.*, p. 33.
(3) *Ibid.*, p. 63.
(4) *Ibid.*, p. 74.

ne se constitue dans l'unité et la permanence qu'en s'attachant à Dieu. Tout être dans son fond est affirmé par Dieu, c'est-à-dire posé par Dieu, est un acte de Dieu. Il n'y a pas d'être en dehors de lui.... — L'être est atteint (1) par un acte par lequel librement on s'affirme en Dieu....

Il faut d'abord sortir de soi, ce qui ne veut pas dire qu'on atteint l'être par le dehors ; c'est en nous-mêmes que nous le connaissons. — Pour être (2) et savoir qu'on est, il faut se concentrer dans la poursuite d'une fin ; il faut être par le dedans, vouloir être par Celui qui est. Dieu n'est pas un étranger pour nous, il vit en nous, agit en nous. Je ne puis me trouver qu'en le trouvant. En voulant être par soi, on est vide et on se trompe. — Il (3) ne suffit pas de démontrer que nous existons par Dieu ; nous devons vouloir Dieu en nous. La démonstration de l'existence de Dieu ne vaut que pour ceux qui veulent être par lui. Il faut vouloir Dieu, le prendre pour fin, se fixer en lui par l'amour. La fin voulue devient le principe et comme la substance de notre être. — L'affirmation (4) de Dieu est une action vivante. Dans cet acte, Dieu se trouve. Sans Dieu, nous ne pouvons l'affirmer, ni nous-mêmes. — Dans toute (5) âme qui progresse, quelque chose de Dieu se révèle chaque jour ; elle devient bonté, se remplit de Dieu en passant de la foi de crainte à la foi d'amour.

Nous allons examiner de près une page dans laquelle le R. P. Laberthonnière a résumé sa méthode d'apologétique.

Voici d'abord la page tout entière :

« Il faut partir de la réalité vivante que nous sommes.

(1) *Ibid.*, p. 103.
(2) *Ibid.*, p. 58.
(3) *Ibid.*, p. 72.
(4) *Ibid.*, p. 75, 76.
(5) *Ibid.*, p. 79.

Mais, puisqu'il existe un ordre surnaturel, puisque tout homme en fait — nous ne disons pas en droit — est appelé à vivre surnaturellement, c'est que Dieu agit par sa grâce sur le cœur de tout homme et le pénètre de sa charité ; c'est que l'action même qui constitue fondamentalement notre vie est en fait comme informée surnaturellement par Dieu. Si donc on suit l'expansion et le développement de l'action humaine, on devra voir apparaître et s'épanouir ce qu'elle recèle en son fond. Même méconnu, Dieu est toujours là. Et, en effet, en toute vie humaine, bon gré mal gré, sous les attitudes les plus diverses et les plus opposées, n'y a-t-il pas toujours le désir de posséder Dieu, le désir d'être Dieu ? Mais ce désir n'est pas naturel, je veux dire que l'homme ne saurait l'avoir par lui-même, car on ne peut pas posséder Dieu malgré lui, comme on possède une chose ; il faut que Dieu se donne. Et si l'homme désire posséder Dieu et être Dieu, c'est que déjà Dieu s'est donné à lui. Voilà comment, dans la nature même, peuvent se trouver et se trouvent des exigences au surnaturel. Ces exigences n'appartiennent pas à la nature en tant que nature, mais elles appartiennent à la nature en tant que pénétrée et envahie déjà par la grâce. S'il n'est pas légitime, ni même possible, en un sens, de s'en tenir à une philosophie séparée, c'est qu'en fait il n'y a pas de nature séparée » (1).

Pour faire mieux saisir notre réfutation, nous supposons que le R. Père expose sa méthode en présence d'un libre-penseur et d'un théologien.

Remarquons-le d'abord, l'auteur lui-même reconnaît quelques pages plus haut que l'apologétique « doit démontrer la vérité religieuse ». Disons d'une façon

(1) *Essais de philosophie religieuse. Le problème religieux*, pages 171, 172.

plus précise qu'elle doit démontrer la divinité de la religion chrétienne et catholique ou le fait de la révélation des vérités qui constituent cette religion. Il affirme que ce que « veut l'apologiste, c'est, au terme de son argumentation, de faire éclater la vérité pour ainsi dire de manière qu'elle s'empare irrésistiblement des esprits » (1).

L'apologétique s'adresse donc à ceux qui n'ont pas la foi pour les conduire à la foi. Ceci bien entendu, reprenons chacune des affirmations.

« Il faut, dit l'auteur, sortir de la réalité vivante que nous sommes. » Ceci pourrait et devrait être contesté. Passons. « Mais, ajoute-t-il, puisqu'il existe un ordre surnaturel, puisque tout homme en fait — nous ne disons pas en droit — est appelé à vivre surnaturellement, c'est que Dieu agit par sa grâce sur le cœur de tout homme et le pénètre de sa charité. »

Permettez, dira le libre-penseur, vous devez me conduire à la foi que je n'ai pas, or, si j'admettais ce que vous affirmez, ce que vous placez à la base de votre démonstration, l'ordre surnaturel, la vie surnaturelle, la grâce, etc., j'aurais la foi. Vous partez d'affirmations que je n'accepte point. Vous faites une pétition de principes, vous tournez dans un cercle vicieux.

Le théologien ajoute : « Il est inexact « que Dieu « agisse par sa grâce sur le cœur de tout homme et le « pénètre de sa charité. » La charité est une vertu surnaturelle qui suppose la foi et, ici encore, vous tournez dans un cercle vicieux. Un certain nombre de théologiens prétendent que la charité n'est pas distincte de la grâce sanctifiante, qui rend l'homme juste, ami et fils adoptif de Dieu ; mais tous admettent qu'elle est inséparable de la grâce sanctifiante, et, par conséquent, de

(1) Page 159.

la justification. Or, il est inexact que tout homme, même baptisé, même catholique, soit en état de justice et de grâce et qu'il soit, par conséquent, « pénétré par la charité ».

Le R. Père poursuit en ces termes, par lesquels il entend donner une preuve à l'appui de cette première affirmation :

« C'est, dit il, que l'action qui constitue fondamentalement notre vie est en fait comme informée surnaturellement par Dieu. »

Quelle est cette action qui constitue fondamentalement notre vie ? Comment une action peut-elle constituer notre vie et la constituer fondamentalement ? Tout cela est très obscur, pour ne rien dire de plus. Mais « cette action qui constitue fondamentalement notre vie est, en fait, comme informée surnaturellement par Dieu. »

Ce mot « comme » exprime-t-il une simple comparaison, un simple rapprochement ? Dans ce cas il n'y a pas de démonstration sérieuse et cette preuve si importante ne se tient plus debout.

D'autre part, si l'auteur entend affirmer rigoureusement que l'action qui constitue formellement notre vie à tous (car il n'y a pas d'exception) est informée surnaturellement par Dieu et que, par conséquent, cette action et notre vie sont surnaturelles, il affirme une très grave erreur, il confond l'ordre surnaturel et l'ordre naturel.

Et le libre-penseur proteste de nouveau contre le cercle vicieux.

Poursuivons notre examen. « Si donc, dit l'auteur, on suit l'expansion et le développement de l'action humaine, on devra voir apparaitre et s'épanouir ce qu'elle recèle en son fond. »

Tout d'abord le mot « donc » devrait être supprimé,

car il exprime la conclusion d'une démonstration qui, nous venons de l'établir, n'existe pas.

Qu'est-ce que « l'expansion et le développement de l'action humaine » ? Comment « apparaît et s'épanouit ce que cette action recèle en son fond » ?

Ces paroles peuvent avoir un certain air littéraire et poétique, mais nous sommes dans la philosophie et la théologie qui exigent des termes clairs et précis.

L'explication est sans doute dans les parolès qui suivent et voici ces paroles : « Même méconnu, Dieu est toujours là. Et, en effet, en toute vie humaine, bon gré mal gré, sous les attitudes les plus diverses et les plus opposées, n'y a-t-il pas toujours le désir de posséder Dieu, le désir d'être Dieu ? »

Le libre-penseur proteste. Il affirme qu'il n'a pas le désir de posséder Dieu, moins encore le désir d'être Dieu. Il prétend qu'il faudrait s'entendre sur ces termes « posséder Dieu » et que le désir d'être Dieu ne peut être que celui d'un insensé. Je ne vois pas trop ce qu'on pourrait lui répondre.

Le théologien conteste que « dans toute vie humaine, sous les attitudes les plus diverses et les plus opposées, ce qui veut dire, sans doute, quelles que soient les fautes, les égarements et même l'opposition faite à Dieu, il y ait toujours le désir de posséder Dieu et surtout le désir d'être Dieu. Et pourtant ces deux désirs, que l'auteur appelle ailleurs (1) « cette inquiétude, cet inassouvissement, ce besoin d'infini qui nous empêche partout de trouver le repos et qui nous donne toujours du mouvement pour aller plus loin », sont une des bases fondamentales et essentielles de son apologétique !

Voici une autre base, car il poursuit en ces termes :

(1) *Ibid.*, p. 70.

« Mais ce désir n'est pas naturel. Je veux dire que l'homme ne saurait l'avoir par lui-même, car on ne peut pas posséder Dieu malgré lui comme on possède une chose. Il faut que Dieu se donne et si l'homme désire posséder Dieu et être Dieu, c'est que déjà Dieu s'est donné à lui. » Sans doute, la preuve de l'affirmation contenue dans la première phrase qui vient d'être citée, dit le théologien, est dans cette seconde phrase : « Si l'homme désire posséder Dieu et être Dieu, c'est que déjà Dieu s'est donné à lui. » Mais nous ne voyons pas la liaison logique entre ces affirmations. On ne peut pas posséder Dieu malgré lui ; ceci est certain et évident. Donc il faut que Dieu se donne pour qu'on le possède. Je l'accorde. Mais la question est de savoir si on possède Dieu, et si en partant des désirs de posséder Dieu et d'être Dieu, (désirs qui, affirmés d'une façon générale pour tous les hommes, ont été contestés il y a un instant, et même ces désirs fussent-ils démontrés et réels), la question est de savoir si on peut en conclure que Dieu s'est déjà donné à l'homme. Vous dites : « L'homme désire posséder Dieu et être Dieu, donc Dieu s'est déjà donné à lui. » Où est la majeure de cet argument, où est la preuve ? Elle n'est certainement pas dans l'affirmation qui précède. Car de ce qu'il faut que Dieu se donne pour qu'on le possède, il n'en résulte nullement qu'on le possède parce qu'on le désire.

Le simple bon sens et l'expérience affirment même le contraire. On désire, en effet, posséder et être ce qu'on ne possède pas et ce qu'on n'est pas ; et ce qu'on désire posséder et être, on ne le possède pas et on ne l'est point encore.

En réalité, cette dernière affirmation n'a d'autre base qu'un principe exposé et défendu par M. Blondel, et que voici : « Rien ne peut entrer dans l'homme qui ne sorte

de lui et ne corresponde en quelque façon aux besoins d'expansion ; et ni comme fait historique, ni comme enseignement traditionnel, *ni comme obligation morale !* il n'y a pour lui vérité qui compte et *précepte admissible* sans être de quelque manière *autonome* et autochtone. »
Malgré toutes les explications qu'on a essayé d'en donner, ce principe appartient à la philosophie de Kant ; il ne repose lui-même que sur le vide et contredit des vérités absolument certaines.

L'auteur a prévu l'accusation qui a été faite à toute cette méthode de confondre le surnaturel et le naturel et il essaye de l'écarter : « Voilà, dit-il, comment, dans la nature même, peuvent se trouver et se trouvent des exigences au surnaturel. Ces exigences n'appartiennent pas à la nature en tant que nature, mais elles appartiennent à la nature en tant *que pénétrée et envahie déjà par la grâce.* »

L'accusation est ainsi écartée, puisque c'est la nature en tant que pénétrée et envahie déjà par la grâce, ou, comme dit M. Blondel, le surnaturel *nécessitant* pour notre nature et *exigeant* en nous, qui est le principe de ce double désir de posséder Dieu et d'être Dieu. Mais l'accusation n'a reculé que d'un pas ; elle revient immédiatement et impitoyable. En effet, quand on remonte, et il le faut bien, à l'origine de ces désirs, de ce surnaturel *nécessitant et exigeant*, on arrive nécessairement à une première grâce. Cette grâce qui pénètre et envahit la nature est elle-même le don de Dieu et le don surnaturel de Dieu. Elle a donc dû, elle aussi, être postulée et exigée ; car Dieu, nous a-t-on dit, ne se donne pas s'il ne s'est déjà pas donné et il ne peut pas être désiré par l'homme s'il n'est déjà dans l'homme. Il faut donc, pour arriver à cette grâce dont nous parlons en ce moment, une autre grâce, un autre don surnaturel de Dieu ; et nous allons ainsi à l'infini. Ou bien il faut reconnaître

que ces affirmations : « Dieu ne se donne qu'à ceux qui le possèdent déjà, que rien ne peut entrer dans l'homme qui ne sorte de lui », sont inadmissibles. Ou bien encore il faut reconnaître que le surnaturel est désiré, postulé, exigé nécessairement, au moins à un certain moment, par le naturel, ce qui est la négation du surnaturel.

Nous ne savons si nous sommes l'objet d'une illusion ; mais il nous semble que toute l'apologétique résumée dans cette page. qui répond d'ailleurs à tout ce que nous avons dit plus haut s'écroule dans chacune de ses parties et dans ses bases.

Ce n'est point tout encore. Cette méthode, peut-elle arriver au but nécessaire, essentiel de toute apologétique, conduire à la foi ceux qui ne l'ont pas, et, comme l'auteur le reconnaît lui-même, ainsi que nous l'avons rappelé il y a quelques instants, à la vérité religieuse et faire éclater cette vérité de manière qu'elle s'empare irrésistiblement des esprits ? N'oublions pas que cette démonstration a pour but essentiel de démontrer la divinité de la religion chrétienne et catholique et, par conséquent, le fait de la révélation des vérités et des préceptes qui constituent cette religion. Or, comment cette apologétique. même acceptée telle qu'elle se présente, peut-elle, par ses désirs de *posséder Dieu et d'être Dieu*, par cette inquiétude, cet inassouvissement, ce besoin de l'infini, faire éclater d'une manière irrésistible le fait de la révélation ? Comment peut-elle démontrer ainsi la révélation des principaux dogmes de la foi catholique : la Trinité, l'union de la nature divine et de la nature humaine dans une seule personne, les différents dogmes qui se rapportent à l'Incarnation et la Rédemption, les Sacrements, le Purgatoire, l'Enfer, etc. ? Peut-être me dira-t-on : cette apologétique démontre la divine autorité de l'Eglise, qui est la règle de foi catho-

lique, et cette autorité et cette règle étant admises, il faut accepter les dogmes catholiques.

Mais, une fois encore, comment cette apologétique arrive-t-elle à démontrer le fait de la révélation de l'autorité divine de l'Eglise, et, ne l'oublions pas, de manière que cette vérité s'empare irrésistiblement des esprits ? Il y a là un espace à parcourir qui ressemble fort à un abîme infranchissable.

II

Les accusations portées par l'apologétique de l'immanence contre l'apologétique traditionnelle sont sans valeur et se retournent contre les nouveaux apologistes.

Les partisans de l'apologétique de l'immanence portent contre l'apologétique traditionnelle les accusations les plus graves.

M. Fonsegrive, appréciant les écrits de M. Blondel, qui est le premier et le principal docteur de la méthode de l'immanence, écrit en forme de conclusion :

« Ainsi donc il est possible que M. Blondel n'ait pas entièrement réussi dans sa tentative ; mais il ne lui reste pas moins l'honneur et le singulier mérite d'avoir critiqué à fond les assurances exagérées d'une apologétique qui, traditionnelle ou non, mais réellement existante, se prétend scientifique et *ne peut l'être sans contredire les thèses les plus élémentaires de la théologie et de la foi.* » (1)

M. Fonsegrive dit quelques pages plus haut :

« M. Blondel, poussant sa charge, s'efforce de montrer que c'est la conception même de la raison et de la philosophie telle qu'elle est admise dans la Scolastique comme un héritage du passé, qui renferme le germe de tous les *combats livrés depuis lors contre l'idée chrétienne.* » (2)

Le R. P. Laberthonnière écrit pages 161 et 162 :

« Mais s'imagine-t on que la foi apparaîtra, et doive apparaître, au terme de la démonstration qu'on aura

(1) *Le Catholicisme et la Vie de l'esprit*, ch. III, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 56.

faite, comme une conséquence logique et nécessaire ? S'imagine-t-on qu'on se fera croire soi-même, malgré soi, et qu'on fera croire les autres malgré eux, comme on voit malgré soi et comme on fait voir aux autres malgré eux la vérité logique d'une conclusion, une fois les prémisses posées ? Admettre que l'apologétique rationnelle a par elle-même la vertu de produire, je ne dis pas la science de l'objet de la foi, mais la foi elle-même dans les âmes, ce serait admettre que la dialectique est un moyen de salut suffisant. Et une fois admis qu'elle est un moyen de salut suffisant, il faudra admettre qu'elle est le seul l'indispensable moyen de salut ; car, si elle réalisait la foi, ce serait que la foi ne pourrait se réaliser autrement. Et si la foi n'était que la conclusion d'un raisonnement, il en serait de même de la charité. Il nous semble inutile — puissions-nous ne pas nous tromper ! — d'insister sur les conséquences d'une pareille doctrine qui nous ramènerait au déterminisme socratique. Mais il est cependant nécessaire de les signaler pour qu'on voie bien ce qu'on fait en ne considérant le problème religieux que d'un point de vue spéculatif et objectif. On se comporte comme si on admettait que la pensée suffit à tout et supplée à la vie et à l'action. Voilà ce que M. Blondel appelle *l'intellectualisme* et il est d'autant plus urgent de le combattre qu'il est inconscient et qu'avec de bonnes intentions il confirme le préjugé rationaliste. »

Et ailleurs le même auteur s'exprime ainsi :

« Les intellectualistes, ceux qui, quand ils raisonnent — heureusement quand ils vivent il n'en est pas ainsi — ne sont préoccupés que de l'objet de la foi et de la manière d'en faire la science, ne peuvent accepter qu'on parle du rôle de la volonté. Ils s'imaginent que par là on signifie nécessairement que l'objet de la foi est inconnaissable et qu'on doit croire sans connaître,

à l'aveugle, comme par un coup de désespoir. Les fidéistes, au contraire, ceux qui ne voient que l'acte de foi dans sa subjectivité singulière et qui sentent ce qu'il y a là de personnel, de libre et d'incommunicable par la dialectique, ne peuvent non plus à leur tour accepter qu'on parle du rôle de la raison. Ils s'imaginent que par là on signifie que la foi est la conclusion d'un raisonnement et se confond avec la science et c'est bien en effet ce qu'ont toujours l'air de dire les *intellectualistes* avec des formules analogues à celles-ci : « La raison conduit l'homme à la foi. » (1)

On retrouve dans ces deux textes que je viens de reproduire l'obscurité des formules qui paraît décidément être l'apanage des nouveaux apologistes. Il faudrait d'ailleurs relever chacune des phrases de ces textes que j'ai tenu à citer longuement. L'auteur démontre qu'il ignore la doctrine théologique sur la foi et l'apologétique traditionnelle. Il y a même des formules étranges telles que celles-ci : « S'imagine t-on qu'on se fera croire soi-même malgré soi ! et qu'on fera croire les autres malgré eux ! »... Mais il faut se borner à relever deux principales accusations que contiennent ces textes et qui sont l'une et l'autre manifestement injustes. Il est inexact que les partisans de l'apologétique traditionnelle enseignent que « la foi doive appaparaître comme la conclusion logique et nécessaire d'une démonstration » ou d'un syllogisme. S'il en était ainsi, la foi reposerait sur quelque chose de naturel et d'humain. Elle repose, au contraire, sur l'autorité même de Dieu révélant qui est seule le motif formel de la foi ; de telle sorte que les motifs de crédibilité ou les preuves du fait de la révélation ne sont pas le motif de la foi et n'appartiennent même pas à ce motif. (2)

(1) *Essais*, p. 166, 167.

(2) Je me permets de renvoyer ce point très important à ma brochure intitulée : *La vraie notion de la foi*, § IV, p. 71 et suiv.

Non seulement les théologiens et les partisans de l'apologétique traditionnelle ne refusent pas d'entendre parler de la volonté dans l'acte de foi, comme le prétend le P. Laberthonnière qui revient plusieurs fois à cette accusation, mais ils en parlent eux-mêmes.

Je me permets de citer sur ce point le passage suivant de mon étude sur la *Vraie notion de la foi*, § II (1) : « L'acte de foi est d'abord un acte de notre intelligence. Croire, c'est adhérer à la vérité, accepter telle vérité. C'est pourquoi saint Paul nous dit que la foi captive toute intelligence en Notre Seigneur Jésus-Christ (2).

« Mais connaître ne suffit pas, car nous pouvons connaître parfaitement ces vérités et ne pas les croire. L'acte de foi est une adhésion de l'intelligence à ces vérités, un jugement de l'intelligence qui affirme ces vérités, qui les accepte sur le témoignage de Dieu.

« Aussi, comme le fait remarquer avec l'admirable pénétration de son génie saint Thomas d'Aquin, l'intelligence, quoique croyant très fermement, adhérant très fermement à ces doctrines qu'elle connaît sur le témoignage infaillible de Dieu, n'est pas déterminée par elle-même à cette croyance, à cet assentiment ; elle n'est pas saisie et liée par la doctrine elle-même et ne s'y repose pas comme si elle en avait la démonstration directe, immédiate. Mais elle est déterminée du dehors par une autorité extérieure, et ainsi elle est « captive sous l'obéissance ».

« C'est pourquoi celui qui croit peut résister et ne pas croire, et après avoir cru il peut rejeter le joug de l'autorité qu'il avait d'abord accepté.

« L'intelligence n'adhère pas par elle-même aux véri-

— Brochure de 120 pages. Nancy, Drioton, 12, rue du Faubourg-Stanislas. — Paris, Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins.

(1) *Ibid.*, § II, p. 26 et suiv.

(2) II, Cor., X, 5.

tés révélées, mais sur le commandement de la volonté; il faut que nous voulions croire.

« Il nous est démontré que Dieu a parlé, qu'il a révélé telles doctrines. Notre raison, notre intelligence comprend que nous avons le devoir de croire ces doctrines, mais pour accomplir ce devoir, il faut vouloir l'accomplir, il faut que nous disions : Je veux croire. Nous pouvons repousser ce devoir, résister à cette obligation, rejeter ce joug de l'obéissance envers Dieu. Il n'y a pas d'acte de foi sans notre volonté, et nous croyons parce que nous voulons croire, comme le dit saint Augustin : « L'homme peut toute autre chose sans le vouloir, mais il ne peut croire que s'il le veut bien (1). »

Le R. Père reproche à l'apologétique traditionnelle de représenter la doctrine chrétienne comme quelque chose d'absolument étranger et d'absolument extérieur à ce que nous sommes, et il poursuit ainsi : « De ce point de vue, le surnaturel, les vérités révélées, tout le Christianisme apparaissent donc comme une sorte de superfétation, quelque chose de surérogatoire dont nous serions chargés, qui pèserait sur nous et qui nous asservirait. La religion ne serait ainsi au sens étymologique du mot qu'une superstition étrangère à la vie morale; et le Dieu de la religion n'aurait pour nous d'autre caractère que celui d'une puissance qui nous commanderait d'en haut arbitrairement comme on commande à des esclaves. Elle constituerait donc vraiment une hétéronomie, c'est-à-dire un

(1) « *Cœtera potest homo nolens, credere nonnisi volens.* » Tract. in Joann. XVI, super illud : *Nemo potest venire.*) — S. Thomas revient sans cesse sur le rôle de la volonté dans l'acte de foi. (V. *de Veritate*, q. 14 et *Summ. theol.*, 2a 2e, q. 1 et seq.) — Dans cet exposé des éléments constitutifs de la foi se trouvent les principes de démonstration de toute la doctrine catholique sur la foi et la solution des difficultés que présente cette doctrine et par conséquent des objections qui lui sont opposées.

esclavage, pour parler le langage de nos philosophes contemporains. »

Et un peu plus loin : « Par suite même de la position prise, on considère toujours le surnaturel comme s'ajoutant à la nature sans la pénétrer, sans la changer, comme restant au-dessus d'elle et en dehors d'elle (1).

Il faut ignorer les notions élémentaires de la théologie sur la foi catholique ou être aveuglé par le parti-pris pour formuler de telles accusations. Et l'auteur revient plusieurs fois sur les mêmes idées. Il n'y a pas, dans le texte que je viens de citer, non seulement une phrase mais une parole qui n'exprime une idée fausse. Comment d'ailleurs un catholique et surtout un prêtre peut-il, après avoir réfléchi un instant, admettre que la définition de la foi traditionnelle, sur laquelle est basée l'apologétique traditionnelle et qui est la définition du Concile même du Vatican, conduit à cette conclusion que la doctrine chrétienne que tout le christianisme sont présentés ainsi à nous comme « une sorte de *superfétation*, quelque chose qui pèserait sur nous et nous asservirait ! et que la religion ne serait ainsi, au sens étymologique du mot, qu'une superstition étrangère à la vie morale ! et un esclavage ! » Quelle accusation portée contre l'Eglise catholique !

D'ailleurs, qu'y a-t-il de moins étranger à l'âme et à la vie intellectuelle et morale du chrétien, à nos facultés intimes et essentielles, que l'acte de foi qui exige, avec l'acte de l'intelligence, l'acte de la volonté qui consent librement et fait adhérer l'intelligence aux vérités révélées ? Qu'y a-t-il qui ressemble moins à une addition extérieure, à une superfétation ? Qu'y a-t-il qui ressemble moins à un esclavage ?

Comment oser prétendre que la foi qui est ainsi l'acte

(1) *Essais*, p. 199, 200.

intime de l'homme sous l'influence de la grâce, et qui doit être la lumière, l'inspiration de toute sa vie morale, qui est le principe de la justification et de la vie divine en nous, ne pénètre pas la nature, ne la change pas, mais reste « au-dessus d'elle et en dehors d'elle et est étrangère à la vie morale » ?

Le R. Père, à la page 186, regrette « de ne pouvoir montrer qu'on ne peut être à la fois intellectualiste et chrétien que par un compromis en vertu duquel, parce qu'on veut admettre en même temps des contraires, on est comme forcé de vivre en partie double et de séparer la spéculation de la pratique ». Et le Père renvoie à cette note qu'il oppose à ses adversaires les intellectualistes avec des airs de défi et de triomphe :

« Ces contraires, qu'on veut admettre et qui au point de vue intellectualiste restent irréductiblement contraires, peuvent se rattacher à deux couples de propositions antinomiques :

1° Le surnaturel et le naturel sont hétérogènes. — Le surnaturel et le naturel doivent former un système rationnel et pouvoir être objet de science ;

2° La foi est libre dans son principe, et croire est toujours une solution personnelle et singulière. — La science amène à des conclusions qui s'imposent nécessairement selon un déterminisme logique et rigoureux, et ces conclusions sont impersonnelles et universelles. Que ceux qui veulent être à la fois intellectualistes et chrétiens nous disent comment ils résolvent ces antinomies. »

Malheureusement pour le R. Père, ces contradictions n'existent que dans sa tête et dans sa connaissance très imparfaite de la doctrine qu'il prétend combattre. Le surnaturel et le naturel ne sont pas seulement hétérogènes, selon son expression, le surnaturel dépasse infiniment les forces et les exigences de toute nature

créée ou possible. Mais qu'entend-il par ces paroles : « Le surnaturel et le naturel doivent former un système rationnel. » Ce que les théologiens enseignent, c'est que le surnaturel s'ajoute au naturel ; c'est que la raison peut et doit démontrer l'existence du surnaturel, en particulier la révélation des vérités qui sont l'objet de l'acte de foi ; c'est que l'acte de foi est un acte surnaturel. Ils admettent, d'autre part, que la foi n'est pas un acte de la science, qu'il a pour motif le témoignage de Dieu. Mais la raison démontre les fondements de la foi et, éclairée de la lumière de la foi, elle cultive, par l'étude des vérités révélées, la science des choses divines » comme le dit le Concile du Vatican. Où se trouve en tout cela la moindre contradiction ?

Les théologiens enseignent que l'acte de foi est libre, non seulement dans son principe, selon l'expression du R. Père, mais qu'elle est un acte libre. Quant à ce qu'il ajoute, que croire est toujours une solution personnelle ou singulière, c'est là une banalité comme il le dit lui-même ou une naïveté.

Le R. Père ajoute que la science amène à des conclusions qui s'imposent, etc.... Cela ne peut créer une difficulté que dans son esprit. Les théologiens, en effet, je l'ai déjà dit, n'admettent pas que l'acte de foi soit un acte de science, et ils distinguent avec soin la foi scientifique et la foi catholique (1).

Le Père termine par ces mots : « Que ceux qui veulent être à la fois intellectualistes et chrétiens nous disent comment ils résolvent ces antinomies. » Nous venons de lui dire en essayant de lui donner la connaissance des vraies notions de la théologie catholique (2).

(1) Voir notre brochure : *La vraie notion de la foi*, § II, De la définition de la foi, pages 18 et suiv.

(2) Le R. Père va jusqu'à accuser les intellectualistes, c'est-à-dire les scolastiques et l'ensemble des apologistes catholiques *d'idolâtrie !*

Le R. P. Laberthonnière oppose encore à l'apologétique traditionnelle cette idée qui vraiment l'obsède et à laquelle il revient souvent :

« Nous avons le droit de dire et il est nécessaire de dire qu'aucune forme d'apologétique spéculative, si rigoureuse qu'on la suppose. ne résout le problème religieux. Et si elle ne le résout pas, c'est justement parce qu'elle n'est qu'une science. En effet, scientifiquement, on ne peut aboutir qu'à une solution scientifique, Or, le caractère d'une solution scientifique c'est d'être objective, c'est-à-dire impersonnelle, universelle : car l'universel seul est objet de science — n'est-ce pas Aristote qui l'a dit ? — Et qu'est-ce qu'une solution scientifique? C'est un rapport établi. Une science, en effet, comme telle ne fait que cela, ne peut faire que cela : établir des rapports soit entre des phénomènes, soit entre des idées. Et lorsqu'un rapport est établi, c'est-à-dire lorsqu'un problème est résolu par quelqu'un, la solution fixée dans une proposition est acquise pour tout le monde.

« Mais croire c'est tout autre chose que de voir des rapports et que de lier ensemble des idées abstraites pour en faire un système rationnel. Et c'est si vrai, et la solution pratique du problème religieux, c'est-à-dire la foi, est si peu une conséquence de la solution spéculative, qu'il n'est pas du tout nécessaire pour croire d'avoir fait la science de la vérité surnaturelle Et s'il en était autrement, combien seraient-ils ceux qui arriveraient à la foi ? »

Ici encore, nous constatons une confusion déplorable entre la démonstration du fait de la révélation de telles ou telles vérités et l'acte de foi qui est un acte de l'intelligence saisissant cette démonstration et le devoir d'adhérer à ces vérités qui en est la conséquence et adhérant sous la motion de la volonté aidée par la grâce à ces vérités, non pas scientifiquement ou à cause de la

démonstration établie, mais simplement et absolument à cause de l'autorité de Dieu révélant, motif formel de la foi.

Cette démonstration est en elle-même spéculative. Elle produit la certitude du fait de la révélation. Elle est la même pour tous, puisqu'elle est conforme aux règles de la logique. Elle peut donc être dite, à ce point de vue, objective, impersonnelle et universelle.

Mais l'acte de foi n'est pas spéculatif, il est essentiellement pratique, comme tout acte, il est subjectif, il est personnel et particulier. Les théologiens, les scolastiques, n'ont jamais confondu la démonstration du fait de la révélation et l'acte de foi. Cette confusion est une invention des nouveaux apologistes.

L'apologétique constitue l'ensemble des démonstrations de la révélation des vérités chrétiennes, elle fortifie ces démonstrations les unes par les autres, elle montre leurs relations, etc. ; c'est là une œuvre scientifique. Elle est donc nécessairement et essentiellement spéculative comme la démonstration établie pour chaque vérité. Mais pas plus que cette démonstration, l'apologétique n'est l'acte de foi.

Ajoutons que tous, même le *charbonnier*, même la femme la plus ignorante, doivent avoir par leur expérience personnelle, par les bienfaits de la religion, par l'unité et la sainteté de l'Eglise et grâce à l'enseignement qui leur est donné, etc..., une démonstration du fait de la révélation qui les conduit à la foi. Cette démonstration ne dépasse pas ce que peut l'intelligence la plus ordinaire secourue par la grâce et aidée par l'enseignement. Est-elle possible par la méthode de l'immanence ?

III

L'apologétique de l'immanence est en opposition sur plusieurs points très graves de doctrine avec les enseignements du Concile du Vatican.

Nous devons d'abord faire remarquer que les nouveaux apologistes, écrivant après le Concile du Vatican qui a traité *ex professo* les questions de la foi et de l'apologétique et en tenant un compte très exact des erreurs et des besoins de notre temps, n'invoquent pas les enseignements de ce Concile. Peut-être existe-t-il dans leurs ouvrages et leurs nombreux articles publiés dans des revues quelques mentions du Concile du Vatican et de ses enseignements. Je ne prétends pas avoir tout lu et surtout avoir présent à l'esprit tout ce qu'ils ont écrit, mais je n'ai pas le souvenir d'un appel de leur part à ces grands et décisifs enseignements. Ce qu'il y a d'évident, c'est qu'ils n'en font point une source de leur doctrine et de leurs démonstrations.

C'est là une manifestation d'un état d'esprit qui est au moins étrange dans de zélés catholiques et d'ardents apologistes de la Foi.

Mais il y a plus. Je viens de rappeler et de réfuter les principales accusations des néo-apologistes contre l'apologétique traditionnelle. Or, quiconque a lu la constitution du Concile du Vatican sur la foi ne peut contester que cette apologie soit celle que propose le Concile du Vatican. C'est donc contre les enseignements et l'autorité du Concile du Vatican que sont dirigées ces accusations.

Nous l'avons vu plus haut, les nouveaux apologistes n'admettent que la foi vivante, complète, se manifes-

tant par les œuvres, par la charité, et nous leur avons démontré que, d'après le Concile du Vatican, la foi même morte est une vertu surnaturelle.

Le Concile enseigne que le fondement unique et nécessaire de la foi catholique est le droit strict et rigoureux de Dieu créateur et Seigneur sur la raison humaine et que de ce droit découle l'obligation également stricte et rigoureuse pour la raison humaine de se soumettre à la parole révélatrice de Dieu : « Comme l'homme, dit-il, dépend complètement de Dieu, comme son créateur et son maître, et que la raison créée est soumise à la Vérité incréée, nous sommes tenus d'accorder par la foi une pleine obéissance de l'intelligence et de la volonté à Dieu révélant. » Or, rien de semblable dans la méthode de l'immanence. Nous y voyons, au contraire, une sorte d'indépendance qu'elle appelle *autonomie*.

D'après le Concile du Vatican, tout le motif formel de la foi est dans l'autorité de Dieu qui révèle les vérités que nous devons croire, et c'est là un point de doctrine évidemment capital, fondamental, essentiel. Mais où donc les nouveaux apologistes démontrent-ils clairement ce point de doctrine ? Où l'affirment-ils nettement ?

Bien plus, nous avons vu plus haut que le R. P. Laberthonnière veut distinguer la foi telle qu'il la comprend de la foi qui repose sur le *témoignage d'autrui*. Mais si la foi qu'admet le R. Père ne repose pas sur le témoignage d'autrui, elle ne repose pas sur le témoignage de Dieu et elle n'est pas la foi catholique.

Le Concile du Vatican enseigne que Dieu a donné des motifs externes de crédibilité, en d'autres termes des preuves extrinsèques du fait de la révélation : « Néanmoins, dit le Concile, afin que l'hommage de notre foi soit d'accord avec la raison (on voit encore ici clairement le rôle de la raison conduisant à la foi) au secours inté-

rieur du Saint-Esprit, Dieu a voulu *joindre des preuves extérieures de sa révélation*, avoir des faits divins et surtout des miracles et des prophéties qui, en montrant abondamment la haute puissance et la science infinie de Dieu, font reconnaître la révélation divine dont *ils sont des signes très certains et appropriés à l'intelligence de tous*. »

Ces preuves extérieures sont-elles au moins une des bases de la nouvelle apologie ? Ne les néglige t-elle pas si elle ne les repousse pas ? Et ne se rapproche-t-elle pas d'une erreur des protestants signalée dans une note jointe au premier schéma distribué au Concile : « Parmi les protestants qui font profession d'admettre la révélation catholique, dit cette note, il en est un grand nombre qui rejettent les critères par lesquels se manifeste et se démontre le fait de la révélation et qui en *appellent* exclusivement à l'*expérience interne, au sentiment religieux, au témoignage du Saint-Esprit* ou à une certitude immédiate de la foi. Ils rejettent donc complètement la valeur ou la nécessité des motifs de crédibilité tirés des miracles, de l'accomplissement des prophéties, etc. Ou s'ils ne les rejettent pas entièrement, ils ne les admettent *que comme des secours qui viennent aider la foi et la supposent déjà* (1). »

Or, cette erreur a été condamnée par le Concile dans son canon III de la Constitution de la foi en ces termes : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut pas être rendue croyable par des signes extérieurs et par conséquent que les hommes ne doivent être amenés à la foi que *par une expérience interne et personnelle* ou par une inspiration privée, qu'il soit anathème. »

(1) Voyez Vacant : *Etudes théologiques sur les Constitutions du Concile du Vatican*, IIe volume, p. 38, n° 571.

IV

De très graves conséquences.

La première conséquence de cette étude sur l'apologétique de l'immanence est que, puisqu'elle est en opposition sur des points très importants avec les enseignements du Concile du Vatican, cette apologétique ne peut être admise par les catholiques. De plus, elle enlève à ses disciples toute confiance dans l'apologétique traditionnelle qui est, nous l'avons dit, l'apologétique du Concile du Vatican, l'apologétique catholique, toute confiance dans les principes philosophiques, la méthode, le genre de démonstration, les preuves que celle-ci invoque, etc. Or, le fond de cette apologétique, ses principes, sa méthode, ses preuves se retrouvent dans toutes les apologétiques qui se sont efforcées jusqu'à ce jour de démontrer la divinité de la foi chrétienne et catholique. Les unes insistent sur les preuves extérieures ou extrinsèques telles que les prophéties; les miracles, le fait de l'Eglise catholique comme l'indique le Concile du Vatican ; d'autres apportent surtout les preuves intrinsèques ou internes, les caractères de la religion, ses bienfaits, sa correspondance avec les inspirations et les besoins des âmes, des sociétés, etc. Quelques-uns commencent la série de leurs démonstrations, comme Lacordaire, par le fait de l'Eglise ; d'autres par les vérités naturelles, l'existence et les perfections de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme pour arriver aux révélations de l'ancien et du nouveau Testament. — Il en est qui insistent seulement sur quelques grandes preuves : la preuve historique, la

preuve expérimentale et la preuve d'exclusion, comme je l'ai fait dans la *Démonstration claire et décisive de la divinité de la foi* (1). Mais tous ont les mêmes principes et sont fidèles au fond de l'apologétique traditionnelle.

Donc tous ceux qui acceptent ou accepteront l'auto rité des néo-apologistes repoussent ou repousseront toutes ces apologies. Ils admettent ou ils admettront que, jusqu'à présent, la divinité de la foi n'a pu être démontrée. — Inutile de faire remarquer l'extrême gravité d'une pareille conclusion et des conséquences qui peuvent en être déduites.

Ce n'est pas tout encore. Les néo-apologistes, nous l'avons vu en réfutant leurs accusations contre l'apologétique traditionnelle, déclarent que toute apologétique comme toute démonstration de la divinité de la foi qui est *spéculative* est impuissante et ne peut conduire à la foi. Or j'ai prouvé que toute démonstration de la foi, toute apologétique doit nécessairement être spéculative. Donc en fait la démonstration de la divinité de la foi est impossible.

Enfin, l'apologétique de l'immanence ne peut conduire à la foi parce qu'elle ne peut être acceptée par des catholiques et parce qu'elle est impuissante à établir la démonstration de la foi. Que restera-t-il en présence de cette exclusion et de cette impuissance, sinon cette conviction que la divinité de la foi n'a jamais été démontrée, qu'elle ne peut être démontrée ; et les âmes iront à la négation, à la libre-pensée et au scepticisme ?

(1) Brochure de 120 pages. Nancy, Drioton, 12, rue du Faubourg Stanislas. — Paris, Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins.

TABLE DES MATIÈRES

Nancy. — Imp. A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.